* Année 1956. — N° 61 A. N. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 3 Juin 1956 *

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE
SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO

1re Séance du Samedi 2 Juin 1956.
(133e de la session — 82e de la législature)

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2251).

2. — Nomination de membres de commissions (p. 2251).

3. — Droits de douane applicables à certaines catégories de chaussures. — Adoption, sans débat, d'un projet de loi (p. 2251).

4. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 2252).

Discussion générale (*suite*) : MM. Pierre Montel, Guy Mollet, président du conseil; Lafay, Emile Hugues, Robert Schuman, Lacoste, ministre résidant en Algérie.

Renvoi de la suite du débat.

5. — Ordre du jour (p. 2263).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du vendredi 1er juin 1956 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

Les listes des candidats ont été, conformément à l'article 16 du règlement, insérées à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 30 mai 1956.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées.

Je proclame donc membres:

1° De la commission des moyens de communication et du tourisme: M. Icher.

2° De la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement: M. Bretin.

— 3 —

DROITS DE DOUANE APPLICABLES A CERTAINES CATEGORIES DE CHAUSSURES

Adoption sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement, du projet de loi n° 101 portant ratification du décret n° 55-1717 du 30 décembre 1955 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures (n° 1684).

Je consulte l'Assemblée sur le passage à l'article unique.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à l'article unique.*)

M. le président. « *Article unique.* — Est ratifié le décret n° 55-1717 du 30 décembre 1955 portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

(*L'article unique du projet de loi mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. L'Assemblée nationale prend acte qu'en application de l'article 20, alinéa 2 de la Constitution, le Conseil de la République dispose, pour son examen en première lecture, d'un délai maximum de deux mois de session à compter du dépôt, du texte sur son bureau.

— 4 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Dronne, sur la politique d'abandon des intérêts français au Maroc et en Tunisie;

2° De M. Dronne, sur la politique de démission et d'abandon des intérêts et des positions de la France au Maroc et en Tunisie et en Afrique du Nord en général;

3° De M. André Monteil, sur les effets, dans l'immédiat et à terme du protocole franco-tunisien du 20 mars, sur notre système de défense en Tunisie, et spécialement sur l'avenir de la base aéro-navale de Bizerte, clef de voûte de la défense française en Méditerranée;

4° De M. Isorni, sur les massacres des amis de la France à Marrakech, sur l'attitude du Gouvernement tunisien à l'égard du représentant de la France, sur la création du ministère de la défense nationale et du ministère des affaires étrangères à Tunis, et sur le sort de Bizerte;

5° De M. Raingeard, sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour assurer en Tunisie le respect des conventions de 1955 qui semblent actuellement dénoncées unilatéralement par le Gouvernement tunisien et pour garantir au Maroc la sécurité des personnes et des biens des citoyens français et des amis de la France en évitant la répétition des massacres collectifs, tel celui de Marrakech, et des attentats individuels de ces dernières semaines;

6° De M. Dides, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement entend réprimer la trahison en Algérie;

7° De M. Dides, sur les douloureux événements qui viennent de se dérouler à Marrakech au cours desquels des musulmans, fidèles amis de la France, ont été odieusement torturés et massacrés;

8° De M. Pierre Cot, sur: 1° l'application de la politique algérienne approuvée par l'Assemblée nationale; 2° l'évolution de la situation en Algérie et l'aggravation du désaccord qui oppose le Gouvernement français à l'ensemble du monde musulman; 3° la nécessité d'engager sans retard des négociations afin d'aboutir à une solution pacifique du problème algérien;

9° De M. Frédéric-Dupont, sur la stupéfiante décision du Gouvernement ayant arrêté l'opération destinée à poursuivre les agresseurs marocains de nos tirailleurs sénégalais et sur ses projets de remettre à l'armée marocaine un matériel de guerre qui fait si cruellement défaut à nos troupes d'Algérie;

10° De M. Jacques Duclos, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement a ordonné la saisie de *L'Humanité*, en raison de la campagne qu'elle mène pour la cessation de la guerre en Algérie et pour l'ouverture de négociations en vue d'aboutir au cessez-le-feu et au règlement pacifique de l'ensemble des problèmes algériens, dans l'intérêt commun de la France et de l'Algérie;

11° De M. Gosset, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la publication dans certains organes de presse de Paris ou de province de nouvelles tendancieuses et de dépêches ou reportages qui révèlent pour le moins des notions de l'information incompatibles avec la vérité comme avec les nécessités de la défense nationale et le respect dû à la digne inquiétude des familles des rappelés;

12° De M. Paul Reynaud, sur la nécessité de faire connaître aux Français, aux musulmans et à l'opinion mondiale les principes de base sur lesquels le Gouvernement estime que doit être établi le futur statut de l'Algérie;

13° De M. Francis Vals, sur la politique générale du Gouvernement, extérieure, financière, sociale, économique et sur la situation en Algérie, en Tunisie et au Maroc;

14° De M. Gayrard, sur la politique générale du Gouvernement;

15° De M. Hénault, sur la politique générale du Gouvernement, et notamment sur sa politique en Afrique du Nord;

16° De M. Bouyer, sur la politique générale du Gouvernement, et plus particulièrement sur la situation dans les départements français d'Algérie, d'une part, au Maroc et en Tunisie, d'autre part;

17° De M. Barrachin, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la campagne de démoralisation de la nation et de l'armée émanant d'une certaine presse répandue en Algérie, qui tend à faire croire à nos soldats et à leurs familles que le sacrifice qu'ils consentent à la patrie est inutile en même temps qu'elle justifie la rébellion et contribue ainsi à la prolongation du conflit.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, trois heures quarante minutes;

Groupe communiste, deux heures vingt minutes;

Groupe socialiste, une heure cinquante-cinq minutes;

Groupe du mouvement républicain populaire, trente-cinq minutes;

Groupe républicain radical et radical-socialiste, quinze minutes;

Groupe d'union et fraternité française, quarante-trois minutes;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance et du rassemblement démocratique africain, vingt-deux minutes;

Groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, vingt minutes;

Groupe paysan, quinze minutes;

Isolés, dix minutes.

Les groupes des indépendants et paysans d'action sociale, des républicains sociaux, des indépendants d'outre-mer et des républicains progressistes ont épuisé leur temps de parole.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Pierre Montel.

M. Pierre Montel. Mesdames, messieurs, vous me permettrez, au début de ce bref exposé, de remercier d'abord M. le président du conseil d'avoir bien voulu être dès ce matin, et dès la première heure, en personne, à son banc, en dépit des fatigues de la journée d'hier.

Mesdames, messieurs, j'ai reçu dernièrement le reproche amical d'être un passionné de l'Union française. Je n'en ai ressenti aucune tristesse ni aucune honte. Je suis, en effet, un passionné de l'Union française et je voudrais que nous soyons nombreux dans cette Assemblée à avoir cette même passion que les sacrifices passés et la grandeur du pays justifient pleinement. Cela ne signifie pas pour autant que, dans ce débat, doivent être apportées des passions politiques; telle n'est pas, en tout cas, mon intention.

Dans les interventions qui ont eu lieu hier à la tribune, j'ai remarqué que certains orateurs, soit de l'opposition, soit de la majorité, se rejetaient mutuellement, bien que toujours courtoisement, certaines responsabilités, ce qui semblait leur donner des complexes.

Pour ma part, de complexe je n'en ai pas pour la raison suivante: qu'il s'agisse des accords de Genève, des accords de Tunisie ou des accords du Maroc, je ne leur ai pas apporté mon vote. Je pense avoir ainsi d'autant plus de liberté pour m'exprimer ce matin.

Les discours qui ont été prononcés jusqu'ici et qui ont éclairé ce débat, qui en avait besoin, ont revêtu des aspects divers.

Nous avons été consolés du discours de M. Duclos, discours qui n'a pas honoré cette tribune, par celui de M. Max Lejeune qui a fait passer sur cette Assemblée un grand souffle d'air pur que nous avons été heureux d'accueillir.

Je suis bien persuadé que nous aurons l'occasion aujourd'hui d'en entendre encore au moins un autre dans ce même ton et ce même esprit.

Mesdames, messieurs, il est de coutume de rendre hommage au Gouvernement avant de le critiquer. Ce n'est pas à cette coutume que j'obéirai, mais à un élan sincère de ma pensée et de mon cœur qui consiste à dire que j'ai quelque estime — et je ne suis pas le seul — pour ceux-là mêmes qui, après avoir, au cours d'une période électorale sans doute difficile, pris des engagements dangereux...

M. Paul Coussu. Il aurait peut-être mieux valu ne pas les prendre!

M. Pierre Montel. ...se sont ressaisis au contact des réalités et ont compris l'intérêt national et ce que représente pour nous la présence de la France en Algérie.

Je félicite donc M. Guy Mollet et M. Lacoste d'avoir bien voulu déclarer qu'en tout état de cause, et quelles que soient les directions que prendraient soit les opérations dans le présent, soit les négociations dans l'avenir, l'Algérie restera française.

Mais, si cette volonté de principe a été exprimée, si cette attitude d'hommes de Gouvernement a été prise — et je m'en réjouis — tout au long de ce débat, nous avons constaté qu'un certain nombre d'hypothèques pèsent sur le Gouvernement.

Nous en éprouvons une grande inquiétude; j'ai personnellement une très grande inquiétude que ne se renouvellent les hésitations que nous avons connues à propos de l'Indochine et qui ont été, pour une grande part sinon uniquement la cause de nos échecs.

Il faut donc qu'à l'occasion de ce débat ces hypothèques soient levées. C'est précisément ce que nous attendons de vous, dans votre intervention, monsieur le président du conseil car, pour ma part, selon que toutes ces hypothèques seront levées ou ne le seront pas, je pourrai vous suivre ou je ne le pourrai pas.

Au surplus, nous avons des exemples récents de ce que ces hypothèques ont provoqué en ce qui concerne aussi le Maroc et la Tunisie, et il m'apparaît qu'il est grand temps de les lever pour l'avenir.

J'ai déposé il y a quelques jours deux demandes d'interpellation, l'une pour savoir quelles précautions ont été prises en ce qui concerne nos bases aériennes et aéronavales soit au Maroc, soit en Tunisie — j'en reparlerai —; l'autre pour demander au Gouvernement s'il se décidait, oui ou non, à saisir un certain journal, auquel d'ailleurs d'autres se sont associés. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Je n'ai pas laissé joindre ces interpellations aux interpellations en discussion aujourd'hui. Ne voyez pas dans ce refus une arrière-pensée de procédure, j'ai simplement voulu me réserver la possibilité si d'aventure les choses n'étaient pas claires à la fin de ce débat, de reprendre ces interpellations et de demander que soit fixée d'urgence la date de leur discussion.

Mesdames, messieurs, il existait une première hypothèque à l'intérieur du Gouvernement. On la sentait plus ou moins confusément. Certaines informations de presse nous apportaient des renseignements parfois plus précis.

Il semble qu'aujourd'hui cette hypothèque soit levée.

Il appartient à son auteur de faire savoir, s'il le désire, quelle direction il entend prendre après cette levée d'hypothèque, c'est-à-dire si elle a été motivée par une sorte de retour à une résistance résipiscente ou si, au contraire, il s'agit pour lui de continuer à suivre la voie de Genève et celle de Carthage.

On murmure encore — et je le regrette, monsieur le président du conseil — que si cette hypothèque est levée — elle a au moins le mérite d'avoir été levée clairement — subsisteraient encore d'autres hypothèques qui vous gêneraient dans votre action.

Il vous appartiendrait, et non pas à moi, et de le savoir et de les lever, si c'était le cas.

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Montel. Volontiers.

M. le président du conseil. Je vous remercie, monsieur Pierre Montel, de l'occasion que vous me fournissez d'expliquer clairement ce qu'est la vie intérieure de mon équipe gouvernementale.

Cette équipe est composée d'hommes libres qui, lors des réunions en conseil des ministres, discutent librement, confrontent des points de vue. Mais lorsqu'une décision est intervenue, elle engage l'ensemble de l'équipe gouvernementale, et c'est l'équipe tout entière qui va alors à la bataille.

Plusieurs de mes amis — M. Robert Lacoste et M. Alain Savary qui sont à côté de moi — m'ont dit hier combien ils souffraient d'entendre parler de prétendues oppositions qui existeraient entre nous. Ces oppositions n'existent pas, mais une partie de cette Assemblée semble bien vouloir les créer. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pierre Montel. Je vous remercie, monsieur le président du conseil, d'avoir apporté une réponse très claire. Je regrette simplement que vous ayez toujours quelque propension à ajouter dans vos réponses ce qui peut apparaître comme des attaques personnelles.

Il y a aussi dans cette Assemblée beaucoup d'hommes libres. Celui qui est à cette tribune est, lui aussi, un homme libre.

M. le président du conseil. D'accord. C'est ce qui rend plus facile la conversation.

M. Pierre Montel. Parfaitement. Cela la rendra même tout à fait libre.

En tout cas, s'il n'existe à l'intérieur de votre Gouvernement aucune de ces hypothèques, votre action doit être d'autant plus énergique, et j'espère que vous allez nous le prouver dans les jours qui viennent.

Croyez bien que je serai au premier rang de ceux qui vous en féliciteront alors.

Je passerai rapidement sur les sujets qui ont déjà été traités.

On a parlé bien entendu de certaines attitudes de nos alliés américains. J'espère qu'ils auront compris enfin que la possession, l'occupation, l'utilisation pour la défense commune des grandes bases stratégiques d'Afrique du Nord — je veux dire pour la défense atlantique — répondent à une nécessité absolue et que, par conséquent, certaines erreurs et imprudences commises dans un passé récent ne se renouvelleront pas.

Au sujet de l'U. R. S. S., M. le ministre des affaires étrangères a bien voulu nous faire hier quelques déclarations.

De ces déclarations, sans attacher d'ailleurs une valeur absolue aux termes, je retiens tout de même une phrase. M. Pineau nous a dit qu'après l'expérience de son voyage à Moscou, il pensait que « la guerre froide touchait à sa fin ».

Certes, qui ne s'en réjouirait et nous tout les premiers ? Nous nous réjouirions même si un régime de liberté venait à s'installer en Russie soviétique dans les mêmes conditions que dans les pays libres.

Mais j'ai quelques craintes parce que nous avons déjà vu employer ce procédé des changements d'attitude.

Ce fut d'abord par un homme qui s'appelait Hitler, et cela nous a conduits un beau jour à une promenade à Munich, laquelle s'est terminée en 1940 comme l'on sait. Puis, nous avons vu constamment la politique soviétique, avec infiniment d'habileté, varier dans ses attitudes et dans ses procédures.

Personnellement, j'éprouve d'autant plus de crainte que nous avons des avertissements exprès, des avertissements écrits.

Un avertissement de ce genre nous avait été donné également avant 1939-1940. Cet avertissement, c'était *Mein Kampf*. Certains hommes y ont cru; d'autres — et parmi eux, hélas! des hommes politiques importants — n'y ont pas cru. Malheureusement, nous avons subi ensuite, dans notre chair, dans notre sang et dans notre liberté, tout ce qui était annoncé dans *Mein Kampf*.

S'agissant de l'U. R. S. S., permettez-moi de lire ce qu'annonçait Manouilsky, en 1931, à l'école de guerre politique de Moscou. Cela date, bien sûr; mais Hitler aussi a varié dans le temps, et dans un temps assez long.

« La guerre à outrance entre le communisme et le capitalisme est inévitable... »

Ce n'est pas moi qui parle, c'est M. Manouilsky. Il est vrai que, depuis, il ne compte peut-être plus parmi les dieux du paradis soviétique!

M. Yves Péron. Vous ressassez.

M. Pierre Montel. « Aujourd'hui, évidemment, nous ne sommes pas assez forts pour attaquer. Notre moment viendra, dans vingt ou trente ans. Pour vaincre, il nous faudra un élément de surprise. La bourgeoisie devra être endormie. Nous commencerons donc par lancer le plus spectaculaire des mouvements de paix qui ait jamais existé. Il y aura des propositions électrisantes et des concessions extraordinaires. Les pays capitalistes, stupides et décadents, coopéreront avec joie à leur propre destruction. Ils sauteront sur la nouvelle occasion d'amitié. Aussitôt que leur garde se découvrira, nous les écraserons de notre poing fermé. »

M. Hubert Ruffe. Style *Figaro* !

M. Pierre Montel. Figurez-vous qu'il m'arrive de lire *Le Figaro* plus souvent que *L'Humanité*. Et, j'y trouve plus de vérité et plus de constance dans la vérité que dans votre journal.

M. Yves Péron. Ce n'est pas le cas, car vous venez de produire un faux.

M. Pierre Montel. Si M. le ministre des affaires étrangères a constaté, nous a-t-il dit, au cours de son voyage en Russie, quelques changements dans l'attitude soviétique; nous nous en réjouissons. Mais nous devons cependant rester extrêmement prudents, d'autant plus que je ne sache pas qu'en France le parti communiste ait recouvré une liberté telle qu'il puisse, aujourd'hui, agir contrairement aux ordres de Moscou.

Or, le parti communiste poursuit sa campagne de défaitisme à travers le pays. Notre collègue M. Barrachin, dont j'évoquerai encore l'exposé, nous a apporté, sur ce sujet, quelques aperçus.

M. Henri Pourtalet. C'est une référence !

M. Pierre Montel. Pour moi c'en est une certainement.

M. Henri Pourtalet. C'est bien ainsi que je l'entends.

M. Pierre Montel. Ne m'interrompez pas sans cesse et ne compliquez pas ce débat, car je suis bien disposé à dire tout ce que j'ai à dire et vous ne feriez qu'allonger mon intervention.

J'en viens aux hypothèques marocaine et tunisienne.

Je ne rappellerai pas tout ce qui a été dit concernant l'armée, la diplomatie et, hélas, le massacre de nos amis musulmans. Je désire attirer votre attention sur certains points particuliers.

Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des affaires marocaines et tunisiennes, vous nous avez déclaré que, bien entendu, tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et je le comprends fort bien. Je n'ignore pas vos difficultés.

Mais n'avez-vous pas commis quelque imprudence en affirmant que le trafic d'armes aux frontières n'existait pas, alors que nous savons, hélas, ce qui se passe dans la région d'Oudjda ? Je sais que des mesures militaires ont été prises par

le résident général. M. Max Lejeune nous l'a confirmé hier. Mais il ne faut pas relâcher notre attention de ce côté, surtout après certaines déclarations qui ont été faites à la fois en Tunisie et au Maroc.

Autre observation fort grave que je soumets à votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat: Je suis de ceux qui pensent que nous n'en serions pas où nous en sommes si nous n'avions abandonné trop souvent nos amis musulmans et même nos nationaux au profit de la surenchère de nos ennemis.

Je ne veux pas revenir sur l'abominable massacre d'Oued-Zem. Mais est-il vrai — je vous pose la question en toute objectivité — que selon des informations qui m'ont été données, mais auxquelles je n'accorde pas, avant de vous avoir entendu, une valeur absolue, les massacreurs d'Oued-Zem ont été remis en liberté?

J'ai dans mon dossier une lettre du bureau qui représente nos nationaux et qui m'informe que ceux-ci vivent à nouveau dans la terreur que les massacreurs d'Oued-Zem se promènent dans le pays et continuent leurs menaces.

On me dit aussi — mais je demande que ce soit vérifié — que, par contre, un Français qui a eu le tort de tuer, dans des conditions discutables, au lendemain des événements d'Oued-Zem, serait, lui, encore en prison. Je ne proteste pas à cause de cela, mais je dis qu'il serait vraiment scandaleux et inadmissible qu'un Français se trouve en prison pendant que tous les massacreurs seraient en liberté.

Une commission a été formée pour évaluer les dégâts matériels — et Dieu sait s'ils sont grands — aux biens mobiliers et immobiliers de nos nationaux à Oued-Zem. Elle avait été créée par un dahir du sultan, en accord avec nous, et elle vient d'être annulée par un nouveau dahir, mais, je l'espère, sans notre accord. Actuellement il n'y a donc plus, en face des sinistrés rescapés, aucun organisme pour recevoir leurs réclamations et tous les dossiers sont en suspens, sinon perdus. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire cesser cette situation.

M. le ministre des affaires étrangères faisant allusion aux préoccupations que nous causait le fait que l'Algérie se trouvait maintenant menacée sur ses deux ailes, ce qui risque de rendre la situation critique en permanence, nous a déclaré — j'avoue que j'en ai eu pour ma part quelque surprise — que cette situation était particulièrement favorable pour l'Algérie puisqu'elle permettait de libérer les troupes et les forces nécessaires à sa défense.

Avec des raisonnements de cette sorte, nous risquons d'aller d'abandon en abandon. Il me souvient que lorsqu'on nous a soumis les accords de Genève, on a, en présence des réticences bien compréhensibles de certains, entraîné certains votes en disant: il faut absolument arrêter l'hémorragie d'Indochine afin de récupérer les forces matérielles et morales pour assurer la défense de l'Afrique du Nord.

On nous dit aujourd'hui: il faut récupérer les forces du Maroc et de Tunisie pour assurer la défense de l'Algérie. Ne viendra-t-on pas un jour nous dire: il faut récupérer les forces de l'Algérie pour assurer la défense du Tchad ou de Dakar?

Nous devons donc, nous parlementaires, veiller avant tout à ce que les nouveaux accords tunisiens et marocains ne constituent pas, comme je le crains, un handicap terrible et permanent pour la défense de l'Algérie.

On a parlé des nouveaux accords tunisiens et marocains et on nous a dit qu'ils seront soumis à la ratification du Parlement. Je pense que le débat viendra prochainement; il sera éclairé d'ailleurs par nos débats d'aujourd'hui.

Je présenterai à ce sujet deux observations.

Il est inadmissible que le Parlement n'ait jamais été tenu au courant de ces conversations et que l'on ait institué déjà une période transitoire au cours de laquelle s'exécutent un certain nombre de mesures dangereuses avant même que la ratification ne soit intervenue.

M. Jacques Isorni. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Pierre Montel. Je vous en prie.

M. Jacques Isorni. Puisque vous parlez de la ratification des accords, je voudrais poser une question précise à M. le président du conseil.

Considérez-vous, monsieur le président du conseil, le vote qui interviendra à l'issue de ce débat, comme autorisant la ratification des accords du 20 mai? Estimez-vous au contraire qu'il faudra recourir à la procédure prévue par l'article 27 de la Constitution, c'est-à-dire le dépôt d'un projet de loi, sur lequel l'Assemblée serait appelée à statuer?

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Monsieur Montel, me permettez-vous de répondre à M. Isorni

M. Pierre Montel. Je vous en prie, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. Monsieur Isorni, je croyais que la question avait été rendue très claire pour l'Assemblée.

Il y aura dans un délai encore indéterminé — cela suppose que l'ensemble des conventions sera établi — dépôt d'un projet de loi portant ratification desdites conventions, et par là même portant abrogation du traité antérieur de Fès.

D'ici là, des conventions de caractère partiel, comme l'accord dit de Rabat, signées par le Gouvernement, seront ratifiées par le Président de la République après le présent débat.

La question que nous allons poser à cette Assemblée, nettement et clairement est la suivante: le Gouvernement ayant adopté telle attitude et suivi telle politique, l'approuvez-vous et l'autorisez-vous à continuer?

Je crois que ma réponse est très précise.

M. Jacques Isorni. Oui, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. Je vous remercie.

M. Pierre Montel. Mesdames, messieurs, on emploie à nouveau, à l'occasion du Maroc et de la Tunisie, certain vocabulaire commode sans doute mais dont on peut dire qu'il ne correspond pas tout à fait à la précision que l'esprit français a l'habitude de demander.

L'indépendance dans l'interdépendance, j'avoue que, pour ma part, je réalise cela difficilement. Je le réaliserai sans doute lorsque les choses seront mises sur le papier dans des articles précis. Il ne semble pas que la convention déjà passée avec le Maroc apporte ces précisions.

Après avoir accordé l'indépendance à la Tunisie et au Maroc, on nous présente, comme récompense immédiate, de nouvelles demandes. Après avoir accordé la gestion de la justice, du commerce, de l'industrie, etc., on nous demande maintenant l'armée et la diplomatie. L'indépendance dans l'interdépendance, je serais tenté de définir cela — en m'excusant de l'expression — d'un seul mot rapide et qui me paraît seul convenir, c'est l'adultère. Bien entendu, des esprits juridiques pourraient dire plutôt l'union libre, ce qui serait plus grave encore et supposerait qu'il n'y a aucun contrat.

Il faudrait veiller à ce que nous ne soyons pas trop trompés dans ce mariage...

M. le président du conseil. Ce n'est pas drôle.

M. Pierre Montel. Ce n'est pas très drôle, en effet, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. Ce qui motive ma réflexion, c'est votre formule: « pas trop », avez-vous dit. C'est délicieux!

M. Pierre Montel. J'ai l'impression en effet qu'on le devient un peu beaucoup. C'est pour cela sans doute que dans l'ensemble du monde nous n'avons pas une grande réputation de résistance et que nous ne sommes pas tellement considérés.

M. Pierre Cot. Vous connaissez le vieil adage: En mariage trompe qui peut.

M. Pierre Montel. Monsieur Pierre Cot, je n'ai pas entendu ce que vous avez dit. Seulement, vous êtes comme moi député de Lyon et je suppose qu'après ce que vous a dit hier M. Paul Reynaud vous devez avoir, comme moi-même, une peur noire de voir les musulmans venir jusqu'à Lyon. Alors, il faut être discret. (*Mouvements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Cot. Je ne le crois pas. Il y a déjà beaucoup de musulmans à Lyon et vous le savez.

M. Pierre Montel. Enfin, ce sera ma dernière observation sur ce sujet, je pense qu'il faut être très discret sur deux points de caractère politique en ce qui concerne l'Algérie: la date d'élections libres éventuelles et le système électoral lui-même. Maintien du double collège ou réforme en faveur d'un collège unique? Après nous être battus pour la défense de l'Algérie, irons-nous remettre celle-ci entre les mains des nationalistes les plus extrémistes par le biais du collège unique?

Mesdames, messieurs, je m'efforce de ne pas passionner le débat, mais je pense que dans des circonstances comme celles-ci on est à la tribune pour dire nettement ce qu'on pense. Il faut lever l'hypothèque communiste.

L'hypothèque communiste, monsieur le président du conseil, je vous avais donné l'occasion de la lever dès que vous avez demandé les pleins pouvoirs. J'avais déposé un amendement dans ce sens. Vous m'avez répondu qu'il n'était nul besoin de cet amendement pour que vous fassiez le nécessaire contre cette propagande.

Permettez-moi de vous dire cependant que les actes n'ont pas suivi les paroles. Au point qu'une campagne du journal *l'Humanité* s'est développée impunément et que j'ai dû déposer une nouvelle demande d'interpellation pour demander la saisie de ce journal et des poursuites. Je dois dire d'ailleurs que 48 heures après vous procédiez à cette opération.

M. le président du conseil. Il n'y a pas de rapport de cause à effet.

M. Pierre Montel. Il sera intéressant que vous nous fassiez connaître où en sont actuellement ces poursuites et si réellement, dans l'ensemble d'une propagande qui a été précisée hier à cette tribune par de nombreux orateurs, cette campagne va pouvoir se poursuivre impunément.

M. Barrachin qui a effectué un voyage en Algérie, nous a décrit les effets que produisent cette sorte d'articles et cette propagande parmi nos troupes.

La propagande communiste en ce qui concerne l'Algérie fait preuve d'encore infiniment plus de virulence, s'il est possible, que celle qui avait été menée en ce qui concerne l'Indochine. Quelles que soient l'énergie et la bonne volonté des deux hommes de votre Gouvernement qui sont sur place et qui ont la charge de rétablir l'ordre en Algérie, leur tâche n'est certainement pas facilitée par cette possibilité qui est laissée de porter atteinte au moral de l'armée et des populations.

Dans cette propagande il y a d'ailleurs des choses étranges que je signale à votre attention, monsieur le président du conseil, pour que vous en saisissiez le ministre de l'intérieur. Après des tracts, bien entendu récoltés après des démarches que nous connaissons, nous recevons maintenant des avis d'avoir à faire cesser la guerre l'Algérie, avis qui sont distribués même dans la population et qui figurent sur papiers officiels des mairies, avec signature du maire et cachet.

Ce genre de travail ne peut être toléré et je demande du haut de cette tribune que M. le ministre de l'intérieur veuille bien envisager la révocation de magistrats municipaux qui trouvent encore le temps, en plus de l'administration déjà lourde de leur commune, de se livrer sous leur signature, avec l'autorité que leur confrèrent leurs fonctions, à une pareille propagande. (*Mouvements à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, au sujet de l'attitude du parti communiste, on s'attendait à ce que l'orateur principal de ce parti vienne nous dire si l'hypothèque était levée, c'est-à-dire si allait continuer ce double jeu qui consiste, d'une part, à voter les pouvoirs spéciaux, c'est-à-dire à faire rappeler les disponibles et à les envoyer en Afrique du Nord, et, d'autre part, comme hier en Indochine, à entretenir la guerre, c'est-à-dire cette plaie au flanc de la France, afin de démoraliser le pays par les souffrances des familles.

M. Duclos ne nous a pas très bien renseignés. Il préférerait — et, dans un certain sens, nous avons des préférences du même genre, mais sur d'autres sujets — M. Duclos, dis-je, préférerait pouvoir voter pour le Maroc et la Tunisie, ce qui est déjà un signe, et ne pas avoir à voter sur l'Algérie.

Nous verrons, à la fin de ce débat, quelle position aura prise le parti communiste. Pour ma part, je sais bien, hélas! qu'il s'agit pour lui comme hier, de continuer à affaiblir notre pays.

Mesdames, messieurs, je me suis permis hier, à l'occasion de certaines allusions, à propos d'articles de presse cités par M. Barrachin et parus dans *L'Express* et *L'Observateur*, de demander si certains journalistes qui, dans ces feuilles, font autant de mal, sinon plus, que les rédacteurs connus du parti communiste, se trouvaient impunis parce qu'ils étaient en rapport avec certaines personnalités.

Comme il a semblé qu'on mettait en doute mon courage d'apporter à la tribune certains renseignements, je vais les apporter.

M. Auguste Tourtaud. Quel courage!

M. Pierre Montel. Je n'ai aucun goût pour le scandale et je n'en provoquerai aucun, surtout dans un débat qui ne le mérite pas. Ce qui serait un scandale, ce serait que certains, se targuant de leurs relations, puissent impunément continuer la propagande qu'ils font.

Alors entrons dans le détail et rendons à chacun ce qui lui revient.

Mesdames, messieurs, nous avons déjà connu une période difficile du genre de celle-ci. Je n'invente rien en disant que les événements qui se déroulent actuellement engagent certainement le sort de la France et sans doute celui du régime. Je suis attaché à l'un comme à l'autre, comme heureusement la grande majorité d'entre nous.

Vous vous souvenez de certaine campagne de presse du *Bonnet rouge* en 1917. Un homme qui s'appelait Clemenceau a porté le fer là-dedans. Bien entendu, cela provoqua à l'Assemblée des séances qui n'étaient pas très sympathiques, cela provoqua aussi la promenade de certains derrière des barreaux, mais cela a conduit à la victoire de 1918!

On a nommé hier *L'Observateur;* on m'a demandé des noms. Je pense que, quand on parle de *L'Observateur*, on parle singulièrement de ses principaux rédacteurs. Je veux nommer — et je crois que j'en ai le droit à cette tribune — MM. Roger Stéphane et Gilles Martinet.

Rappelons les faits. Il y a eu un procès des fuites qui, hélas! a fait quelque mal à l'occasion des événements militaires en Afrique du Nord. Chacun s'est bien rendu compte que c'est au procès des fuites qu'il y avait le plus de fuites.

Il a été publié par ces messieurs que je viens de nommer le plan Navarre sur Dien-Bien-Phu. Le général Navarre en a dit les conséquences. Roger Stéphane a répondu: « Si l'on m'accusait d'avoir battu le général Navarre en Indochine, je ne m'estimerais pas déshonoré ». Il me semble que M. Duclos a écrit quelque chose dans le même genre.

Le 17 mai 1954, M. Martinet révélait les secrets du comité de défense nationale.

De son côté, *L'Express* a publié *in extenso*, le 30 mai 1954, sous la plume de M. J.-J. Servan-Schreiber, le rapport Ely-Salan.

Ce sont des faits. Ils ont été portés à la barre du tribunal militaire. Et voici que maintenant les mêmes hommes recommencent à saper le moral de l'armée; c'est pourquoi j'ai protesté.

Ces messieurs jouissent-ils de protections spéciales qu'on leur accorde ? Je n'ai jamais dit cela. C'est à un tribunal qu'il appartiendrait éventuellement de le dire, mais pas à moi.

Sur plusieurs bancs à gauche. Des noms!

M. Pierre Montel. Ce que je dis, c'est qu'il serait inadmissible que ces messieurs s'abritassent derrière certaines collaborations qui sont parfaitement connues, collaborations politiques et collaborations journalistiques, et qu'ainsi, de crainte de faire la peine même la plus légère à certaines personnalités politiques importantes, on ne poursuive pas ceux qui s'abritent derrière ces personnalités.

En ce qui concerne M. Roger Stéphane, il a été précisé au procès des fuites qu'il était en relations permanentes avec le président du conseil d'alors, M. Mendès-France, et qu'il était présent à ses côtés à Genève.

M. Pierre Mendès-France. C'est faux!

M. Pierre Montel. J'enregistre votre dénégation. Cela est pourtant facilement vérifiable, monsieur le président du conseil. Vous en avez tous les éléments.

M. le président du conseil. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Montel ?

M. Pierre Montel. Je vous en prie.

M. le président du conseil. J'avoue que je ne comprends pas la suite de votre propos. Vous apportez une affirmation...

M. Pierre Montel. Je n'ai pas apporté une affirmation.

M. le président du conseil. ... vous nommez quelqu'un en ajoutant qu'il était à Genève au côté de M. Mendès-France.

M. Mendès-France vous répond: « C'est faux ». Vous dites: « J'enregistre, je prends acte ». Mais vous poursuivez en disant: « Cela est facilement vérifiable ». Cependant, cela vient d'être vérifié. (*Mouvements divers à droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Pas du tout.

M. Pierre Montel. Monsieur le président du conseil, vous avez dû, comme moi-même, apercevoir M. Roger Stéphane dans les couloirs de l'Assemblée. On m'a signalé sa présence ici même les jours de séance.

Or, permettez-moi de vous dire que le règlement de l'Assemblée nationale indique bien qui a le droit de fréquenter les couloirs ces jours-là.

Je n'ai jamais dit que certains hommes politiques couvraient les gens qui faisaient cette propagande. J'ai dit que certains hommes, du fait de leurs relations ou de leur collaboration politique ou journalistique, ne sont pas inquiétés.

C'est tellement vrai qu'après les articles que j'ai rappelés, ces hommes, qui avaient été d'abord, au moins deux d'entre eux, présentés devant le tribunal militaire, ont été remis en liberté, puis déférés en correctionnelle pour délit de presse comme auteurs d'articles dont j'ai dénoncé la gravité.

Si je ne m'abuse, il y a à peine une quinzaine de jours que M. le juge d'instruction a commencé l'interrogatoire d'identité.

Il est intolérable — le pays ne le tolère pas et il faut y mettre un terme, ne serait-ce que pour arrêter des calomnies qui vont peut-être au delà de la vérité — lorsqu'on arrête certains hommes qui n'ont pas de relations, de laisser d'autres hommes s'abriter derrière des personnalités politiques, des hommes qui, après la campagne qu'ils ont menée contre l'Indochine, font aujourd'hui la même campagne contre l'Algérie.

Voilà, messieurs, ce que je voulais dire. Je crois que c'est très clair. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Je vais même plus loin: Plus ces hommes sont près d'hommes politiques, plus ils doivent être prudents et réservés et plus les hommes politiques qui sont à leur côté doivent leur recommander cette prudence.

Mesdames, messieurs, j'en aurai terminé...

M. Gaston Coquel. Enfin !

M. Pierre Montel. Mon cher collègue, quand vous serez à votre tour à la tribune, j'aurai l'occasion d'apprécier votre talent. Ce sera pour moi une très grande joie, soyez-en sûr, et je vous donne rendez-vous.

M. Auguste Tourtaud. Nous connaissons le vôtre.

M. Pierre Montel. Il semble que l'on veuille parfois enfermer ceux qui ne sont pas d'accord avec une certaine politique,

notamment celle que l'on fait au Maroc et en Tunisie, dans un dilemme que pour ma part je n'accepte pas. On nous donne à choisir entre la violence et la faiblesse.

La violence, nous n'en avons jamais voulu. Nous savons parfaitement ce qu'elle donne. Il y a des exemples anciens et d'autres exemples récents, il y a eu Hitler, Mussolini, il y a même eu, dans la fin de son épopée, Napoléon.

Mais évidemment, la violence, c'est à terme qu'elle ne paye pas; la faiblesse, c'est au comptant qu'elle paye. Nous en avons aussi des exemples anciens et des exemples récents, par exemple, Louis XV, Louis XVI...

M. Henri Pourtalet. Et le vase de Soissons ? (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Montel. Le vase de Soissons est trop fragile pour qu'on le mette entre vos mains.

Ce que nous réclamons, c'est autre chose, c'est la fermeté. Un certain nombre d'hommes l'ont employée et la France n'a pas eu à le regretter. Ces hommes s'appelaient, par exemple, Richelieu, Louis XIV et, dans des temps plus récents, Clemenceau.

Dès lors, aujourd'hui, nous demandons à M. le président du conseil de nous faire entendre dans les déclarations qu'il nous fera tout à l'heure — et j'espère qu'il en sera ainsi — les mêmes paroles de fermeté, de foi dans les résultats de notre action en Algérie, que celles de M. Max Lejeune hier.

Soyez assuré alors, monsieur le président du conseil, que si vous suivez cette voie fermement, tout en ayant soin de lever les hypothèques dont j'ai parlé tout à l'heure, nous la suivrons alors avec vous. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur quelques bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Lafay.

M. Bernard Lafay. Monsieur le président du conseil, mes chers collègues, il n'est que trop clair que ce vaste débat est dominé par ce que doivent être les lignes de force de la politique française en Afrique du Nord.

C'est volontairement, en accord avec mon groupe, que je limiterai mon intervention à l'examen de ce seul sujet, persuadé avec mes amis qu'il n'y a plus une imprudence à commettre, plus une négigence à tolérer, si nous voulons conserver l'unité du pays, si nous voulons sauvegarder l'héritage des générations futures.

Or, dans cet héritage, la plus belle part a été réservée jusqu'à ce jour à l'honneur. Je parlerai dans quelques instants des intérêts matériels de la France et de la République, mais mes amis du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain estiment qu'au premier rang de nos préoccupations doit s'inscrire le devoir de conserver l'honneur de la France.

Un grand peuple peut éprouver des échecs, perdre des batailles, mais il n'a pas le droit de perdre son honneur.

C'est bien d'abord de l'honneur de la France qu'il s'agit aujourd'hui. Nous devons à notre passé comme à l'avenir de ne laisser sans secours ni les Français européens d'Algérie, ni les Français musulmans qui sont fidèles à la patrie.

Si nous les abandonnions à l'arbitraire du fanatisme et de la vengeance, si nous ne veillions pas jalousement sur leur personne, leur famille et leurs biens, nous les condamnerions en même temps à douter de la France.

Il est certain, monsieur le président du conseil, que nos compatriotes de l'Afrique du Nord n'ont cessé de prouver au cours de notre histoire leur attachement à la patrie. Je n'ai pas besoin de vous rappeler leurs sacrifices. C'est aussi qu'ils entendent à tout prix demeurer sur cette terre française où reposent tant des leurs.

Notre détermination doit répondre à leur confiance et nous vous conjurons de les rassurer non point par des paroles, mais par des actes.

Certes, ce qui a déjà été fait est bien. Est-ce suffisant ? A-t-on suffisamment dit et prouvé que la France n'abandonnerait dans aucun cas ses protégés et ses amis ? Je répète que pour nous, en cette affaire, il est moins question d'intérêts matériels que de l'honneur de la France. S'il est perdu, tout sera perdu; s'il est sauf, le reste nous sera donné par surcroît.

Nous savons, monsieur le président du conseil, que la tâche n'est pas simple et que vos responsabilités sont écrasantes. Mais nous savons aussi les mesures qu'a déjà prises votre Gouvernement. Nous souhaitons pouvoir vous aider de toutes nos forces à poursuivre ce chemin.

C'est afin de vous apporter cette aide sans arrière-pensée, sans équivoque, que je désire, pour mes amis et moi-même, vous poser cinq questions, espérant fermement que vos réponses confirmeront à nos yeux votre détermination de parachever l'indispensable mobilisation morale du pays et de continuer vos efforts avec une énergie décuplée.

Voici ma première question, qui commande en quelque sorte toutes les autres: le Gouvernement est-il prêt à confirmer solennellement qu'il luttera jusqu'à la soumission complète des rebelles, qu'il n'engagera et ne laissera engager, ni directement ni indirectement, des négociations avec la rébellion ?

Autant, en effet, nous pouvons comprendre et admettre, entre le gouvernement français, d'une part, et les gouvernements des anciens protectorats, d'autre part, des discussions, des arrangements nouveaux, des modifications à l'ancien état juridique de leurs rapports, autant nous paraît impossible tout compromis avec la rébellion.

L'Algérie, on l'a de nombreuses fois répété au cours de ce débat, n'existe pas comme nation, elle est une province de France. Que cette province soit identique aux autres, certes pas. Mais, comme le disait récemment au Conseil de la République M. le ministre résidant, elle est partie intégrante de la République.

Ni mes amis ni moi nous ne pourrions approuver une politique aboutissant à des discussions avec des rebelles dont l'intention cent fois affirmée est de consommer une sécession, une dislocation de l'unité nationale.

Mes chers collègues, l'unité, l'indivisibilité de la République, est le dogme fondamental des républicains. Jamais un Danton, un Gambetta, un Clemenceau, un Poincaré, pour citer les plus grands, n'a triché avec cet impératif de la conscience nationale.

Consentir à la sécession d'un ou plusieurs départements français, c'est ouvrir la porte à toutes les revendications, à tous les reniements, à toutes les dislocations. Cela, nous n'en avons pas le droit, vous n'en avez pas le droit.

Le jour venu, la pacification réalisée, les Algériens, musulmans ou non, pourront présenter, dans le cadre de la patrie et de la République à nouveau rassemblées, leurs revendications.

Comme le disait M. René Mayer, le 9 décembre 1954, devant notre Assemblée: « Si la Constitution française dit que la République française est une et indivisible, il n'est écrit nulle part que la République française soit uniforme ».

C'est dire que le pays tout entier est prêt à examiner les revendications dont je viens de parler, avec la plus large compréhension, la plus sûre affection.

Mais il est aujourd'hui impossible d'admettre les prétentions des rebelles parce que leur rébellion les dresse d'abord contre la France. Tous les Français d'Algérie ont besoin, monsieur le président du conseil, de vous voir réaffirmer votre décision sur ce point. Soyez certain qu'alors bien des hésitations disparaîtront, bien des inquiétudes, bien des habiletés aussi, et que nous n'aurons pas le chagrin, la honte de voir chaque jour des hommes qui avaient l'amitié de leurs compatriotes déserter le camp de la liberté, le camp de la France, pour rejoindre celui de la peur, le camp de la Ligue arabe.

M. Edouard Depreux disait naguère devant notre Assemblée qu'il aurait été sage de maintenir un dialogue avec M. Ferhat Abbas et de le développer. Il ne paraît pas que ce dialogue, s'il a été par votre Gouvernement repris et développé, ait donné tous les fruits qu'en attendait notre collègue.

M. Edouard Depreux. Voulez-vous me permettre une question, mon cher collègue ?

M. Bernard Lafay. Volontiers.

M. Edouard Depreux. A quelle époque faites-vous allusion ?

M. Bernard Lafay. Votre déclaration est du 13 novembre 1955.

M. Edouard Depreux. Mais à quelle époque devait, selon moi, être maintenu et développé le dialogue avec M. Ferhat Abbas ?

M. Bernard Lafay. J'ai bien dit à M. le président du conseil que ce dialogue aurait dû être repris et développé.

M. Edouard Depreux. Nous ne nous comprenons pas.

M. Bernard Lafay. Ne croyez-vous pas, monsieur le président du conseil, qu'il eût été, pour Ferhat Abbas et pour bien d'autres, plus utile que la France répète avec force et sincérité: Quoi qu'il arrive aujourd'hui ou plus tard, l'Algérie est et demeurera française et les Algériens soulevés contre l'unité nationale seront tenus, demain comme aujourd'hui, pour des rebelles avec lesquels ni aujourd'hui ni plus tard aucun dialogue ne pourra s'instituer ?

C'est une telle déclaration que mes amis et moi demandons au chef du Gouvernement de faire devant cette Assemblée, devant l'opinion publique et surtout devant nos jeunes soldats rappelés en Algérie, car il n'est pas possible, monsieur le président du conseil, que nous ayons demain à pleurer des morts inutiles et des sacrifices à jamais vains.

La France n'a pas de sang à gaspiller dans des entreprises obliques; son peuple est assez généreux pour consentir les sacrifices nécessaires, mais il veut que ces sacrifices servent à la France, servent la France, et ne servent point de paravent aux reculades et aux abandons qui l'humilient autant qu'ils l'appauvrissent.

Cette considération m'amène à poser au Gouvernement une seconde question, qui est comme le corollaire de la première: Pouvons-nous compter que, sur toute l'étendue du territoire, vous prendrez les mesures indispensables à l'élimination des saboteurs, des défaitistes et des traîtres, que vous agirez avec

la même détermination que celle dont notre armée fait preuve dans le combat, pour réaliser la mobilisation morale de la nation ?

Vous connaissez, comme moi, monsieur le président du conseil, la thèse actuellement soutenue dans certains cercles politiques et journalistiques. Elle fait plus honneur à l'ingéniosité de ses auteurs qu'à leur patriotisme. On peut la résumer ainsi: la France ne fait pas la guerre à l'Algérie; il ne peut donc exister de trahison en cette affaire. Toute position prise est seulement question de conscience.

Existerait-il donc un code de la trahison à l'usage de certains privilégiés ? Le seul crime pardonnable est-il celui qui est commis contre la France ?

La vérité est que notre pays est engagé dans un combat d'existence contre un monstrueux complot, fomenté par des fanatiques qui sont souvent aussi des lâches.

Quiconque aide à la réussite de ce complot, directement ou indirectement, quiconque le favorise, blesse la nation. Il doit être frappé par la loi où qu'il se trouve, si haut qu'il se trouve.

On ne trahit pas seulement en apportant ses bras ou ses conseils à l'ennemi. On trahit encore en affirmant que l'on doute de la France, de la justice de sa cause, de la force de ses armes.

Il faut que le Gouvernement se fasse, dans les circonstances présentes, une arme de fermeté et de constance, il faut qu'il se souvienne des grands anciens de la République, de Clemenceau notamment, pour lesquels il n'y eut jamais de compromis possible entre l'exigence de la patrie et le commerce, même spirituel, avec l'ennemi.

M. Joseph Laniel. Très bien!

M. Bernard Lafay. Ce devoir patriotique est en même temps un devoir républicain, car le jour où les vrais, les sincères républicains renonceraient à l'assumer, l'opinion, égarée par la douleur et la colère, poussée par l'événement, pourrait bien être tentée d'en confier l'accomplissement aux ennemis de la liberté. Dans quels excès alors, dans quelles aventures ne risquerions-nous pas d'être précipités ?

C'est pourquoi, monsieur le président du conseil, en vous engageant à une inflexible fermeté, j'ai le sentiment de défendre non seulement les traditions les plus sacrées du patriotisme, mais encore le salut de nos libertés publiques.

Puisse cet avertissement être entendu de tous les vrais républicains.

Je leur pose alors et je vous adresse la troisième question: Le Gouvernement est-il disposé à ne tenir aucun compte, dans le soutien que lui accordera sa majorité, des voix que lui accorderait éventuellement le parti communiste ? (*Murmures à l'extrême gauche.*)

Je pense, monsieur le président du conseil, avec beaucoup de nos collègues, que certaines équivoques doivent être dissipées, que certaines hypothèques aussi doivent être levées.

Nous n'ignorons pas la fermeté de votre attitude. Chaque fois que des offres discrètes de collaboration sont venues du côté du parti communiste vous n'êtes point tombé, et nous vous en félicitons, dans les pièges où l'on vous attirait, mais nous pensons aussi que cela même n'est plus suffisant aux yeux des républicains de cette Assemblée. On ne peut à la fois combattre avec la détermination qui est la vôtre les alliés du parti communiste en Algérie et accepter de gouverner à Paris grâce aux bulletins de vote de ce parti. On ne peut ensemble condamner à mort par contumace l'aspirant Maillot et compter dans sa majorité ceux qui ont dévoyé ce misérable.

M. Eugène Pébellier. Très bien!

M. Bernard Lafay. En d'autres termes, monsieur le président du conseil, nous souhaitons que vous choisissiez avec clarté de conduire la nation dans les voies du salut public, car nous voyons bien que dans tout ce que vous entreprenez et entreprendrez, où vous aurez souvent notre appui, vous trouverez toujours pour gêner votre action, pour la dénaturer, pour feindre une solidarité bientôt démentie, pour vous dépouiller de vos mérites, de vos prestiges, le parti communiste.

Ces questions de principe une fois posées, monsieur le président du conseil, j'en viens à deux questions plus particulières.

Voici la première: Le Gouvernement est-il disposé à faire complètement droit aux demandes formulées par ceux qui ont la charge de rétablir en Algérie le plein exercice de la souveraineté française ?

En posant cette question, je n'ai pas, monsieur le président du conseil, le dessein de vous opposer à M. le ministre résidant en Algérie, ni de souligner l'existence d'une faille dans l'équipe que vous dirigez. Nous savons qu'actuellement il n'en existe plus, mais nous accordons à tous ceux qui mènent la lutte là-bas le plus large crédit et nous savons que lorsqu'ils demandent des hommes, c'est non seulement pour ne pas avoir à en réclamer le double dans quelques mois mais pour ne pas exposer en vain la vie de nos soldats.

La bonne économie des forces consiste souvent à voir large et grand sans pour cela s'installer dans la guerre. Ceux-là mêmes qui invoquent sans cesse le nom du maréchal Lyautey ont trop souvent oublié cet axiome qui lui était cher: montrer la force pour n'avoir point à s'en servir.

Montrez la force de la France, monsieur le président du conseil, montrez-là bien évidemment, bien clairement. Nous préférons, je vous l'assure, voir défiler dans les rues des villes et des villages de l'Algérie nos jeunes gens plutôt que de les savoir massacrés par petits paquets au détour des djebels.

La déclaration faite hier à cette tribune par M. le secrétaire d'Etat aux forces armées M. Max Lejeune a levé, croyez-le, bien des appréhensions.

Et voici enfin notre cinquième et dernière question: êtes-vous disposé à exiger des Gouvernements tunisien et marocain un droit de suite contre les rebelles qui, défaits, vont sur le territoire des anciens protectorats chercher aide, secours, panser leurs blessures afin de reprendre le combat contre nous ?

Vous apercevez bien là, en effet, monsieur le président du conseil, que tous les efforts accomplis pour maintenir l'Algérie dans le cadre de la République seraient illusoires si, à chaque moment, renaissait le danger de la rébellion.

Or c'est une chose notoire — que M. le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes m'excuse de le dire — que des courants réguliers de contrebande permettent le ravitaillement à partir du Maroc et de la Tunisie des rebelles de Kabylie et de l'Aurès. Il est non moins notoire que ni M. le président Bourguiba, ni M. le président Si Bekkaï ne peuvent ou ne veulent s'opposer à ce trafic.

M. le ministre résidant en Algérie nous a récemment assuré avec force qu'il ne tolérerait pas une immixtion du Maroc et de la Tunisie dans les troubles de l'Algérie, mais possède-t-il les moyens d'empêcher les tirailleurs de l'armée royale de déserter et de rejoindre la prétendue armée de libération nationale ? Peut-il empêcher les enrôlements de fellagha tunisiens dans les bandes algériennes de la rébellion ?

Ces moyens, il vous faut les fournir, monsieur le ministre résidant en Algérie, car, ne nous y trompons pas, le Maroc et la Tunisie sont aujourd'hui, au moins, déjà des pays de transit pour les forces et les armes envoyées par les ennemis de la France aux rebelles. Demain, ces pays peuvent devenir, si ce n'est déjà fait, des centres de rassemblement et de détente pour les bandes que nous traquons. Plus tard, ils deviendront des lieux d'asile où sera entretenu le feu de la révolte.

J'affirme que, dans ces conditions, nous avons le droit, nous avons le devoir d'exiger que les Gouvernements de Rabat et de Tunis assurent une stricte police de leurs confins. S'ils ne peuvent temporairement assumer cette charge, nous avons le droit, nous avons le devoir d'exiger sur leurs territoires un droit de suite contre les rebelles. Nous n'abuserons pas de ce droit, mais nous en userons, faute de quoi, toutes les intrigues, tous les rebondissements de la dissidence deviennent possibles et même probables et, avec la prolongation de cet état d'exception, la lassitude de notre politique, l'inquiétude de nos ressortissants, l'ennemi compte sur ces circonstances pour nous éliminer. Donnons-nous les moyens de les décevoir.

Monsieur le président du conseil, j'en ai terminé.

Nous espérons fermement trouver dans votre déclaration le reflet d'une détermination qui ne peut pas ne pas être la vôtre au moment où le pays est menacé.

Vous pourrez alors compter sur notre complet, sur notre ferme appui pour vous aider dans une tâche que nous savons difficile, mais qui est juste.

Croyez aussi que, le calme revenu en Afrique du Nord, vous nous trouverez à vos côtés pour examiner et résoudre les problèmes particuliers posés par la communauté musulmane-française.

Croyez que les solutions les plus audacieuses, les plus généreuses, ne nous effrayeront pas.

Ainsi que le disait M. Mendès-France, président du conseil, ici même, le 10 décembre 1954, « les agitateurs qui sont à l'origine des troubles se soucient fort peu des réformes; bien au contraire, les troubles violents qu'ils fomentent sont probablement destinés à retarder ou empêcher des mesures qui montreraient aux populations d'une manière décisive notre volonté d'aller de l'avant dans la voie du progrès ».

Nous comme vous, monsieur le président du conseil, désirons ardemment ces réformes, mais nous les voulons efficaces. La condition nécessaire de leur réussite est le rétablissement de l'ordre, sans lequel elles ne seraient que dérisoires.

De notre union, dans une claire conscience des impératifs de l'heure, naîtra, comme disent nos amis belges, notre force. Et de notre force, le salut commun.

Je vous supplie, monsieur le président du conseil, au nom de mes amis, de hâter le moment de cette nécessaire union. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Emile Hugues.

M. Emile Hugues. Je regrette, monsieur le ministre résidant en Algérie, l'absence de M. le président du conseil et celle de M. le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes car mon propos s'adressera plus à eux qu'à vous-même, mais je suppose que vous avez suffisamment d'audience auprès de M. le président du conseil pour lui faire part de mes observations.

Je voudrais examiner la position de la France au regard du Maroc et faire une synthèse des différentes étapes de cette position.

Première étape: le traité de Fez de 1912. Que donne-t-il à la France ? La représentation diplomatique, la puissance militaire, la responsabilité de l'ordre. Qu'offre-t-il aux Européens ? La garantie de la justice française.

Deuxième étape: octobre 1955. Une politique nouvelle est inaugurée par le président Edgar Faure sous le signe de l'indépendance dans l'interdépendance. Cette notion, vague à son début, se précise dans un ensemble de documents et de textes qui ont été analysés hier par le président Pinay.

Je ne reprendrai pas ces textes. Je dirai simplement ce qu'ils représentent. C'est une politique nouvelle dans le cadre du traité de Fez qui implique pour la France la diplomatie, l'armée et qui implique également que les Français jouiront au Maroc d'une condition distincte de celle des étrangers.

Quels sont ces textes ?

C'est la déclaration d'Antsirabé, document de base et document principal avec la lettre du général Catroux du 8 septembre 1955; c'est la réponse du sultan.

Puis, c'est la déclaration française du 1er octobre 1955, long document que je regrette de ne pouvoir, en raison du manque de temps, analyser ici, mais qui fixait bien les principes de l'indépendance dans l'interdépendance.

C'est ensuite la déclaration faite par le sultan du Maroc le 1er novembre 1955 quand, rentrant au Maroc, il déclare: « Aussi, c'est le cœur rempli d'une immense joie que nous constatons aujourd'hui sa volonté unanime d'accéder au plein exercice de ses libertés démocratiques dans le cadre de sa souveraineté et d'une interdépendance franco-marocaine librement élaborée dans la justice, l'amitié et la sauvegarde d'intérêts réciproques, ainsi que le Gouvernement français, répondant à nos vœux, l'a proposé le 1er octobre 1955. »

Donc, référence à l'accord du 1er octobre 1955.

C'est ensuite la déclaration de la Celle-Saint-Cloud, qui se réfère au communiqué du conseil des ministres du 5 novembre 1955.

Que dit le communiqué du 5 novembre 1955 ?

« Le Gouvernement français est heureux de constater que la crise qui a longuement divisé le Maroc peut désormais prendre fin avec l'accord unanime du peuple marocain. »

A quoi se réfère la déclaration du conseil des ministres du 5 novembre 1955 ? Elle se réfère à l'échange de lettres entre le général Catroux et Sa Majesté Mohammed ben Youssef en date des 8 et 9 septembre 1955 à Antsirabé.

C'est, ainsi résumé d'une façon générale, le thème même de ce que devait être l'interdépendance qui conservait à la France dans le cadre du traité de Fez — ainsi que l'a déclaré le général Catroux au moment de ces accords avec le sultan Mohamed ben Youssef à Antsirabé — la diplomatie, l'armée, et qui affirmait que les Français devaient jouir au Maroc d'un statut distinct de celui des étrangers.

C'est ensuite la déclaration d'investiture de M. le président Guy Mollet qui contenait ces mots:

« Les accords à conclure consacreront et organiseront l'interdépendance du Maroc et de la France. Ils devront garantir les droits acquis. C'est au sein d'institutions communes avec la France, librement définies et acceptées, que le Maroc et la Tunisie assureront le plein épanouissement de leur indépendance. Le principe de l'interdépendance est posé. Il doit être maintenant traduit dans le concret. »

Ainsi la déclaration d'investiture de M. le président du conseil se référait, à moins qu'il n'y ait eu confusion, au principe de l'interdépendance tel qu'il avait été posé dans les documents que je viens d'analyser. Il ne pouvait pas y avoir de confusion puisque aucune autre définition de l'interdépendance n'était alors donnée. C'était donc dans le cadre tracé par la précédente législature que votre Gouvernement devait négocier.

Nous en arrivons maintenant à un autre document, l'accord du 2 mars 1956, qui prévoit l'abrogation du traité de Fez, la reconnaissance de l'indépendance, qui implique, pour le Maroc, une diplomatie, une armée, qui prévoit une coopération en matière de défense, de relations extérieures, d'économie, de culture et, qui garantit les droits et les intérêts des Français établis au Maroc.

Je remarque au passage qu'il n'y a plus de référence à la déclaration d'Antsirabé, qui prévoyait que les Français du Maroc jouiraient d'un statut distinct de celui des étrangers. C'est une définition nouvelle de l'interdépendance.

L'interdépendance des deux pays s'organisera — j'insiste sur cette définition — dans la mesure où leurs intérêts seront communs.

La politique dans laquelle vous vous engagez, abrogeant le traité de Fez, laisse naturellement en vigueur l'acte d'Algésiras. Je pense que, sur ce point, il ne peut y avoir aucune contestation.

Joint à la déclaration franco-marocaine du 2 mars, il y a un protocole qui prévoit une période transitoire pendant laquelle le statut de l'armée française au Maroc demeure inchangé.

Je pense donc qu'il ne peut pas non plus y avoir de confusion sur le point suivant: tant que la période transitoire dure, les droits de l'armée française au Maroc sont ceux qui découlent de l'application du traité de Fez. En conséquence, nous restons donc encore dans le cadre du traité de Fez.

A la suite de l'accord du 2 mars 1956, un troisième document a vu le jour: la convention diplomatique signée à Rabat le 20 mai 1956.

Je n'analyserai pas ce texte; il se réfère, en quelque sorte, aux conventions d'assistance mutuelle entre nations.

Je sais bien qu'on a fait état hier de l'avantage particulier que nous avons en vertu même de cette convention, à savoir que notre ambassadeur au Maroc sera le doyen du corps diplomatique et aura, de ce fait, une autorité que n'ont pas les autres ambassadeurs. Je ne pourrais le croire que dans la mesure où j'admets qu'à Paris Mgr Roncali inspire la pensée de M. Vinogradov. On ne peut dire que ce soit là un avantage de grande importance que nous donne cet accord librement conclu entre nations indépendantes.

Cette politique nouvelle, qui aboutit à l'accord du 2 mars et à l'accord de Rabat du 20 mai 1956, personne ne peut contester qu'elle emporte novation par rapport aux principes posés par l'ancienne législature; elle n'a pas encore été soumise à l'approbation du Parlement. Nous allons être appelés à approuver la politique nouvelle qui comporte novation par rapport à la politique déterminée dans les actes antérieurs, sous la précédente législature et dans les débats qui ont eu lieu les 6 et 8 octobre 1955, au cours desquels — je le rappelle — M. Edgar Faure avait précisé que la France conservait, naturellement, disait-il, comme si cela allait de soi, la diplomatie et l'armée.

A partir du moment où cette politique aura été approuvée par le Parlement, des rapports nouveaux s'établiront entre la France et le Maroc. Le traité de Fez sera abrogé et l'acte d'Algésiras restera en vigueur.

Il est donc particulièrement important que nous sachions actuellement si vous considérez — c'est la question que je pose — que ce débat comporte l'approbation de votre nouvelle politique, s'il équivaut, par conséquent, à l'abrogation du traité de Fez et s'il vous permet de mettre en vigueur l'accord du 2 mars et la convention diplomatique du 20 mai, avant que ne soient négociés et connus les autres accords qui doivent intervenir en matière de défense, en matière économique et culturelle et en ce qui concerne le statut des Français. Il importe que nous sachions également si vous avez pris des engagements précis à ce sujet, si vous avez notamment pris l'engagement que l'accord diplomatique du 20 mai serait mis à exécution avant même que ne soit ratifié l'ensemble de votre politique marocaine.

Nous avons toujours demandé que le Parlement soit consulté sur l'abrogation du traité de Fez. Le Parlement doit-il être consulté à ce sujet ? La question se pose.

Je rappellerai à M. le ministre résidant et à M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes que le traité de Fez a été approuvé par une loi du 15 juillet 1912, votée par le Parlement et promulguée au *Journal officiel* du 20 juillet 1912. Allez-vous donc défaire au cours d'un débat et sans que la question ait été posée expressément ce qui a été fait par une loi ? Rentre-t-on ainsi dans le cadre de l'article 27 de la Constitution et n'êtes-vous pas obligés de déposer un texte tendant à l'abrogation du traité de Fez, traité qui a été approuvé par une loi publiée au *Journal officiel* du 20 juillet 1912 ?

Mon inquiétude serait plus grande encore si vous considériez que ce débat comporte automatiquement ratification de l'accord diplomatique du 20 mai.

L'accord du 2 mars prévoit, en effet, une période transitoire pendant laquelle le statut de l'armée française demeure inchangé. La ratification de la convention du 20 mai entraînant la mise en vigueur de l'accord du 2 mars, le Maroc retrouve sa pleine indépendance. En conséquence, il lui appartient de déterminer quelle pourra être la durée de cette période transitoire.

Dès la ratification de l'accord du 2 mars par la mise en vigueur de la convention diplomatique du 20 mai, que peuvent vouloir dire les mots « période transitoire » ? La durée de la période transitoire dans le protocole annexe à la convention du 2 mars 1956 n'est pas fixée. Cette durée sera donc celle

que chacune des deux parties contractantes voudra bien lui donner, ce qui équivaut à dire que chacune d'elles peut mettre fin à la période transitoire en déclarant qu'elle la considère comme terminée, soit parce que les négociations n'ont pas abouti, soit parce qu'elle estime simplement qu'il doit être mis fin à cette période.

A partir du moment où la période transitoire est dénoncée — elle peut l'être par deux Etats souverains et égaux en droits — nos troupes se trouvent, sur le sol marocain, en territoire étranger. C'est sur ce point que je voudrais attirer votre attention.

A partir de ce moment-là, nous n'avons plus, en droit, la possibilité de maintenir des troupes. Notre position, en droit, devient intenable et ne pourra être soutenue devant une instance internationale.

Je voudrais me tromper, je voudrais vous voir apporter un démenti à ma thèse.

Si vous allez devant une instance internationale, c'est l'internationalisation du conflit, c'est l'introduction dans le conflit franco-marocain de toutes les nations habilitées à prendre la parole dans cette affaire. En d'autres termes, c'est la Russie qui, à partir de ce moment-là, pourra discuter la question.

Cette considération est particulièrement importante au moment où vous reconnaissez au Maroc le droit de discuter la question des bases américaines. Je ne veux pas parler de ce que représentent ces bases sur le plan économique, ni du déficit éventuel du budget marocain si les Américains se retiraient du Maroc, déficit que nous serions obligés de combler. Je signale seulement que ce serait un coup grave porté à la politique atlantique.

Ainsi par le jeu même des accords que je viens d'analyser, ce serait au moment même où vous voulez rétablir l'ordre en Algérie que vous auriez créé une situation qui vous contraindra, peut-être, à consentir au retrait de nos troupes des territoires marocain et tunisien, instituant par là même aux deux ailes du front principal de bataille, deux sanctuaires où les forces de la rébellion pourront se reposer et se reconstituer. Vous connaîtrez alors la situation qui a été faite à l'Indochine quand l'ennemi pouvait retrouver des forces et du matériel au delà de la frontière chinoise, ou à la Corée, lorsque les forces du Nord pouvaient se reposer dans les sanctuaires du Yalu.

Vous le savez, monsieur le ministre résidant en Algérie, si les questions marocaine et tunisienne peuvent être réglées, le problème algérien sera résolu en trois mois. Sinon, vous ne trouverez pas de solution. C'est là une évidence que connaissent tous ceux qui se sont penchés sur le problème.

Je voudrais alors poser une question à M. le ministre résidant en Algérie et à M. le secrétaire d'Etat chargé des affaires marocaines et tunisiennes: êtes-vous assurés que telle n'est pas la politique poursuivie aujourd'hui par le Caire ? Etes-vous bien persuadés que le Caire ne conduit pas, parallèlement, deux politiques devant permettre, l'une, par le jeu des conventions que je viens d'analyser et le recours à une instance internationale, de demander le retrait des troupes françaises du Maroc et de créer ce sanctuaire qui lui permettrait de peser, hélas ! sur l'affaire algérienne, l'autre — si la première hypothèse est inexacte — en laissant s'installer l'anarchie au Maroc, de recourir à l'acte d'Algésiras ?

Dans cette dernière hypothèse, en effet, l'acte d'Algésiras serait de nouveau en vigueur, une nouvelle conférence internationale serait convoquée au sein de laquelle — paradoxe — la Russie serait présente ainsi que l'Allemagne, car la Russie et l'Allemagne ont été cosignataires, avec seize autres nations, de l'acte d'Algésiras.

Ainsi, dans les deux cas, la politique que vous poursuivez renferme, à terme, un danger d'internationalisation du conflit et le risque de voir, dans de telles conférences, réinstaller la Russie dans la Méditerranée occidentale, résultat qui me semble particulièrement inquiétant.

Je crois savoir également que le conseil des ministres a pris la décision de ne pas retirer les troupes françaises de la région d'Oudjda afin de verrouiller en quelque sorte le Maroc oriental. C'est là une décision sage que nous approuvons.

Mais si les hypothèses que je viens d'avancer se réalisent, si l'on demande le retrait des troupes françaises du Maroc, cette décision sera-t-elle maintenue, même si elle est soumise à une instance internationale ?

Que deviendront alors vos fermes résolutions ?

Pour toutes ces raisons, je demande au Gouvernement et à l'Assemblée de considérer que l'accord du 2 mars et la convention du 20 mai ne pourront recevoir un commencement d'exécution tant que nous n'aurons pas eu connaissance des autres conventions que vous devez signer en vertu de l'accord du 2 mars, en particulier de celle qui concerne la défense.

Quels seront les droits des troupes françaises au Maroc ? Continueront-elles à avoir un droit d'implantation, de circulation ? Auront-elles un droit de poursuite ou, au contraire, allez-vous leur contester ces droits de circulation, d'implantation et de poursuite ?

Vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes, qu'un incident s'est produit récemment. Un régiment cantonné à Oudjda ayant été dirigé vers la frontière algérienne, le Gouvernement marocain a protesté contre le mouvement des troupes françaises qui, du Maroc oriental, auraient franchi la frontière algérienne.

N'allez-vous pas demain vous exposer au même danger ?

Croyez-m'en, toute méthode autre que celle qui consiste à faire un tout de votre politique marocaine, est dangereuse, ne vous permettrait pas de discuter sur un plan d'égalité le statut de la défense — sur l'importance duquel il me paraît superflu d'insister — et vous mettrait en état d'infériorité lors de la négociation des autres conventions.

Quand le Maroc sera entièrement indépendant, quand il sera libre et égal en droit à la France, comment négocierez-vous les autres conventions ?

Je ne reproche pas aux ministres marocains de se montrer âpres et durs dans les discussions. Ils sont dans leur rôle. Mais ce que je vous reprocherai peut-être c'est de ne pas faire preuve, dans la défense des droits de la France, de la même fermeté que le Maroc montre dans la défense de ses propres droits. Nous avons l'impression que les droits du Maroc sont mieux défendus que ceux de la France.

Vous pouvez rétorquer que les droits du Parlement restent entiers, qu'il sera libre de ratifier les conventions que vous réunirez dans un texte unique et qui seront soumises à son accord. Permettez-moi de le dire, c'est là un leurre.

A cet égard, je vous répondrai par les déclarations d'un membre de votre parti, M. André Philip, qui, dans un article récent intitulé: « Pour ou contre le régime présidentiel ? », écrivait:

« Il n'est pas vrai qu'un Parlement soit libre de ratifier ou non un traité. Lorsqu'on arrive à ce stade c'est beaucoup trop tard, tout a été engagé. Mieux vaut le reconnaître et laisser le pouvoir de négociation et de ratification à l'exécutif, mais en organisant le contrôle des négociations en cours et par une surveillance permanente et par des interpellations à intervalles réguliers. »

Ainsi, vous savez que nous ne serons pas libre de ratifier quand vous aurez mis les conventions à exécution, vous savez parfaitement que le Parlement sera alors placé devant le fait accompli et que notre liberté de ratification ne sera plus entière. Notre liberté de ratification, elle est dans le présent débat.

En vous contestant le droit de mettre à exécution la convention du 2 mars et la convention diplomatique du 20 mai, nous exerçons notre contrôle parlementaire. C'est peut-être ainsi que nous pourrons empêcher la ratification et infléchir la politique française. Tant que nous n'aurons pas fait cela, vous engagerez des négociations sans contrôle parlementaire. A votre thèse de l'exercice de ce contrôle au moment de la ratification, je réponds par la pensée de M. Philip: le droit du Parlement n'est plus entier à ce moment, il ne pourra plus discuter de la ratification.

C'est pourquoi j'ai le droit de vous interroger sur les autres conventions que vous allez conclure. Quel sera, en particulier, le contenu de la convention en matière de défense ?

Présentement, quatre armées campent sur le sol marocain. D'abord, l'armée française; puis, l'armée royale, à laquelle vous venez d'abandonner 24 milliards de francs de matériel, dont l'entretien, l'année prochaine, coûtera peut-être 40 milliards, qui aggraveront d'autant le déficit du budget marocain, déficit que nous sommes obligés de combler et qui, ainsi, pèse sur le contribuable français. Ce matériel est des plus modernes et il n'est pas douteux que l'on aurait été heureux de le trouver en Algérie.

Il y a, enfin, l'armée de libération et les bandes.

Je vous interroge: notre armée conservera-t-elle, comme je l'ai déjà demandé, le droit d'implantation, le droit de circulation et le droit de poursuite ?

Le Gouvernement a affirmé que l'armée française pourrait circuler librement de Gabès à la côte atlantique. Cette déclaration conserve-t-elle aujourd'hui toute sa valeur ?

Nous pouvons envisager que l'armée de la libération se fonde dans l'armée royale ou que l'armée royale s'intègre dans l'armée de la libération. Aucune de ces deux hypothèses ne peut être exclue. Qu'arriverait-il si l'armée royale se fondait dans l'armée de la libération ? Que deviendrait le statut des officiers et des sous-officiers français engagés dans l'armée royale et qu'adviendra-t-il du statut des sous-officiers français si cette armée de la libération sert à alimenter des opérations en Algérie ? Qu'en serait-il du matériel français que nous avons cédé à l'armée royale s'il passait un jour à l'armée de la libération ?

J'ai encore quelques questions à poser sur le statut des Français et le statut économique.

Conserverons-nous un droit de contrôle budgétaire au moment même où, vous le savez, pour la première fois le budget marocain accuse un déficit de 50 milliards, déficit qui, je le répète, pèsera sur les finances françaises ? Mais surtout, dans quel esprit allez-vous aborder les négociations ?

Monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes, nous avons trop l'impression que, du côté marocain, on considère les 350.000 Français du Maroc comme 350.000 otages pour qui vous serez obligé, à chaque instant, de payer une rançon par de nouveaux abandons qui se retourneront, à un moment donné, contre les Français que vous entendez protéger.

Vous comprendrez aisément l'inquiétude du Parlement.

J'aimerais obtenir des réponses précises aux questions précises que j'ai posées, à savoir comment vous entendez appliquer l'accord du 2 mars et la convention diplomatique du 20 mai, si vous considérez que le traité de Fez sera abrogé à l'issue de ce débat, si vous considérez que ce qui a été fait par une loi peut être défait aujourd'hui par une simple discussion parlementaire.

C'est en fonction de ces réponses que nous déterminerons si nous pouvons vous accorder notre confiance. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Schuman.

M. Robert Schuman. Mesdames, messieurs, ayant participé aux entretiens d'Aix-les-Bains, et en ma qualité d'ancien ministre des affaires étrangères chargé des affaires marocaines, je crois de mon devoir d'apporter dans ce débat mon appréciation au sujet de la situation actuelle du Maroc.

J'ai donné et je maintiens mon approbation à la politique qui a été amorcée au lendemain des consultations d'Aix, mais je reconnais que cette politique n'a pas donné jusqu'ici tous les résultats que nous étions fondés à en attendre.

Nous ne saurions en imputer la faute à l'interlocuteur avec qui nous avons traité. L'attitude de Sa Majesté le Sultan s'est fondée, sans jamais se démentir, sur la nécessité d'une entente avec la France.

Nous savons les difficultés auxquelles il a à faire face, les sollicitations dont il est l'objet, les risques que courent à la fois la dynastie et l'Etat lui-même, cet Etat qui vient de s'émanciper avant d'avoir fait l'apprentissage de ses responsabilités politiques.

Les complications survenues entre temps proviennent, d'une part de ce que l'étranger s'est emparé de ces problèmes à des fins qui dépassent largement et, souvent, contredisent l'intérêt véritable de la population directement intéressée, d'autre part du fait que le même problème fondamental a surgi simultanément dans les trois territoires qui sont limitrophes, mais qui diffèrent entre eux quant aux données historiques et quant aux éléments de l'évolution intérieure présente, mais dont chacun a la prétention d'obtenir tous les avantages qui sont accordés à l'un des deux autres.

Nous sommes en quelque sorte pris dans l'engrenage des dents d'une roue qui nous entraîne de concession en concession. C'est un danger que nous n'avons peut-être pas suffisamment entrevu.

C'est ainsi qu'après de laborieuses négociations, le principe de l'autonomie interne a été mis en œuvre pour la Tunisie, conformément à la promesse faite dès 1950 et, il faut le reconnaître, conformément aussi à l'esprit du traité de protectorat de 1881.

A peine quelques mois après la ratification de ces accords, ratification qui est intervenue en juillet 1955, nous avons admis le principe de l'indépendance du Maroc par la déclaration du 2 mars 1956, ce qui a immédiatement déclenché une même revendication de la part de la Tunisie. Celle-ci est satisfaite à son tour par le protocole du 20 mars, mais on va plus loin en prononçant la condamnation du traité de protectorat ainsi que des conventions de 1955 avant de les avoir remplacés.

Ce qui ne devait être — je le suppose, du moins — qu'une simple déclaration d'intention est devenu, pour nos interlocuteurs, une réalité immédiate.

Pour le Maroc, notre situation est encore plus préoccupante.

Il existe actuellement, en ce qui concerne le Maroc, un véritable *vacuum*, une absence de toute réglementation, même transitoire. Il n'y a pas de convention conclue, depuis le traité de Fez, ayant pour objet de régler les relations entre la France et le Maroc.

La convention paraphée le 20 mai, signée le 28, a consacré la pleine souveraineté externe de ce territoire, mais pour toutes les autres questions, aucun accord n'a été signé.

Une demi-douzaine de conventions sont prévues, mais il reste à les élaborer et à les faire accepter.

Nous risquons d'avoir à subir, à propos de chacune des conventions, les mêmes assauts que nous connaissons en Tunisie et au Maroc à propos de celles qui ont été négociées antérieurement. Ce sera chaque fois le sacrifice le plus élevé qui nous sera demandé et arraché.

Et quelle sera, à un tel rythme, monsieur le ministre résidant, notre position en Algérie ?

Je ne voudrais pas être mal compris. Je ne doute pas qu'il faille aboutir à la souveraineté pleine et entière du Maroc comme de la Tunisie, mais cette souveraineté devrait être préalablement assortie de garanties en faveur de nos intérêts et de nos ressortissants. Stipuler des garanties contractuelles réciproques, ce qu'on a pris l'habitude de désigner sous le vocable d'interdépendance, ce n'est pas renoncer à l'indépendance.

Tout Etat souverain contemporain est dans la nécessité de prendre une infinité d'engagements qui restreignent sa liberté, sans que soit affectée ni sa dignité, ni sa souveraineté.

Ce qui rend à présent, et rendra par la suite, nos négociations de plus en plus laborieuses — nous en faisons l'expérience en ce moment en Tunisie — c'est le fait que, par la proclamation inconditionnelle et solennelle de l'indépendance, nous avons, d'entrée de jeu, sans contrepartie autre qu'une promesse d'avenir, accordé la plus importante des concessions demandées par nos interlocuteurs.

Je reconnais qu'il a fallu produire un choc psychologique afin d'enrayer au Maroc les troubles, la dégradation de l'autorité.

Vous y êtes parvenu pour une large part, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes. Vous l'avez rappelé hier en citant des chiffres. En Tunisie — il y a lieu de le souligner — le même résultat avait été obtenu précédemment grâce aux accords normalement négociés en 1954 et en 1955, accords qui ont été moins onéreux pour nous et mieux équilibrés.

Ils nous apportaient des garanties réelles à côté des sacrifices consentis. La méthode des règlements fragmentaires n'est pas heureuse. Elle empêche la nécessaire vue d'ensemble. En l'absence de tout accord actuellement applicable au Maroc, nous sommes — je le répète — livrés à la bonne volonté d'un interlocuteur qui donnera toujours — et c'est naturel — la priorité aux solutions qui lui sont plus favorables, en même temps qu'il éludera celles que, légitimement, nous attendons nous-mêmes.

A mon sens, il faudra désormais lier l'ensemble des problèmes et refuser tout fractionnement.

Le temps ne travaille pas pour nous. Nous n'avons aucun intérêt à laisser les affaires traîner en longueur et c'est vrai aussi pour le jeune Etat marocain que nous devons et que nous voulons aider à se constituer et à s'organiser le plus solidement et le plus rapidement possible.

Cette vérité, nous devons la faire comprendre à nos interlocuteurs et la leur faire admettre.

En ce qui concerne les droits et le rôle du Parlement français, je regrette d'être en désaccord avec le Gouvernement.

Il est un principe que je crois immuable et qui est indépendant de l'article 27 de la Constitution. Cet article 27 précise les conditions dans lesquelles devront être ratifiés les accords nouveaux. Mais les accords anciens, ceux qui ont été ratifiés par une loi, ne peuvent être abrogés ou modifiés que par une autre loi.

M. Hugues a souligné ce point en ce qui concerne le traité de Fès mais c'est vrai également pour les deux traités signés avec la Tunisie.

En 1881, trois semaines après la signature, est intervenue la ratification légale du traité du Bardo — le Parlement de cette époque travaillait plus vite que le nôtre — et en 1883 le traité de la Marsa a été également ratifié quelques mois après sa signature.

Je ne pense donc pas qu'il soit possible de modifier ces traités, ni de les supprimer, même partiellement, sans l'intervention du législateur.

Pour vous montrer quelle est la portée de l'innovation apportée par cet accord du 20 mai dernier concernant les relations diplomatiques, je vous rappellerai les textes qui, dans le traité de Fès, ont réglé cette matière. Les voici :

« Le commissaire résident général sera le seul intermédiaire du Sultan auprès des représentants étrangers et dans les rapports que ces représentants entretiennent avec le Gouvernement marocain. Il sera notamment chargé de toutes les questions intéressant les étrangers dans l'Empire chérifien.

« Il aura le pouvoir d'approuver, de promulguer... » Il s'agit là d'une question d'ordre intérieur.

Je lis ensuite :

« Sa Majesté le Sultan s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international, sans l'assentiment préalable du Gouvernement de la République française. »

Voilà les dispositions qui sont encore aujourd'hui en vigueur, et le resteront jusqu'à la ratification de la convention du 28 mai dernier.

Peut-on, sans intervention du Parlement, concevoir une suppression de dispositions de cette envergure ?

Je le répète, je ne fais aucune objection de fond, à la suppression de la tutelle que la France a exercée jusqu'à présent. Mais d'une part, nous avons intérêt à connaître en même temps, entre autres, les droits et les garanties dont nos nationaux jouiront désormais au Maroc. Il est, en effet, une interdépendance des textes qui devrait nous empêcher de les apprécier séparément et de les accepter l'un sans les autres.

D'autre part, il faut un minimum de respect pour les règles constitutionnelles. Comment peut-on considérer qu'un simple vote de confiance acquis dans une des deux Assemblées parlementaires puisse remplacer la procédure législative, c'est-à-dire le vote par deux Assemblées ?

Ce n'est pas que je pratique le fétichisme des textes ou des procédures. Nous constatons, hélas! tous les jours leur fragilité, mais la confusion, l'imprécision des textes ou la méconnaissance des règles de procédure sont sources d'irritants conflits et de suspicion. A quelques jours d'intervalle, nous avons eu successivement pour le Maroc une « déclaration commune » accompagnée d'un « protocole annexe » le 2 mars, puis un « protocole d'accord » pour la Tunisie le 20 mars.

Pourquoi ces variantes de terminologie ?

Et dans ces accords se juxtaposent la proclamation solennelle d'un principe, celui de l'indépendance, et la simple annonce de négociations prochaines, mais aléatoires, sur les détails d'application.

Une telle ambiguïté des textes n'est pas simplement un défaut de technique juridique. Elle a donné et elle donne nécessairement naissance à des interprétations divergentes. En Tunisie, les négociations urgentes sont suspendues depuis deux mois, parce que la portée du protocole du 20 mars y est discutée. Au Maroc, on conteste le sens du terme « statut actuel de l'armée française ». J'en reparlerai dans un instant.

Il faut donc changer de méthode. Nous avons affaire à des interlocuteurs subtils que nous avons formés nous-mêmes d'ailleurs, qui savent tirer profit de toute faille, de toute obscurité des textes et chacune se paie par nous en concessions nouvelles.

Votre tâche, monsieur le président du conseil et messieurs du Gouvernement, est redoutablement difficile. Je ne commettrai pas l'injustice de la méconnaître. Si nous étions à votre place, nous en ferions nous-mêmes l'expérience. Mais il y avait une époque où des incidents du genre de ceux dont j'ai parlé et de cette importance ne se produisaient pas. Ils compliquent inutilement le fardeau de vos et de nos responsabilités.

Et que devient le Parlement dans tout cela ? Il ne doit pas se substituer à vous, intervenir dans la conduite des négociations. Pour cela, il doit s'en remettre à vos initiatives, à vos options. A cet effet, ou bien il vous fait confiance ou bien il vous remplace. Mais le moment viendra où, dans le débat de ratification sur l'ensemble des accords, le Parlement prendra sa part de responsabilité.

Aussi, un débat comme celui d'aujourd'hui, débat de simple orientation, ne doit-il pas être l'occasion de récriminations faciles, mais apporter au Gouvernement un appui moral et une autorité renouvelée pour la suite de ses tractations.

Une des tâches les plus urgentes consistera à définir exactement la situation de notre armée stationnée au Maroc. Il est inconcevable, en effet, qu'elle puisse être considérée comme devant rester confinée dans ses cantonnements, comme certains le recommandent. Ses missions, il est vrai, sont à reviser en fonction de la situation actuelle.

Ainsi qu'on l'a dit à la commission des affaires étrangères, il y aura lieu de sauvegarder nos intérêts français, la sécurité des personnes françaises civiles. C'est l'affaire de notre armée. D'un autre côté, celle-ci doit garantir une frontière perméable, et cela avec des effectifs limités.

Mais il faut y ajouter la nécessité d'assurer sa propre sécurité. L'armée, plus que quiconque, a le droit de légitime défense et nos troupes doivent pouvoir l'exercer contre les traquenards, les pièges, les embuscades qui sont dressés contre elle.

Il serait intolérable pour n'importe quel gouvernement, pour n'importe quel pays, que l'armée fût réduite à négocier la libération de ses hommes et de ses officiers qui auraient été enlevés, à subir les chantages et les marchandages qui portent gravement atteinte à sa dignité et à son moral.

Nous voulons continuer, monsieur le président du conseil, à vous apporter notre aide. Nous voulons que vous réussissiez, parce que votre réussite sera celle de la France et que votre échec nous atteindrait tous.

Lors du débat d'investiture, il a été question d'associer dans une certaine mesure, mais d'une façon permanente, les partis qui n'appartiennent pas à votre majorité, à la recherche des solutions vitales pour notre pays. On a parlé de politique bipartisane. C'est, hélas! un euphémisme dans un parlement où pullulent les groupes et où ceux-ci sont souvent divisés en eux-mêmes. Mais, dans les moments d'angoisse que nous vivons tous, il est de notre devoir de vous apporter un concours autre que celui d'un vote abstrait, parfois émis à contrecœur, comme extorqué à la faveur d'une question de confiance.

A plusieurs reprises, monsieur le président du conseil, il a été rendu hommage à votre patriotisme, à vos qualités personnelles, comme rarement on l'a fait à l'égard d'un chef de gouvernement. Il faut vous assurer un contact personnel avec ceux qui vous parlent ainsi, il faut qu'ils soient tenus au courant de vos difficultés, qu'ils puissent donner leur avis, s'engager envers vous, en dehors d'un débat public précipité et passionné où il est peut-être trop tard pour établir le front unique de nos énergies nationales sur le plan parlementaire. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Le Gouvernement et le Parlement ne pourront demander au pays les sacrifices imposés par la situation que lorsqu'ils donneront, eux-mêmes, l'exemple d'une large solidarité au service d'une cause nationale gravement menacée. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre résidant en Algérie. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

M. Robert Lacoste, *ministre résidant en Algérie.* Mesdames, messieurs, j'ai le devoir, dans ce débat, de vous présenter des faits précis et de dresser des perspectives qui prolongent la réalité au lieu de la contredire ou de la transfigurer. Pas de polémique, pas de ces généralisations hâtives et impérieuses dont certains orateurs abusent parfois; ni pessimisme, ni optimisme; simplement et loyalement, la vérité.

Je vous dois essentiellement un compte rendu de ce qui a été fait en application de la politique gouvernementale et aussi des prévisions pour les prochains mois.

Je dis « politique gouvernementale » car, mesdames, messieurs, j'y insiste, il n'y a pas, comme on l'a dit trop souvent, de « politique Lacoste ». Il y a une politique du Gouvernement, que j'applique. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

Il appartient à M. le président du conseil, au nom du Gouvernement, de placer ce compte rendu d'activité dans un cadre politique plus général et de définir, dans la mesure où il le croit utile, l'orientation des solutions à donner aux problèmes de fond qui nous sont ou nous seront posés.

En premier lieu, il me faut faire le point de la situation. Je le ferai en répondant d'abord à cette question: d'où venons-nous ?

Quand je pense à la situation en février dernier, je ne puis retenir un mot: après de longs mois de période préélectorale, électorale et d'expédition des affaires courantes, nous étions sur la voie de la désintégration de l'Algérie. (*Applaudissements à gauche.*)

L'armée estimait que sa mission n'avait pas été suffisamment définie. Ses demandes pressantes de renforts, formulées depuis plusieurs mois, étaient tombées dans le silence. Elle menait un combat de plus en plus difficile et obscur avec beaucoup de stoïcisme, mais aussi avec un certain scepticisme.

L'élément européen doutait de la volonté de la métropole de défendre son droit à la vie sur la terre algérienne et les politiciens irresponsables et démagogues l'agitaient, le dressaient contre la métropole, poussaient à une sorte de sécession criminelle, ajoutant à nos difficultés les dramatiques perspectives d'une guerre civile éventuelle.

L'administration subissait l'influence d'un pareil climat.

Par ailleurs, les auxiliaires musulmans de l'administration étaient contraints de démissionner, les uns après les autres, sous l'empire de la terreur.

L'action rebelle, après une phase de régression, s'était faite très virulente dès le 1er janvier 1956 et les bandes, sortant des Aurès-Nementchas, gagnaient l'Est constantinois, les Kabylies, la région de Bou-Sâada. Le pourrissement s'emparait de toutes ces régions.

Le sentiment commun de la population musulmane était le doute quant aux intentions de la France. Les plus ardents, dans cette population, pensaient même que notre pays, que la propagande arabe disait définitivement émasculé, accepterait quelque nouveau Dien-Bien-Phu.

Bref, pour beaucoup de Musulmans, la fin était proche. Ils pensaient toucher bientôt à la complète indépendance et espéraient que les Français qui voudraient conserver la nationalité française seraient bientôt des étrangers sur la terre algérienne.

Mesdames, messieurs, quels que soient les buts divers que l'on puisse se proposer en Algérie, quelles que soient les idéologies au nom desquelles on choisit ces buts, une nécessité apparaissait alors, lumineuse et impérieuse: il fallait s'arrêter sur cette route qui conduit au néant. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Les démarches empreintes d'une loyauté si émouvante de M. le président du conseil en vue de détendre les esprits, l'affirmation de la volonté gouvernementale de maintenir intangibles les liens entre la métropole et l'Algérie, l'annonce d'un effort militaire considérable, tout cela a enrayé la chute.

Nous somme arrivés, quelque temps après, à un certain état d'équilibre, par l'effet de moyens cependant sensiblement inférieurs à ceux dont nous disposions en février, du fait, comme l'a dit M. le secrétaire d'Etat aux forces armées, de la démobilisation de certaines catégories de militaires et de la non-utilisation de contingents marocains ou autochtones.

Des ralliements importants ont été obtenus, dans cette période difficile, dans la populeuse vallée de la Soummam, cependant que d'autres s'esquissaient en Grande Kabylie, dans la région de Sétif et dans le Nord du Constantinois.

Si nous avions disposé alors de plus de forces, ces ralliements eussent pu être plus larges et définitifs. Mais c'est seulement fin avril que nous avons récupéré notre potentiel d'action de février. Depuis cette date, des effectifs supplémentaires arrivent et ne cessent d'arriver. Le niveau de nos effectifs atteindra fin juin, pour les troupes de l'armée de terre, 364.000 hommes. Cet apport considérable peut et doit permettre de consolider l'équilibre atteint et d'améliorer la situation dans les prochains mois.

Certes, nous allons connaître des difficultés. Il se peut que la frontière marocaine, où déjà se sont produites des infiltrations d'individus ou de bandes non contrôlées venant principalement de l'ancienne zone espagnole, nous cause un jour des préoccupations sérieuses et c'est un des buts de la politique menée par mon collègue, M. Savary, que d'essayer de détendre le climat au Maroc pour éviter que ces préoccupations nous assaillent.

Des forces d'intervention mobiles à grande puissance de feu ont été prévues, comme vous l'a dit mon ami, M. Max Lejeune, pour parer à ce danger. La défense et la surveillance de cette frontière est en voie d'amélioration par la mise en œuvre de moyens terrestres et aériens.

Il en va de même du côté de la Tunisie et de la Libye, où des passages d'armes, que l'on sait entreposées à Tripoli et ailleurs, sont à craindre.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les rebelles feront tout pour créer des abcès de fixation, disperser nos effectifs par l'extension du terrorisme et diminuer d'autant leur capacité d'action.

Ben Bella ne le cache pas qui, dans une interview au Caire, disait que son but est d'immobiliser la plus grosse partie de nos effectifs en les rivant à la sauvegarde des Européens d'Algérie.

Mais les opérations de police font reculer heureusement, de plus en plus, les agents du terrorisme. La calme discipline de tous suffit à rendre la tactique rebelle infructueuse, tout au moins en grande partie, et les tentatives qui ont suivi le Ramadan n'ont en rien modifié le nouveau cours des choses.

Des opérations comme celle de la Casbah mettent à notre portée certains moyens secrets de la rebellion.

Donc, à toutes ces difficultés, dans l'état où elles se présentent, nous pouvons répondre. Nous pouvons répondre d'autant mieux que l'adaptation de nos renforts aux conditions mêmes de leur action sur le territoire algérien se fait sans à-coup et, je dois le dire, de façon satisfaisante.

Hier, nous avons eu la satisfaction de voir un bataillon du 92e régiment d'infanterie, formé de rappelés de la région parisienne récemment arrivés en Algérie, infliger une sévère leçon aux rebelles qui ont perdu du côté d'Oran, à Lourmel, une soixantaine d'hommes, dont 20 à 25 tués, alors que nous n'avons essuyé que des pertes minimes, deux blessés seulement. Ce bataillon a, de plus, récupéré de nombreuses armes, ce qui, vous l'entendez fort bien, est d'une très grande importance.

Cela montre que nos jeunes troupes, rappelées depuis quelques jours, malgré leur inexpérience, savent déjà se comporter au feu comme leurs anciens. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Les renforts qui sont arrivés en Algérie doivent donc permettre, malgré les hypothèques qui peuvent peser sur leur emploi et dont je viens de parler, d'entamer sérieusement dans les mois qui viennent la tâche proprement dite de pacification.

Devant le développement de cette action militaire, certains disent: c'est une politique de force qui ne donnera rien. On affirme même — M. Pierre Cot a osé aller jusque-là, ce que je ne lui pardonne pas, malgré son immense talent — que c'est là une guerre d'extermination.

Je répéterai, aussi souvent qu'il le faudra, sans jamais me lasser, car c'est la vérité, que nous menons une action de pacification et non une guerre d'extermination. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Qu'est-ce qu'une politique de pacification ? C'est une politique qui a pour but de préserver la vie de chacun, de libérer les populations de la terreur organisée qui leur est appliquée, de rapprocher les deux communautés locales en leur redonnant confiance l'une dans l'autre et à toutes les deux dans la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La politique de pacification tend à créer les conditions concrètes du règlement général qui, un jour ou l'autre, devra intervenir.

L'action de pacification n'est pas une action de conquête militaire matérielle. A l'abri de la sécurité ressuscitée, grâce à elle, elle veut rallier les âmes et les cœurs, préparer les accords futurs.

La politique de pacification aura atteint son but quand nous aurons pu déclencher le ralliement de vastes portions de population.

Ralliement à quoi, en faveur de quoi : Qu'on ne dise pas, en faveur du maintien du *statu quo*. Cela est faux, archi-faux. L'armée n'est pas en Algérie pour maintenir les privilèges et les injustices sociales. L'armée est là-bas pour défendre les liens indissolubles entre l'Algérie et la France; elle est là-bas pour permettre la construction d'une Algérie nouvelle dans le sein de la communauté française. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Car nous voulons faire une Algérie nouvelle — la France s'est engagée d'honneur dans cette voie — et, vous l'entendez bien, une Algérie dans l'ensemble français. Voilà le terme ultime de ce que nous appelons la politique de pacification.

Deux critiques nous sont opposées. Selon la première, nous ne faisons rien d'effectif dans la voie de la modification du *statu quo*. On a bien voulu concéder, cependant, que nous avons fait quelques « réformettes ».

M. Pierre Cot, qui est l'auteur de ce mot de valeur discutable, pense, sans doute, qu'il est négligeable, au regard de son idéal d'absolu, premièrement, d'avoir augmenté de 25 p. 100 les salaires agricoles; deuxièmement, d'avoir institué par la loi une allocation-vieillesse aux économiquement faibles en Algérie, là où il n'existait rien; troisièmement, d'avoir décidé la réforme du métayage musulman; quatrièmement, d'avoir amélioré les conditions de contrôle de l'octroi des crédits agricoles, pour défendre le fellah; cinquièmement, d'avoir décidé la création d'une caisse d'accession à la propriété de l'exploitation rurale, qui a pour mission d'acquérir en Algérie des bien fonciers à vocation agricole, d'en confier la mise en œuvre à des exploitants dépourvus ou insuffisamment pourvus de terres, le gouvernement général pouvant prononcer, au profit de la caisse, s'il n'y a pas d'accord amiable en vue de ces acquisitions, l'expropriation pour cause d'utilité publique (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*); sixièmement, d'avoir organisé la gestion collective pour les ouvrages d'irrigation et de défense contre les eaux; septièmement, d'avoir limité, dans les périmètres irrigués, la superficie totale des parcelles appartenant à une seule personne à 50 hectares, plus une superficie de 20 hectares par enfant vivant, sans pouvoir excéder 150 hectares, les terres en excédent devant être expropriées au bénéfice de la caisse d'accession à la propriété rurale.

Ce sont là, paraît-il, des « réformettes ». Si vous voulez! Mais alors, que dites-vous des trois projets de loi que le Gouvernement se propose de soumettre au Parlement ?

Le premier tend à favoriser en Algérie l'accession à la petite propriété rurale par le retour à l'Etat des grands domaines agricoles. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

Le second tend à permettre le retour à l'Etat des grands domaines forestiers dont le produit ira alimenter la caisse d'accession à la propriété rurale.

Le troisième tend à demander aux exploitations d'alfa des redevances équitables dont le produit alimentera également la caisse d'accession à la propriété rurale. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

J'attends qu'on me démontre que cet ensemble ne forme pas une réforme agraire sérieuse.

Quant aux réformes et aux actes politiques, je me demande pourquoi certains continuent à feindre d'ignorer l'importance de la réforme favorisant l'accession des musulmans à la fonction publique, cela après les nominations qui viennent d'être décidées, après les manifestations violentes que cette réforme a suscitées, sans compter l'effort accompli par le F. L. N., dans les milieux universitaires musulmans, afin d'empêcher, par la grève des examens, la constitution des dossiers de candidatures qui nous étaient déjà annoncés.

Je me demande pourquoi l'on compte pour rien les mutations dans le haut personnel de la police et de l'administration, la promotion de fonctionnaires musulmans, les décrets actuellement soumis au conseil d'Etat réformant le gouvernement général en supprimant nombre de ses rouages.

Cette administration de coordination et d'impulsion doit retrouver son efficacité dans un allégement de sa masse et une réorganisation de sa charpente.

Des directions générales se substitueront aux organes actuels. La plus importante d'entre elles, dont je demande la création immédiate, serait la direction générale des affaires politiques, qui permettra d'agir directement et pleinement sur la vie locale et les populations musulmanes.

Parmi les actes politiques, compte-t-on pour rien le refus de certains ultimatums du comité de coordination et, de même, compte-t-on pour rien la dissolution de l'assemblée algérienne ?

Ces actes et ces réformes ont rencontré l'approbation de la plus grande partie des Européens.

Oui ! les Européens, s'ils ont été abusés précédemment, comprennent maintenant notre politique. Ils pensent, comme le disait hier M. Barrachin, avec une grande noblesse d'expression, que l'Algérie de demain ne sera pas celle d'hier. Il ne peut pas en être autrement; il ne doit pas en être autrement.

La confiance dans la métropole est revenue. Le spectable de la discorde civile s'éloigne. Cela aussi est un facteur nécessaire de succès. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche. — Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Quant aux Français musulmans, dont on a dit qu'ils étaient insensibles à ces réformes, je puis vous assurer qu'ils ont suffisamment d'intelligence politique et juridique pour en comprendre fort bien l'inspiration.

Ils savent — comment ne le sauraient-ils pas ? — que le décret sur la fonction publique et les décrets de réforme agraire, dont notre Gouvernement s'honore, ont pour but de réduire l'inégalité de fait qui existe entre les deux communautés et de les rapprocher dans un sentiment d'affection pour la France et pour la justice.

Ils savent que la réforme du gouvernement général et les projets préparés par mon collègue et ami M. Champeix pour rapprocher l'administration des administrés, qui ont besoin d'être aidés et défendus, vont dans la voie de l'édification des indépendances locales auxquelles les musulmans tiennent tant.

Un deuxième reproche nous est adressé: vous ne pacifiez pas, vous exterminez.

Le malheur pour ceux qui parlent ainsi dans ce débat, c'est qu'ils oublient trop souvent les atrocités de nos adversaires. Ils oublient le renforcement actuel du terrorisme. Ils oublient la tuerie de Palestro, qui montre bien de quel côté est la volonté d'extermination. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche. — Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Il n'y a pas de fait plus symbolique.

Quoi donc ? Ce jeune lieutenant Arthur, un jeune Français, plein d'idéal, qui croyait à fond à la politique de pacification, qui avait pris contact, de lui-même, avec les populations de trois douars, s'était rapproché des musulmans, parce qu'il pensait que son devoir de soldat n'était pas seulement de faire la chasse aux rebelles, mais de tendre la main aux populations de l'Algérie. Enhardi par ses premiers succès, il veut aller plus loin et, dans son intrépidité, il dépasse les consignes de ses chefs, tombe dans une embuscade avec ses camarades. Lui, qui voulait pacifier, lui et ses camarades parisiens qui, eux aussi, voulaient aller au-devant des paysans musulmans, sont massacrés.

Et c'est de notre côté que serait l'extermination ?

M. Pierre Cot. Monsieur Lacoste, permettez-moi...

M. le ministre résidant en Algérie. Je vous en prie. Laissez-moi continuer. (*Vifs applaudissements à l'extrême droite, à droite et au centre. — Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. André Mutter. Maillot n'a pas besoin d'avocat ici !

M. le ministre résidant en Algérie. Ce que veulent les rebelles, ne l'oubliez pas...

M. Arthur Ramette. Les applaudissements...

A droite. Taisez-vous !

M. le président. Ne retirez pas à ce débat la dignité qu'il requiert, surtout en ce moment.

M. le ministre résidant en Algérie. Ce que veulent les rebelles — je voudrais bien qu'on s'en rende compte — c'est faire croire, précisément, que nous menons une guerre d'extermination, parce qu'ils ont parfaitement compris — le Gouvernement en a la certitude — que, par leur seul effort militaire, ils ne peuvent pas faire aboutir entièrement leurs revendications.

Que cherchent-ils ?

Ils cherchent à émouvoir l'opinion internationale pour obtenir son concours. Ils cherchent à obtenir, sur le plan international, les résultats qu'ils savent ne pouvoir obtenir par leur action autonome. Et, pour émouvoir l'opinion internationale, il faut faire croire que nous exterminons. Et alors, on prie M. Fehrat Abbas, qui est allé se jeter dans la gueule du loup, de crier partout que 300.000 Algériens ont été exterminés par les Français. Et il y a des imbéciles qui, à travers le monde, croient cela !

Au centre. La Russie.

M. le ministre résidant en Algérie. On reprend, et dans des hebdomadaires d'apparence respectable (*Très bien! très bien! au centre*), de prétendues informations parues dans des journaux du monde arabe où l'on multiplie par les coefficients cent et deux cents le nombre des victimes de représailles qui se sont produites spontanément après des attentats dont les Français ont été victimes.

Témoin cette affaire de Tébessa, où je suis sûr en conscience, pour avoir cherché la vérité pendant des semaines, qu'il n'y a eu que deux tués. On ose écrire qu'il y en a eu quatre cents !

Mais nous savons bien pourquoi: c'est pour émouvoir l'opinion internationale et faire condamner la France. On veut susciter des actes de représailles sanguinaires incontrôlés. On n'y réussira pas, parce que nous avons prévenu l'armée et la population. Dans les directives générales que je leur ai adressées, j'ai mis en garde, de cette façon, tous les gradés de l'armée en Algérie:

« Je suis sûr que vous aurez à cœur de rester constamment humains, ainsi que l'exige l'honneur de la France.

« D'autre part, il convient absolument de se garder des provocations des rebelles qui, en développant le terrorisme, visent à déclencher des actes incontrôlés de représailles qu'ils montent en épingle afin de créer les apparences d'une guerre d'extermination et de dresser contre nous l'opinion internationale et les grandes puissances, dont ils recherchent le concours sur le plan diplomatique. »

La population aussi est informée.

On ne répond pas au terrorisme par des actes de vengeance individuels. On répond au terrorisme par une discipline consciente, renforcée et sans faille, et par la confiance dans les autorités responsables.

Voilà quel est maintenant l'état d'esprit des populations et de l'armée en Algérie, et le terrorisme ne nous aura pas ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche. — Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Nous romprons le circuit terrorisme contre-terrorisme. C'est pour le rompre que nous nous livrons, depuis quelque temps, à des opérations systématiques d'assainissement. J'ai quelque raison de penser qu'elles sont fructueuses et qu'elles précèdent probablement un changement de climat.

Telle est, mesdames, messieurs, la situation aujourd'hui.

Quelles sont maintenant les perspectives ?

Je voudrais m'éviter l'erreur monstrueuse que tant d'hommes ont commise dans leurs prédictions en annonçant des victoires qui devenaient des défaites. En outre, je ne crois pas aux miracles. Je ne promettrai donc pas que, dans un avenir prochain, le problème algérien sera résolu. Je ne dirai pas que nous sommes au bout de nos difficultés. Nous en aurons d'autres. Mais j'ai de bonnes raisons de croire que nous en triompherons. Ce que je veux vous apporter, c'est un acte de foi raisonnée et raisonnable.

Ma foi, c'est que dans quelques mois nous arriverons à des résultats mesurés mais concrets, des résultats substantiels, c'est-à-dire des ralliements importants de populations.

Oui ! je crois que nous y arriverons et si nous y arrivons, nous nous retournerons vers cette opinion métropolitaine que l'on essaie de troubler et nous lui dirons: Voilà les faits. Ton effort n'a pas été vain. Nous nous tournerons vers l'opinion internationale et nous dirons à tous les donneurs de leçons, à tous ceux qui veulent juger alors qu'ils ne distinguent pas l'effet de la cause: Messieurs, la solution du problème algérien, nous la trouverons nous-mêmes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche. — Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Jacques Isorni. Très bien !

M. le ministre résidant en Algérie. La solution du problème algérien, nous la trouverons dans l'action de la France déterminée, une action sans défaillance. Nous la trouverons dans l'amour que la France porte à la justice et dans toute l'affection et toute la fraternité qui nous lient aux musulmans. (*Au centre, à droite, à l'extrême droite et sur de nombreux bancs à gauche, les députés se lèvent et applaudissent vivement.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique:

Nomination, par suite de vacance, d'un vice-président de l'Assemblée nationale.

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

(*La séance est levée à douze heures cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO

2e Séance du Samedi 2 Juin 1956.

(134e de la session — 83e de la législature)

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2264).

2. — Excuse et congé (p. 2264).

3. — Nomination d'un vice-président de l'Assemblée nationale (p. 2264).

4. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 2264).

Discussion générale (*suite*): MM. Goirre, Conte, Joannès Dupraz, Gosset, Panier, Lacoste, ministre résidant en Algérie, Chaban-Delmas, ministre d'Etat, Buron, Lejeune, secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes; Guy Mollet, président du conseil.

M. le président du conseil.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Tixier-Vignancour, Lisette, Mme Duvernois, M. Le Pen.

Ordres du jour, déposés avec demande de priorité, n° 2 (2e rectification) de M. Depreux, n° 3 rectifié de M. Boscary-Monsservin, n° 4 de M. Gayrard.

Question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 2 (2e rectification) de M. Depreux, présenté en conclusion du débat sur la politique générale du Gouvernement.

5. — Dépôt de propositions de loi (p. 2284).

6. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 2284).

7. — Dépôt de rapports (p. 2284).

8. — Dépôt d'un avis (p. 2285).

9. — Ordre du jour (p. 2285).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Frédéric-Dupont s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacance, d'un vice-président de l'Assemblée nationale.

Le groupe de l'Union démocratique et socialiste de la résistance et du rassemblement démocratique africain a désigné M. Mamadou Keita.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement, l'affichage de cette candidature a été fait à 14 heures.

Je n'ai été saisi d'aucune opposition contre cette candidature.

En conséquence, je la déclare ratifiée et je proclame M. Mamadou Keita, vice-président de l'Assemblée nationale.

— 4 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Dronne, André Monteil, Isorni, Raingeard, Dides, Pierre Cot, Frédéric-Dupont, Jacques Duclos, Gosset, Paul Reynaud, Francis Vals, Gayrard, Hénault, Bouyer et Barrachin sur la politique générale du Gouvernement.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 3 heures 5 minutes;

Groupe communiste, 2 heures 20 minutes;

Groupe socialiste, 1 heure 55 minutes;

Groupe du mouvement républicain populaire, 13 minutes;

Groupe d'union et fraternité française, 43 minutes;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et du rassemblement démocratique africain, 22 minutes;

Groupe paysan, 15 minutes;

Isolés, 10 minutes;

Les groupes des indépendants et paysans d'action sociale, des républicains sociaux, des indépendants d'outre-mer, des républicains progressistes, le groupe républicain radical et radical-socialiste et le groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, ont épuisé leur temps de parole.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Coirre.

M. Paul Coirre. Monsieur le président du conseil, mesdames, messieurs, après tout ce qui a été dit sur l'Afrique du Nord depuis deux jours, je me limiterai à relever très rapidement les contradictions internes les plus marquantes de notre position algérienne.

Quelles que soient les différences des régimes juridiques sous lesquels la Tunisie, le Maroc et l'Algérie se trouvent placés, il n'est personne pour nier que le Maghreb constitue un ensemble, un tout.

Il n'y a pas de dissociation essentielle dans les éléments qui constituent ces trois pays. Les hommes, leur histoire, le climat, la terre, la religion, tout est semblable.

Alors, pourquoi pratiquer une politique d'abandon et de faiblesse excessive aux deux ailes et en préconiser une autre au centre ? Pourquoi avoir ainsi laissé se créer deux nouvelles Egyptes qui alimentent en propagande, en matériel et en hommes les fellagha d'Algérie et, au fur et à mesure, compensent les pertes que ces derniers peuvent éprouver ?

Tant que ne sera pas définie une politique cohérente et valable pour l'ensemble de ces territoires, notre attitude sera aussi contradictoire qu'inexplicable, d'abord vis-à-vis de nous-mêmes, mais surtout vis-à-vis de populations moins habituées aux subtilités de la politique ou du droit.

Le Gouvernement s'est proposé de rétablir par la voie militaire l'ordre en Algérie. En pensant qu'il a pleinement raison de tendre à ce but, il est difficile de comprendre alors comment il peut tolérer que libre cours soit laissé à une propagande contraire, tant dans la métropole qu'en Afrique du Nord. Est-ce par faiblesse ou par complicité qu'il supporte l'expression de cette activité défaitiste ?

Il est en tout cas certain qu'une large part de la population ne comprend pas, s'en inquiète, s'en alarme, et tout particulièrement les hommes qui, mobilisés en Afrique du Nord, assimilent cette contradiction à une trahison et demeurent confondus devant tant d'impuissance.

Le Gouvernement a déclaré qu'il se proposait, après avoir rétabli l'ordre, de procéder en Algérie à des élections libres, sans avoir défini, tout au moins pour le moment, quelle serait la position de la France.

Mais tous ceux qui ont quelque connaissance de l'âme arabe savent bien que, quel que soit le mode électoral, quel que soit le découpage des circonscriptions, cette consultation entraînera l'élection de députés favorables aux fellagha dans une proportion d'au moins 80 p. 100.

On voit mal un représentant de la population musulmane faire sa campagne sur un autre thème que celui de la séparation de l'Algérie et de la France sans risquer d'en subir sur sa personne les conséquences immédiates. La sécession sera inévitablement le thème électoral victorieux.

Si l'on entend ne pas apporter de modification à cette position de principe, il est légitime d'éprouver quelques inquiétudes quant aux conséquences qu'aurait le rétablissement de l'ordre, tout au moins sur ce plan précis.

Nous avons estimé, et à juste titre, ne fût-ce qu'à la dernière session de l'O. N. U., que la politique de la France en Algérie était une question purement intérieure. Est-il opportun, alors, d'en entretenir ceux qui, à la tête d'Etats étrangers, souhaiteraient trouver un prestige personnel en nous engageant dans la voie de la négociation ou en proposant leur médiation qui se traduirait en fait par un abandon sous une forme ou sous une autre ?

C'est de la France seule et de son Parlement que relèvent les départements algériens. Ce sont eux seuls qui, avec le Gouvernement de la République, ont à prendre des décisions.

Comment, par ailleurs, concilier la position du Gouvernement hostile à toute tractation avec ceux qui ont porté ou suscité la lutte armée sur notre territoire et les facilités exorbitantes données pour se rendre au centre de l'activité antifrançaise à ceux qui le recherchent ou le désirent ?

Parmi tant d'autres contradictions de notre situation algérienne, j'en évoquerai une dernière qui est majeure.

Toutes les raisons qui nous ont conduits à cette lutte dure, souvent inhumaine, tendent à ce que la France ne perde pas le patrimoine économique, culturel, stratégique qui a fait sa grandeur, ou tout au moins qu'elle le garde sous des formes nouvelles.

Intérêt stratégique ? Soyons réalistes. Nous ne représentons plus maintenant qu'une puissance militaire mineure. La stratégie mondiale est devenue du domaine exclusif de l'U. R. S. S. ou des Etats-Unis.

Patrimoine culturel ? Il n'y a jamais eu que coexistence sans pénétration profonde et véritable de notre culture et de la culture musulmane, et il est assez peu probable qu'il soit possible de réaliser ce qui n'a pu l'être dans le passé, tant est chaque jour plus marquée la ségrégation du monde musulman.

Reste l'aspect économique. Il est multiple, multiforme. Sans l'approfondir, remarquons seulement que des hostilités de longue durée, avec les obligations de tous ordres imposées par un tel effort militaire, conduiraient inévitablement la métropole sur le chemin de la paupérisation. Diminués, affaiblis par des mois ou des années de lutte, nous serions, même dans l'éventualité d'un succès militaire, terriblement perdants sur le plan intérieur, car on ne peut sortir de cette opposition: ou faire la guerre, avec toutes les rigueurs que cela implique, avec toutes les conséquences graves qui en découlent, mais la faire courte; ou bien, si, malheureusement, nous ne sommes pas capables de prendre cette décision, si nous n'en avons pas le courage, alors, mieux vaut tout de suite entrer dans la voie des négociations, sans se leurrer d'illusions et en sachant bien que, indépendamment de la forme sous laquelle elles seront présentées, elles aboutiront très rapidement à notre retrait total de l'Afrique entière.

Je souhaite qu'il soit possible à M. le président du conseil de répondre à ces questions assez paradoxales. Ce sont, en fait, des questions que je me suis permis de lui poser sous la forme de cette dialectique un peu sommaire. Mais la tâche, la lourde tâche de l'homme d'Etat n'est-elle pas, précisément, de concilier les contraires ? (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Conte. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Arthur Conte. Monsieur le président du conseil, mesdames, messieurs, comme tous mes amis du groupe socialiste, j'ai écouté avec une extrême attention tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

Comme tous, j'ai été surpris et étonné par le nombre et la sévérité des critiques qui ont été adressées à l'action gouvernementale. Que de censeurs! Non point que nous puissions déplorer une si brillante manifestation de l'esprit critique. Nous n'en manquons point nous-mêmes à l'occasion, et dans notre démocratie, que nous voulons exemplaire pour le monde, il est la plus typique manifestation du caractère français. Mais, en vérité, l'esprit critique n'est valable qu'à deux conditions.

La première est que quiconque critique apporte contre la thèse ou la méthode critiquée une solution constructive. Or, je suis obligé de constater que, face à la politique gouvernementale, pas un seul député figurant dans les oppositions n'a proposé, en particulier pour l'Afrique du Nord, de solution valable et constructive. Sauf, pour les uns, l'emploi exclusif de la force, ce qui est inadmissible pour nous, et, pour les autres, le renoncement pur et simple à toute présence française en Afrique du Nord, ce qui est pour nous impensable, personne — nous disons bien: personne — n'a proposé de solution constructive.

La seconde condition est que lorsqu'on critique, on n'oublie pas trop rapidement ou trop sommairement que l'on a porté soi-même un certain nombre de responsabilités dans les malheurs qui frappent notre pays ou dans les épreuves que nous devons traverser. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous ne voulons pas polémiquer. L'heure que nous subissons, l'angoisse qui étreint nos cœurs, le sentiment des périls qui nous menacent nous interdisent des querelles inutiles et mesquines, mais il nous est difficile, en écoutant certaines voix, de cacher à cet instant nos impatiences.

Certes, le drame de l'Afrique du Nord a des origines très lointaines qui remontent à des années, dont nous subissons à peine aujourd'hui les douloureuses conséquences.

Pour avoir eu l'honneur de ne pas traiter les musulmans d'Afrique du Nord comme d'autres leurs Peaux-Rouges...

M. René Regaudie. Très bien!

M. Arthur Conte. ... et pour ne pas avoir eu l'intelligence ni l'audace d'élever, en méditant, par exemple, la leçon de Mustapha Kemal, les musulmans, hommes et femmes, jusqu'au plus près de notre propre condition, nos pères ont préparé les douloureuses difficultés qu'il nous faut connaître. C'est indiscutable.

Nos médecins, nos ingénieurs, nos instituteurs, ont accompli en Tunisie, en Algérie et au Maroc une œuvre admirable, mais la France n'a pas su obtenir, sur le plan politique et sur le plan social, ce qu'elle réussissait sur le plan économique, médical, scolaire et humain. (*Applaudissements à gauche.*)

Il faut avoir le courage et l'honnêteté de le reconnaître.

Il existe aussi des responsabilités de l'étranger. Dans ce drame de l'Afrique du Nord, la France est pathétiquement solitaire. Nous pouvons mélancoliquement répéter la fable la plus émouvante de Jean de La Fontaine: « Le lion devenu trop vieux et frappé de toutes parts ».

Les situations sont d'ailleurs assez paradoxales. Les amis de M. Khrouchtchev opèrent contre nous — nous le disons de toute notre gravité — comme si l'éventualité n'existait pas de

nous voir remplacés en Afrique du Nord par ceux qui ont pris allègrement notre place au Sud-Viet-Nam.

Les consuls américains et la presse américaine, malgré les adjurations de quelques hommes clairvoyants, dont ce grand ami de la France qu'est l'ambassadeur Dillon, ont agi comme si, après notre départ éventuel de l'Afrique du Nord, le monde musulman ne risquait pas de basculer dans l'univers soviétique.

Les consuls anglais, obsédés par la peur, exclusive de tout autre sentiment, de perdre le pétrole du Moyen-Orient, ont moins que fait pour nous comprendre au début de la crise.

Les pays arabes où l'influence de notre culture est si profonde et qui auraient un intérêt vital, pour échapper à l'appétit des géants, à s'associer au destin de la France, à rechercher notre alliance, à conserver la ferveur de notre amitié et le désintéressement de notre appui, nous accablent d'une haine qui nous désole, sans comprendre que leur fanatisme religieux les prépare, pour demain, à de cruelles déconvenues de la part des amitiés qu'ils attendent.

Quant au dictateur espagnol, qui fait du prestige son théorème numéro un, il a tout entrepris en nous frappant dans le dos pour perdre le dernier morceau d'empire qui lui restait.

Travaillant contre nous, chaque pays a travaillé ou a risqué de travailler contre soi-même et, cependant, s'évertue à le faire encore. Ce n'est point là d'ailleurs l'un des moindres signes de la folie et du désordre qui frappent parfois notre siècle.

A part quelques nations, notre chère Belgique, Israël, les pays d'Amérique latine dont l'amitié nous est en cet instant d'autant plus chère, nous pouvons dire que presque toutes les nations, ou bien ont participé au complot, ou bien ont laissé faire.

Mais il y a aussi des responsabilités moins lointaines, des causes moins profondes, plus brutales cependant, qui, elles, ne datent que de quelques mois et que notre devoir nous commande au moins de citer.

Quand les yeux se sont ouverts, au moins par l'exemple des colonies anglaises, sur la faillite du colonialisme, sur la marche inéluctable des temps et des sociétés, sur l'évolution rapide des peuples de couleur aspirant à cette même liberté que nous leur enseignons à travers les images étincelantes de notre propre révolution, il y a eu chez certains le refus de s'adapter à cette évolution et de prendre l'intelligence de son existence. Il y a eu l'acharnement à considérer tout Tunisien ou tout Marocain partisan de l'indépendance de son pays automatiquement comme un ennemi de la France. Il y a eu la déposition d'un sultan dans des circonstances qu'il est inutile de rappeler. Il y a eu la proclamation solennelle de multiples promesses qui, hélas! n'ont pas été tenues ou avec lesquelles on a triché.

Enfin, dans l'immédiat, plus encore que les slogans des affiches électorales, que vous vous acharnez à nous reprocher, il y a eu la dissolution même de l'Assemblée nationale (*Applaudissements à gauche*), dissolution qui, pour le moins, empêche les députés français de l'Algérie française de témoigner à cette tribune sur les drames qui nous angoissent et qui nous préoccupent. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Armand de Baudry d'Asson. Mais c'est vous qui empêchez les députés d'Algérie de siéger.

M. Michel Jacquet. Vous n'en avez plus voulu, après la dissolution.

M. Marcel Darou. Ils n'étaient plus députés. L'Assemblée avait été dissoute. C'eût été une atteinte à la Constitution.

M. Arthur Conte. Je le répète, nos devoirs sont trop lourds, nous ne devons pas perdre notre temps en vaines disputes. La réalité est là, redoutable, pressante, et ce sont des solutions d'avenir que nous devons chercher plus que des responsables.

Monsieur le président du conseil, à cet instant, nous mesurons tout le poids effrayant des charges qui pèsent sur vos épaules. Nous avons, autant que vous, conscience que vous tenez en mains, non seulement l'avenir et le rayonnement du parti que vous aimez, non seulement l'avenir et le bonheur des Français qui vivent dans nos territoires d'outre-mer, mais encore l'avenir même de notre pays et le salut du régime républicain.

La partie est difficile et ardue. Nous disons même qu'au cours de l'histoire des peuples, pas un pays n'a eu à résoudre des problèmes aussi délicats, aussi complexes, aussi douloureux que ceux que nous avons présentement à régler en Afrique du Nord, et il est assez ironique de s'entendre, d'ailleurs de l'étranger, prodiguer des conseils par certains qui ont tant à faire dans leur propre pays.

Mais il est des données essentielles sur lesquelles vos amis du groupe socialiste vous demandent de tenir solidement.

Selon la ligne du courageux message adressé par Alain Savary, hier, à l'Assemblée nationale, nous vous demandons de préparer une amitié profonde et durable avec la Tunisie et le Maroc.

Il n'est point vrai que l'amitié puisse exister entre deux êtres inégaux. La véritable amitié ne se manifeste que d'égal à égal; elle n'a jamais été le sentiment qui unit un homme et son chien. Nous appelons un ami un homme ou un pays qui peut nous critiquer avec le même droit que nous avons nous-même à le faire, qui nous juge avec une autorité égale à la nôtre, qui nous aime avec la même liberté, qui nous comprend ou nous discute avec la même indépendance.

Quant à la politique de grandeur que certains nous conseillent, pour nous elle n'existera jamais dans la supériorité des armes, dans la victoire des conquérants, dans l'imitation des empereurs, mais dans les plus hauts services que l'on peut historiquement rendre aux misérables et aux opprimés, dans l'aide désintéressée que l'on peut donner aux peuples qui n'ont point encore eu le bonheur de notre culture et de notre humanisme, aux hommes qui n'ont point encore connu l'instant de nos grandes libertés, aux jeunes nations qui ont besoin de notre appui, de notre compréhension, souvent même de notre indulgence et de notre patience, pour assurer les premiers pas de leur marche en avant. (*Applaudissements à gauche.*)

Et la foi profonde et exaltante dans notre civilisation, que nous devons défendre plus encore, comme le disait Savary, la vraie confiance en notre pays, elles ne sont point dans la pratique d'un conservatisme désuet, d'un traditionnalisme obtus, mais dans une imagination créatrice et dans des investissements d'amitié à long terme.

Nous aimons notre pays plus encore chaque fois qu'il est plus humain. Et, nous le proclamons bien haut, pour nous la vraie France a, non pas les griffes d'Harpagon, mais le cœur immense de Pasteur et la parole universelle de Jean Jaurès. (*Applaudissements à gauche.*)

Pour ce qui est de l'Algérie, nous vous faisons confiance pour assurer sa pacification.

Monsieur le ministre résidant, monsieur le secrétaire d'Etat aux forces armées, nous connaissons votre sens de l'humain. Monsieur le président du conseil, vous êtes pupille de la nation; plus que tout autre votre cœur peut saigner quand il faut demander à notre jeunesse de cruels sacrifices. Mais nous savons aussi que, tant que l'Algérie ne sera pas pacifiée, il n'y aura pas de véritable avenir ni de chances pour une Union française de se construire, unie, heureuse, engagée dans le progrès, indépendante de tous les appétits qui la convoitent en pariant sur les faiblesses, les querelles ou les incompréhensions de sa capitale.

Mais nous savons que notre devoir nous commande — et personne ne le discute ici — d'assurer la sécurité et l'avenir de centaines de familles qui vivent là-bas depuis des générations, aujourd'hui dans l'angoisse, et qui s'y considèrent comme françaises au même titre que, dans d'autres provinces, des familles normandes, catalanes ou alsaciennes.

Mais nous savons que le destin de la métropole elle-même est lié étroitement au destin de l'Algérie.

Nous vous adjurons de mettre rapidement sur pied un statut qui, dans la pacification obtenue par votre courage et par votre clairvoyance, préparera l'établissement durable d'une collaboration franco-musulmane féconde et fraternelle.

En ce qui concerne la politique internationale, nous ne pouvons que vous approuver quand, tout en respectant la lettre et l'esprit des traités qui nous lient à de grands pays amis, en maintenant les prudences nécessaires, vous vous efforcez de préparer le climat d'une grande concorde et, dans le secteur méditerranéen, de préparer aussi un climat d'apaisement.

Sur ce point, nous nous permettons d'insister: il est un petit pays dont la vaillance est grande qui, ressuscité d'un sommeil de près de deux mille ans, est revenu dans le cercle des nations, c'est Israël.

Sur le plan social et humain, j'en ai été le témoin au cours d'un voyage récent, il a accompli un effort absolument remarquable (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre*) qui mérite une grande admiration de nous tous. Il voue à notre patrie et à notre civilisation une amitié et une admiration sans défaillance. Notre devoir est de le soutenir, de lui garantir la sécurité et la paix menacées par quelques féodaux du voisinage. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

D'autre part, nous devons préparer la conciliation de son peuple avec les peuples qui l'entourent en leur conseillant l'exploitation commune d'intérêts qui leur sont communs.

Notre amitié pour Israël, le soutien que nous lui devons, ne sauraient être contradictoires avec l'amitié que nous gardons aux peuples arabes, que nous leur maintiendrons coûte que coûte, même si certains tyrans qui les dirigent provisoirement nous crachent aujourd'hui au visage et font légèrement fi des services que, sur tous les plans, nous n'avons pas cessé de rendre à leur pays.

La France a une haute mission pacifique dans le monde oriental. Elle n'y doit point faillir et elle a assez de prestige et d'autorité morale pour l'assumer.

Tels sont, monsieur le président du conseil, les soucis et les sentiments les plus chers que nous vous confions à l'heure où, dans le monde, nous devons sauver la vraie France. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Joannès Dupraz.

M. Joannès Dupraz. Mesdames, messieurs, il y aura dans quelques semaines 400.000 soldats français engagés dans les opérations d'Algérie. C'est la première fois, depuis qu'elle est contrainte de se défendre hors d'Europe, que la métropole s'engage dans une telle proportion, en donnant autant de ses propres forces, car l'armée d'Afrique est dissociée, nous avons remisé aux Invalides le drapeau des goums, et les soldats musulmans ne peuvent guère être utilisés sur ce terrain.

Il s'agit donc du contingent et des disponibles rappelés en vue d'une opération réputée massive, pour rechercher un résultat selon les vues du ministre résidant en Algérie et du gouvernement solidaire. Nous savons depuis ce matin que l'effort est déjà fécond, mais qu'il devra être tenace.

Vous me permettrez, avant d'examiner, rapidement d'ailleurs, l'aspect diplomatique, politique et militaire du drame algérien et nord-africain de faire un bref rappel d'événements qui ne sont d'aucune manière étrangers aux difficultés d'aujourd'hui.

En Indochine, nous avions d'abord recherché un rétablissement de l'ordre au Tonkin. C'était la réplique du gouvernement de M. Léon Blum aux massacres d'Hanoï.

Ensuite, l'ordre n'étant pas rétabli et la guerre s'amplifiant, nous avions proposé la construction d'un Etat libre, le Viet-Nam, dans le cadre de l'Union française sans même définir jamais ce cadre et donc sans qu'il existât à proprement parler.

Ce fut alors la longue expérience avec Bao Daï, illustrée par l'union des Trois Ky et créditée par notre renoncement au statut colonial de la Cochinchine.

Plus tard, nous défendîmes le monde libre dans le Sud-Est asiatique et, finalement, nous n'eûmes, au moment des plus durs combats, d'autre but de guerre que de nous en aller après une hypothétique victoire.

Puis, ce fut Dien Bien Phu, et le plus clair résultat des accords de Genève fut en peu de temps de nous faire évincer par ceux-là mêmes que nous avions défendus, mais dont nous avons dû accepter qu'un referendum pût les remettre au vainqueur.

Ainsi le Viet-Nam Sud est libre grâce à nos sacrifices et malgré nos traités. J'espère que nos traités n'y ont pas effacé le souvenir de nos sacrifices.

En Inde, nous avons pratiquement abandonné nos Comptoirs tandis que le petit et fier Portugal restait présent.

M. Nehru a tiré profit de notre lassitude en Indochine; il nous a en quelque sorte subjugués sans contre-partie, sans réaction, sans beaucoup de murmures ici-même. Les Comptoirs sont tombés de notre poche usée.

En Tunisie nous avons âprement et longuement discuté pour définir des conventions d'autonomie dite interne puis, d'un seul coup, nous avons dû abandonner ces conventions.

Au Maroc, nous avons un jour institué un conseil du trône pour remplacer Ben Arafa et, dans le but, disait-on, d'éviter le retour du sultan Ben Youssef, on rendait un trône vacant afin d'éviter la venue d'un remplaçant. Nous avons ici même voté pour ou contre ce conseil du trône, procédure singulière qui ne fut d'ailleurs qu'un épisode dans un grand dérèglement, puis nous nous sommes excusés auprès du sultan en exil et nous l'avons replacé sur le trône, en lui donnant beaucoup plus qu'il ne demandait lorsque nous avons eu le tort de l'en chasser.

M. Fernand Grenier. Belle autocritique !

M. Joannès Dupraz. En Algérie, dans des délais incroyablement brefs, nous avons vu éclater sous tous nos pas l'insurrection armée dans des départements voisins de la métropole où nous étions présents depuis cent-vingt-cinq ans, et nous voici en guerre pour pacifier le pays, tandis que le Maroc et la Tunisie indépendants posent, quoi qu'on en dise, des problèmes aux deux frontières.

Au-dessus de ce Gouvernement, qui est loin de porter le poids essentiel des responsabilités, nous pouvons nous poser, mesdames, messieurs, cette angoissante question: Qu'arrive-t-il donc à la France ? Ne voyons-nous donc pas la montée des périls, cette chaîne de déboires sanglants, humiliante et ruineuse, cette tenace impéritie, ce doute et parfois cette trahison diffuse dans un grand pays qui semble renoncer ?

Hier c'était l'Indochine, l'Inde française; aujourd'hui c'est la Tunisie et le Maroc, c'est l'Algérie, et nous verrons que ce peut être simultanément l'Algérie et la métropole. Vous imaginez-vous, en effet, mesdames, messieurs, que le fellagha n'est pas un personnage international ?

M. Pierre Cot, prix Staline de la paix, nous a dit jeudi, avec ce beau talent dont l'efficacité est certaine, qu'un grand mouvement de libération des hommes partout dans le monde devrait être compris, interprété par nous, et M. Pierre Cot est logique avec lui-même puisqu'il donne sa sympathie au monde soviétique et qu'en effet, ce serait une imprudence et une inexactitude de le nier, dans le cadre des conceptions et des méthodes soviétiques bien des problèmes reçoivent leur solution.

C'est précisément par la France, mesdames, messieurs, par la France et par son établissement dans le monde, que l'organisation occidentale est aujourd'hui tournée et qu'elle peut demain être perdue. Ce demain n'est plus le délai d'une autre génération.

Je crois que nous sommes engagés dans la phase capitale. La politique de détente peut intéresser l'Angleterre, mais c'est la France qu'elle vise. L'Angleterre est provisoirement à l'écart géographique du débat, elle est trop souvent aussi à l'écart moral du débat. L'Allemagne occidentale est devenue un point dur à contourner.

Les Etats-Unis opposent à cela une défense, une stratégie en retraite maladroite, irritante et dangereuse. N'ont-ils plus confiance en nous ? Ils acceptent tout au plus de laisser un cordial ambassadeur nous tenir des propos solidaires, mais ils ne s'engagent plus à nos côtés comme ils l'ont fait il y a huit ans encore.

Ils laissent se promouvoir des nationalismes qui sont à la fois jeunes et désuets, dangereux et vains, que la Russie, de son côté, encourage et instruit. Ils laissent aussi se développer, en provenance de nos déboires, une xénophobie issue du neutralisme, moins anti-russe qu'anti-américaine.

Ainsi la Russie gagne la partie de la détente. Cela n'est pas sans risques et sans difficultés pour elle de jouer cette partie, et aussi pour le parti communiste français. L'amollissement relatif du système intérieur russe pourrait être vulnérable à un échec diplomatique devant un Occident qui serait demeuré pacifique mais uni.

Cependant, de tels risques sont féconds. L'éventualité même d'une troisème coalition mondiale, celle du monde arabe, peut être préoccupante pour la Russie, mais elle lui est acceptable parce qu'elle divise, parce qu'elle détruit le monde occidental, parce que la force insurrectionnelle du monde arabe est grande, intraitable pour ceux qui agissent dans le respect humain et sous le contrôle de la conscience mondiale, aisément traitable pour une grande puissance moderne qui y emploierait ses moyens et qui serait indifférente à ces impératifs moraux.

Nous savons donc qu'il n'y a plus de liberté de l'Islam s'il n'y a plus de liberté occidentale, presque immédiatement. Ainsi, la préoccupation russe quant à la solidarité de l'Islam a de bonnes et utiles raisons d'être secondaire.

Ce qui compte, c'est de voir se défaire le système européen ou ce qui en reste. Voilà pourquoi l'affaire d'Algérie est une affaire mondiale, voilà pourquoi une Europe construite aurait peut-être évité l'affaire d'Algérie.

Les Etats-Unis ne comprennent pas, ne veulent ou ne peuvent pas comprendre, qu'il n'y a plus de solidarité occidentale pour une France qu'aurait désespérée, ruinée, isolée, comprimée, une défaite africaine, qu'un spasme nationaliste mettrait alors la France en colère contre elle-même.

Si, mesdames, messieurs, le désastre indochinois a été amorti par notre conscience nationale, un désastre africain ne le serait pas. Or nous savons bien, vous savez bien, que notre société politique est largement vétuste. Chacun de nous le dit et le constate chaque jour et parle d'ailleurs de la réformer sans jamais le faire.

Nous savons bien que notre vieux nationalisme est stérilisé, qu'il saigne et qu'il pleure devant des cheminées refroidies en province. Nous savons bien que les disponibilités individuelles, les réserves morales immenses du pays qui, d'ailleurs, est en voie de rajeunissement, ne sont pas aujourd'hui fédérées, que nous sommes un Etat maintenu par ses vieux usages et par son système d'alliances, que nous nous disputons sur tout et sur tous les détails.

Cependant, une force existe parallèlement à notre société politique, présente dans chaque village, à proximité de tous les leviers de commande techniques, capable de mettre en échec la puissance publique, d'exploiter nos déboires et nos spasmes si le contexte international le permettait, c'est le parti communiste français.

Lorsque le contingent et la disponibilité seront entièrement transportés en Afrique, vous devrez être attentif à cela, monsieur le président du conseil. On n'avait pas parlé, avant M. Max Lejeune, hier après-midi, des troubles graves qui éclatent çà et là. Les rapports des préfets permettent d'établir la carte préoccupante d'un pays où les uns agissent et veillent, où les autres étaient jusqu'à présent prostrés.

Il n'y a plus de libéralisme possible, vous le savez bien, dans le dos des soldats qui tombent. Le moral de la France doit être tenu et défendu, mais faut-il encore que les desseins

soient nobles et qu'ils soient clairs et qu'ils soient tenaces. Seules leur noblesse, leur clarté et leur ténacité peuvent justifier les sacrifices et les disciplines.

Ce matin, M. Robert Lacoste a parlé en patriote et en socialiste et nous l'avons tous applaudi. M. le président du conseil nous dira à son tour comment il conçoit son action politique, diplomatique et militaire. Je ne sais si, comme l'a déclaré M. Mendès-France il n'y a pas de meilleur gouvernement actuellement possible que le vôtre. J'accepte ce jugement d'un bon témoin et d'un bon expert. Nous souhaitons donc pouvoir donner à ce gouvernement un hommage de solidarité parce que nous le devons aussi à la France, mais il lui appartient aussi, à ce gouvernement, de nous le permettre et cela il le doit également à la France.

Il ne s'agit pas ici d'option de parti, ni pour vous ni pour nous, dès l'instant que vous assignez à l'armée la mission de pacifier l'Algérie.

M. Pierre Cot vous dit de négocier et vous répondez non. Donc vous faites la pacification sous le drapeau français, vous plantez le drapeau français sur l'Algérie pacifiée et vous n'êtes d'accord en rien avec M. Pierre Cot.

Nous vous savons pénétré de votre devoir d'Etat. A ce propos, toutefois, vous n'avez pas le droit d'autoriser certaines exportations d'armes sous le prétexte qu'il s'agit de contrats signés ou même payés, comme le disait hier M. Pineau. (*Applaudissements au centre.*)

Je m'excuse de dire en son absence que j'ai trouvé son discours imprudent.

Que diriez-vous vous-mêmes de ces exportations, si vous n'étiez pas le Gouvernement ?

Les armes font le tour du monde — on a retrouvé en Indochine des armes de la guerre d'Espagne. Elles se négocient et s'échangent, elles servent toujours, en fin de compte, à tuer ceux qui combattent. Nous aurons assez à lutter contre les armes des autres pour ne jamais recevoir les balles de nos propres fusils.

Enfin, l'ordre du jour qui mettra fin à ce débat doit affirmer sans mélange une résolution et des desseins sur lesquels l'espoir et la confiance du pays seront relevés, éclairés, honorés et servis.

Cet ordre du jour ne saurait receler aucun malentendu: il ne saurait être question de gager une action algérienne dite de droite par une politique marocaine et tunisienne dite de gauche, ou inversement, afin que chacun croie trouver ici son compte sans que la vertu de l'action gouvernementale trouve le sien.

Votre difficulté est là; il faut la franchir. M. Savary a dénombré les mérites et les bénéfices de son action. Ma sympathie personnelle ne me fait pas le devoir d'en omettre les vicissitudes; elles sont, d'ailleurs, présentes à tous les esprits.

Je n'imagine pas, au demeurant, qu'une haute signature puisse se satisfaire et constitutionnellement se sentir rassurée par un détour de phrases qui, dans un ordre du jour, tiendrait lieu de ratification.

M. Jacques Isorni. Très bien!

M. Joannès Dupraz. L'Assemblée est partagée entre ceux qui veulent vous donner la confiance pour l'Algérie et ceux qui veulent vous donner la confiance pour la Tunisie et le Maroc. C'est donc qu'il s'agit d'orientations ressenties comme différentes.

Or vous entendez démontrer que c'est la même politique. Ce n'est peut-être pas absolument la même politique, mais à l'évidence c'est la même personne: le Gouvernement.

Tel est votre paradoxe. Je suis sensible à cet argument qu'il vous faut bien négocier, d'une part, et combattre, de l'autre, mais ce terrain où l'on combat au centre, où l'on négocie aux ailes, pour reprendre l'expression de M. Coirre, a d'intimes résonances et de profondes solidarités, et toute négociation aux ailes qui ne soutient pas l'action de pacification au centre est une faute, un échec et un danger.

Si votre négociation tunisienne et marocaine n'avait pas la ferme volonté d'être l'auxiliaire effective de votre action algérienne, c'est que l'arbitrage de M. le président du conseil flotterait et que nous irions à de dangereuses confusions. Nous connaîtrions là, comme nous l'avons connue ailleurs, cette faillite du passé tout récent dont je vous faisais tout à l'heure le récit.

Votre rôle est de dominer ce dilemme. Après les discours de M. Savary, de M. Max Lejeune, de M. Pineau et de M. Lacoste, nous devrons entendre la synthèse de M. le président du conseil et attendre aussi le texte même de l'ordre du jour que le Gouvernement acceptera pour que nous fixions nous-mêmes notre choix. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gosset.

M. Paul Gosset. Monsieur le président du conseil, j'ai demandé à vous interpeller sur les mesures que vous comptez prendre pour mettre un terme à la publication dans certains organes de presse de Paris, de province ou d'Algérie de nouvelles tendancieuses, de dépêches ou de reportages qui révèlent pour le moins des notions de l'information incompatibles avec la vérité comme avec les nécessités de la défense nationale et le respect dû à la digne inquiétude des familles des rappelés.

Je tiens à déclarer tout de suite qu'en montant à cette tribune je n'ai nullement l'intention de vous gêner. Mon souci est très nettement de vous aider, vous et vos collaborateurs qui ont accepté, comme M. Lacoste, comme M. Max Lejeune, d'assumer des responsabilités très lourdes et de les assumer avec une très grande détermination.

Votre charge à vous, votre charge la plus lourde, c'est l'option. L'ayant faite, il vous reste à entraîner le pays à vous comprendre, à vous suivre. Vous l'avez dit vous-même peu de temps après votre premier voyage en Algérie: Le Gouvernement de la France a choisi une politique et il s'y tiendra.

Déjà, vous sentiez cette nécessité d'un commencement de précision et de fermeté devant le pays et vous avez très vite constaté qu'après cette première affirmation de votre position, le pays vous disait un premier oui, se ressaisissait et vous suivait.

Plusieurs semaines après, alors que la promptitude de votre réaction et du sursaut français autour de M. le ministre résidant en Algérie avait déjà porté de durs coups à l'agresseur, certaines voix ne se sont-elles pas fait entendre, certaines plumes ne se sont-elles pas employées, pour faire croire que votre détermination ne pourrait persévérer longtemps ?

L'ennemi, déjà bousculé, n'était-il pas ainsi avisé que votre volonté de concession, voire de compromission, serait plus forte que votre volonté de résistance ?

Je ne dirai rien des contradictions internes de votre Gouvernement qui, elles aussi, constituaient pour l'ennemi une occasion d'espérer en notre faiblesse, mais il faut qu'aujourd'hui, alors que vous vous préparez à confirmer votre décision devant l'Assemblée, prête, elle, à vous renouveler sa confiance, vous affirmiez votre souci de mettre un terme tout de suite aux entreprises de démoralisation de la nation, qui se développent au moment même où votre charge la plus lourde est de rendre à la France son âme en refaisant son unité.

Ces entreprises agissent sous plusieurs formes: une propagande, fort heureusement maladroite, souvent grossière, trouve asile dans de nombreux organes de presse pour faire croire que la voie de la conversation tout de suite et avec n'importe qui, est ouverte et en tout cas la meilleure.

Ce n'est pas toujours par hasard que dans les mêmes colonnes on retrouve, avec une démesure insensée, la relation de tel ou tel accrochage qui nous a coûté quelques vies humaines. Ces feuilles semblent avides du dénombrement de nos victimes, du détail de leurs souffrances, jusqu'au plus odieux mépris de leurs familles.

J'ai assisté de nombreuses fois, sur le quai d'une gare de province, au départ des rappelés d'une importante région militaire. Ces départs étaient toujours émouvants, bouleversants même, mais très dignes.

Je pense que ceux qui, dans le même temps, étalent sans réserve les récits stupidement détaillés, imagés et, M. le ministre résidant en Algérie nous l'a dit encore ce matin, parfois imaginaires des événements pénibles dont on ne donne pas la véritable échelle, sont les complices, conscients ou non, de la trahison.

Je dis: « conscients ou non ». Il n'est, en effet, que trop certain que de l'intérieur des voix font écho à la voix de l'ennemi, à la voix des chefs de bandes, avec, pour se rassurer sur les conséquences de leur complicité, la certitude que le Gouvernement va disparaître prochainement. C'est d'ailleurs avec passion qu'ils préparent et annoncent cette chute.

C'est précisément dans la mesure même où ils ont conscience des risques de leur opposition au Gouvernement de la France qu'ils en appellent à l'opinion et prêchent des formules de facilité nées du défaitisme le plus authentique et le plus condamnable.

Ceux-là ne se trouvent pas seulement au service d'hommes ou de groupes très engagés contre vous; ils s'en trouve même près de vous et le moins que je puisse dire c'est qu'il n'est pas possible qu'il y ait entre vous et l'opinion des informateurs appartenant à des organismes publics de diffusion qui se fassent plus longtemps des propagateurs d'une option en opposition formelle avec la vôtre, c'est-à-dire avec celle de la France.

Il y a aussi les inconscients, qui rapportent avec démesure des faits isolés non vérifiés, dont le moindre caractère tragique est utilisé à des fins publicitaires. Ils pratiquent quotidiennement ce que j'appelle la typographie à la fausse échelle. Nous savons tous que, trop souvent, la substance de l'article ou du reportage ainsi chapeauté n'a, pour l'essentiel, qu'une

relation très lointaine avec le titre; mais nous avons le devoir de dire et de redire, au nom de ceux qu'indignent et révoltent ces pratiques, que, lorsqu'elles sont de nature à porter atteinte au moral des Français, elles sont aussi condamnables. Je répète qu'il faut que ceux-là, à Paris ou en province, soient avertis par vos soins qu'au moment où la patrie doit être mise en état de se défendre et de refaire son âme, cela exclut qu'on la mette illégitimement en état d'alarme.

Cela veut-il dire, monsieur le président du conseil, qu'il faut fixer des limites à la liberté de l'information ? Et, au delà même, faudrait-il admettre que l'on doit composer avec la vérité ? Faudrait-il reprendre cette vieille invitation à la prudence qui tient dans cette formule si souvent et depuis si longtemps controversée: toute vérité n'est pas bonne à dire ?

Je me garderai bien d'aller aussi loin dans mon bref propos. Peut-être puis-je demander à ceux qui font métier de journalistes et qui acceptent de considérer que la première obligation de leur vocation est la recherche de la vérité, de se reporter aux travaux, sans doute seulement ébauchés, de quelques grands confrères, parmi lesquels on compte des hommes de grande conscience et de grand talent comme Rémy Roure, Paul Lévy, professeur à l'université de Louvain et directeur de l'information au conseil de l'Europe.

Mais ici se pose le problème des moyens dont le Gouvernement dispose pour aider à la bonne diffusion de la vérité.

En matière d'information, la recherche de la vérité et, déjà, la recherche d'une définition de la vérité sont des sujets de polémique souvent troublante.

Il est rare que des hommes politiques parviennent à se mettre d'accord à cet égard s'ils ne sont pas autant soucieux d'accepter la vérité qui est contre eux que d'exploiter la vérité ou la part de vérité qui est pour eux.

Le jeux normal de la démocratie demande à la fois ces deux vertus plus complémentaires que contradictoires, l'intransigeance et la conciliation; l'intransigeance à servir la vérité et la conciliation pour accepter la part de vérité qui est contre soi-même.

C'est ici que je veux me permettre un conseil:

Si le Gouvernement prenait l'habitude de donner sans parcimonie toutes les nouvelles, toutes les informations, toutes les précisions dont les journalistes ont besoin pour établir la vraie mesure des choses, peut-être y aurait-il moins d'écarts de plume et moins de légèreté.

Multipliez les conférences de presse, autant à Paris qu'à Alger mais surtout à Alger où certaines plumes se vendent par trop impunément.

Entre l'information orientée et le silence, disais-je ici même à votre prédécesseur, il y a place pour une formule d'étroite collaboration entre le Gouvernement et la presse. Comment s'étonner qu'après chaque conseil des ministres chaque conseil de cabinet, la presse se livre à des commentaires souvent au-delà de la vérité si le communiqué qui est donné à ses représentants n'est qu'une invitation à bâtir des hypothèses ?

A ceux qui ont la lourde mission de gouverner et qui souffrent des excès de la stratégie ou de la diplomatie sur la place publique si répandus à notre époque, je me permets de dire: Ne laissez pas les informateurs dans l'ignorance ou sans moyens.

Dans ce dialogue permanent, indispensable avec la presse, monsieur le président du conseil, ne faites pas seulement la relation des faits.

Il faut aussi, il faut d'abord que le pays, que les Français, que les Algériens soient informés des principaux éléments constructifs de votre option politique à propos de l'Afrique du Nord.

Il faut que l'on sache quelle est la nouvelle forme d'association que nous voulons.

Vous avez cette chance, monsieur le président du conseil, que ceux qui vous quittent et vous abandonnent ont davantage d'arrière-pensées qu'une pensée claire pour l'Algérie.

Ne compromettez pas votre chance d'être suivi par le pays par le risque de n'être pas compris. Et vous ne serez compris que si vous affirmez et réaffirmez tous les éléments de la construction de l'association franco-musulmane.

Chaque Français, chaque Musulman attend de vous cet élément de confiance qu'est la définition détaillée de votre politique.

Ne rendez pas le pays coupable du péché d'ignorance.

Soutenir son courage et son sacrifice c'est lui donner tous les apaisements sur la fidélité de la France à servir, à défendre en Algérie sa volonté de justice et sa vocation humaine et sociale.

C'est dans la mesure où vous aurez su ainsi vous associer la bonne volonté de tous les Français dignes de ce nom que vous pourrez, dans le même temps, découvrir et sanctionner ceux qui sabotent ou trahissent l'œuvre de pacification de la France.

Mettez-vous d'urgence en état de faire avec autorité cette distinction sans laquelle le régime ne pourra bientôt plus se défendre ni la démocratie gagner sa cause.

Il vous appartient, monsieur le président du conseil, de faire la preuve que le régime est assez fort pour supporter les conséquences de l'option qui doit assurer le destin de la patrie

De grâce, que votre volonté ne soit pas mise en défaut devant l'Histoire. Car si, dans une nouvelle hésitation autant à affermir votre décision d'imposer notre volonté d'association et notre présence militaire qu'à châtier les défaitistes, les complices de l'agresseur, les traitres et les lâches, vous laissiez croire aux Français que votre choix n'est pas fait ou que votre devoir n'est pas clair, vous ouvririez une crise qui marquerait la fin d'un régime. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Panier.

M. Claude Panier. Mesdames, messieurs, au moment de prendre la parole pour la première fois devant cette Assemblée, je tiens à vous assurer, monsieur le président du conseil, qu'il n'entre pas dans mes intentions de formuler des critiques systématiques contre le Gouvernement.

J'estime, au contraire, que dans les circonstances dramatiques que connaît actuellement le pays, un député de la majorité — et, au surplus, un député appartenant à l'un des partis constituant la formation qui, s'étant présentée avec un programme d'action commun devant les électeurs, fut investie le 2 janvier de la confiance de ces derniers, grâce à un programme d'action — ne peut lancer au Gouvernement des attaques susceptibles d'entretenir chez nos adversaires l'espoir d'une rupture éventuelle entre les socialistes et les radicaux.

Cependant, à propos de la question algérienne, je dois vous avouer que se pose pour moi, nouveau député, un véritable cas de conscience.

Lorsque je suis entré dans cet hémicycle il y a quatre mois, j'ai pris l'engagement envers mes électeurs et envers moi-même de faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour m'opposer à la politique qui, malheureusement pour notre pays, n'a été que trop souvent appliquée jusqu'alors, politique faite de compromis, de faiblesse et d'hypocrisie.

Je veux, au contraire, m'attacher à ne soutenir, mais alors de toutes mes forces, qu'une politique de courage et de franchise.

Je pense qu'il est possible de demander beaucoup à ce pays en lui disant la vérité, même si celle-ci est dure, très dure.

Or, l'action du Gouvernement en Algérie constitue-t-elle vraiment cette politique de courage et de franchise ? Correspond-elle à ce que nous avions promis à nos électeurs ? Est-elle réellement la politique que nous nous étions engagés à pratiquer par ce programme commun, par ce contrat que nous avions soumis à l'approbation du pays ?

C'est pour m'aider à résoudre ce cas de conscience, pour m'aider à répondre à toutes ces questions angoissantes qui m'assaillent et qui assaillent tous ces Français qui, chaque jour, m'écrivent pour me faire part de leur désarroi, c'est pour toutes ces familles que l'avenir de leurs enfants remplit d'inquiétude que je viens, monsieur le président du conseil, vous demander à mon tour, du haut de cette tribune, quelques précisions sur les méthodes que compte appliquer le Gouvernement pour mettre fin au drame algérien.

Le pays attendait de nous, vous ai-je dit, une politique de courage et de franchise.

En ce qui concerne la politique de courage, me permettez-vous, monsieur le président du conseil, de vous rappeler une phrase d'un article signé de vous, paru dans le numéro de janvier 1956 dans la revue *Union française et Parlement.*

Dans cet article intitulé justement « Le problème algérien », vous disiez notamment:

« Or, il y a en Algérie deux fausses conceptions à éliminer l'une et l'autre, celle qui consisterait à dire — hélas! celle qui a consisté à dire jusqu'à maintenant: « Seuls comptent là-bas les intérêts — je n'ose pas dire de la France — des Français, des Européens de là-bas, et seuls ceux-là comptent; il faut les défendre et empêcher que jamais ne puissent prévaloir les intérêts des autochtones ». Cette politique est une folie politique. »

Comme vous aviez raison d'écrire cela alors que vous n'étiez pas encore chargé des responsabilités du pouvoir. Le courage consistait précisément à mettre ces paroles en application dès votre venue au pouvoir.

Les faits, malheureusement, nous prouvent que l'action gouvernementale s'est finalement orientée dans un sens qui ne correspond pas à cette politique.

M. Lacoste ne m'a pas convaincu ce matin et je continue à penser que l'esprit dans lequel le ministre résidant en Algérie a jusqu'à présent conduit sa mission nous montre que dans les actes de tous les jours M. Lacoste s'est comporté comme un homme plus soucieux de rassurer non seulement la population européenne, ce qui était normal, mais surtout la fraction

de cette population la plus hostile au rapprochement sincère avec les Musulmans. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

En effet, dès sa prise de fonctions, le ministre résidant reçoit uniquement les élus les plus réactionnaires de la population européenne. Les éléments modérés, comme M. Jacques Chevallier, notamment, et les Musulmans ne franchissent guère, par contre, le seuil du gouvernement général.

M. Robert Lacoste, *ministre résidant en Algérie.* Je vous donne le démenti le plus formel.

D'ailleurs, voici le témoignage de M. Chaban-Delmas.

M. Jacques Chaban-Delmas, *ministre d'Etat.* Mon cher collègue, je suis vraiment désolé de la manière dont les choses sont rapportées à Paris. Je suis allé passer trois jours à Alger et j'ai pris deux repas à la résidence, l'un en compagnie de M. Jacques Chevallier et, à l'issue de l'autre, nous sommes partis de concert pour visiter les réalisations d'Alger.

Vous êtes vraiment très mal informé.

M. Georges Bidault. Cette précision est un démenti !

M. Germain Rincent. M. Panier est informé par procuration!

M. Claude Panier. J'ajoute que jamais votre administration n'a été aussi coupée de la masse musulmane que depuis votre arrivée, monsieur le ministre résidant en Algérie.

Il se passe exactement pour vous, monsieur Lacoste, ce qui se passe pour l'administrateur de commune mixte, le sous-préfet et le préfet. Plus un garde champêtre, plus un caïd, plus un élu municipal ou cantonal n'est consulté ou ne possède quelque crédit auprès de nos administrateurs.

Sur le plan de l'information, rien n'est tenté contre le ton véhément des journaux européens. *L'Echo d'Alger* peut impunément lancer ses attaques contre certains membres du Gouvernement et même contre le président du conseil. La presse des mouvements factieux, comme *Prestige français* n'est nullement inquiétée pour la publication d'appels à la répression sanglante.

M. le ministre résidant en Algérie. C'est pour cela que *Prestige français* est saisi au moins une fois sur deux. Vous n'êtes vraiment pas informé !

M. Claude Panier. A l'inverse, aucune facilité d'expression n'est accordée à la presse musulmane. L'hebdomadaire de langue française qui s'était fixé pour but le rapprochement à tout prix des populations n'a pas été plus favorisé. Il a cessé de paraître faute d'encouragements. (*Exclamations et rires au centre et à droite.*)

M. Louis Gautier-Chaumet. Heureusement qu'il y a encore *L'Express* et *France-Observateur.*

M. Claude Panier. Je me demande la raison de ces marques d'étonnement, puisque cet hebdomadaire voulait précisément assurer le rapprochement entre les Français et les Musulmans.

En ce qui concerne l'administration, M. Lacoste a pris ouvertement la défense de l'ancien secrétaire général du gouvernement général, bien qu'il fût avéré que certains de ses services avaient participé à l'émeute du 6 février. Il a fallu attendre deux mois pour que le président du conseil se décide à pourvoir à son remplacement.

En dehors de cette mesure, aucun autre fonctionnaire n'a été muté, hormis le directeur de l'agriculture, d'ailleurs pour un tout autre motif qui avait conduit déjà le prédécesseur de M. Lacoste à envisager son remplacement.

Or le ministre résidant peut trouver dans ses dossiers des rapports d'inspection sur un certain nombre de fonctionnaires qui ont trop souvent confondu leur commodité personnelle avec l'intérêt général. Il suffirait de consulter ces rapports pour prendre les solutions nécessaires devant aboutir à l'élimination des fonctionnaires nocifs.

Cette élimination, d'ailleurs, ne saurait à elle seule suffire. De nombreux organismes para-administratifs ou économiques, dont les dirigeants pèsent d'un poids très lourd dans la détermination de la politique de tous les jours, mériteraient, eux aussi, d'être épurés.

Au sujet de l'accession des Musulmans à la fonction publique, je suis encore obligé de contredire M. Lacoste.

Rien n'a été fait, ou presque, mais, là encore, lorsqu'il s'est agi de désigner un comité chargé de préparer l'accession des Musulmans à la fonction publique, le propre directeur de cabinet de M. Robert Lacoste n'avait rien trouvé de mieux que d'envisager la nomination, comme représentant des anciens combattants, d'un des hommes qui s'étaient signalés, pendant la période trouble du 6 au 10 février, parmi les plus violents opposants au Gouvernement.

Il est à peu près généralement reconnu que les rares réformes politiques qui pourraient contribuer à rendre confiance aux populations musulmanes et à leur donner le sentiment que nous sommes décidés à faciliter leur émancipation civique et politique consisteraient à transformer notre vieille administration communale procédant encore du principe centenaire et archaïque de l'administration directe et paternaliste des bureaux arabes.

M. Lacoste en convient aussi. Il dit qu'il prépare une réforme communale, mais on ne présente, pour l'instant, que des projets de multiplication des départements: un jour on en prévoit huit, le lendemain douze, puis treize qui seront, sur le plan qui nous occupe, d'une inefficacité totale.

Le département de Bône, par exemple, créé depuis un an, n'a ni budget ni conseil général.

De même, l'on évite soigneusement de toucher à notre administration caïdale et l'on refuse de s'attaquer à la puissante fédération des maires dont l'hostilité au Gouvernement de la République ne s'est jamais démentie.

Pas un maire n'a été destitué. Et sans la malencontreuse révolte de quelques étudiants ultras d'Alger, il est facile d'imaginer que ni Boyer-Bans, ni Bousquet n'auraient jamais été inquiétés.

Des réformes économiques ont certes vu le jour, mais — c'est le cas de la réforme agraire — il s'agit de réformes dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne permettent pas de déceler la vue d'ensemble qui les a inspirées.

Le Gouvernement a dû prendre, dans ce seul domaine, trois textes en un mois. Encore a-t-il fallu, au dernier moment, modifier ces textes à Paris. L'effort de M. Lacoste paraît d'ailleurs s'être limité là. Aucune mesure d'application n'est à ce jour intervenue sinon l'envoi, postérieurement à la publication des textes agraires, d'une mission de fonctionnaires algériens, composée essentiellement de personnes qui, depuis des années, s'étaient opposées à l'application de la loi Martin, ces fonctionnaires allant s'enquérir en Italie de la meilleure manière d'accomplir une réforme agraire.

On prétend qu'il est nécessaire de réformer le crédit agricole. M. Lacoste modifie simplement le conseil d'administration de cet organisme, ce qui lui donne l'occasion de désigner comme président de la caisse des prêts agricoles, un ancien délégué à l'assemblée algérienne qui s'est illustré, sur le plan économique, par une gestion assez fâcheuse de la coopérative qu'il dirigeait, et sur le plan politique par une campagne contre les propositions faites par le ministre de l'intérieur de l'époque, propositions cependant modérées.

Enfin, bien que l'action du ministre résidant soit limitée en ce qui concerne la justice, on ne peut manquer de signaler qu'un individu poursuivi pour avoir publiquement insulté le représentant du Gouvernement, en l'espèce le préfet de Constantine, a été acquitté purement et simplement par ses juges.

De même, un avocat d'Alger inculpé le 6 février de port d'arme prohibé et de détention illégale d'armes a été récemment condamné à un mois de prison en première instance, ce qui constituait déjà une peine légère. En appel, il fut simplement l'objet d'une amende de 2.000 francs.

Tous ces faits nous montrent, monsieur le président du conseil, qu'après l'émeute du 6 février le Gouvernement a cédé devant les menaces et qu'il a mis en sommeil les principes énoncés dans sa déclaration d'investiture.

N'est-ce pas M. Lacoste qui a déclaré qu'il ne pouvait se battre sur deux fronts ?

M. le ministre résidant en Algérie. Et je le répète aujourd'hui!

M. Claude Panier. Ce faisant, vous avez choisi une lutte dans laquelle vous êtes obligé de donner des gages à l'autre front, tout aussi dangereux que le premier pour l'amitié franco-algérienne.

Cela constitue-t-il une politique de courage ? Sincèrement je ne le crois pas.

Fait-on pour autant une politique de franchise ? Le Gouvernement déclare au pays qu'il convient d'abord de pacifier pour ensuite discuter avec les représentants valables du peuple algérien.

Or, cette pacification doit être rapidement menée car le temps travaille, quoi qu'on en pense, contre nous puisque la situation se dégrade chaque jour et que chaque jour les opérations militaires dressent un peu plus contre nous les populations musulmanes.

Le Gouvernement nous a dit que les renforts envoyés là-bas allaient lui permettre d'augmenter considérablement l'effectif de nos troupes et qu'ainsi nous serions en mesure d'avoir bientôt la situation en main.

L'opinion publique est ainsi persuadée qu'à la suite de l'effort considérable demandé au pays et qu'à la suite des différents rappels, nos effectifs en Algérie sont d'une importance telle que le quadrillage préconisé sera bientôt réalisé et que, dans ces conditions, la pacification militaire ne saurait tarder.

Croyez-vous, monsieur le président du conseil, que laisser se leurrer ainsi les Français constitue une politique de franchise ?

Mes informations m'obligent à dire ici que l'excédent actuel de nos effectifs par rapport à ceux de janvier dernier ne dépasse pas 35.000 hommes.

M. Max Lejeune, *secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes.* C'est faux!

M. Claude Panier. Vous avez été amené à ramener en Europe 18.000 hommes constituant les troupes algériennes, à démobiliser 12.000 Marocains.

En outre, conformément aux promesses faites par le précédent gouvernement pendant la campagne électorale, vous avez dû libérer 40.000 hommes de la métropole, ce qui a entraîné également par contre-coup la démobilisation de 15.000 Algériens.

Vous vous êtes trouvé, à un moment donné, avec un trou de 80.000 hommes au moins, selon le rythme actuel des rappels. Vous espérez avoir 360.000 hommes bientôt.

M. Maurice Bourgès-Maunoury, *ministre de la défense nationale et des forces armées.* 360.000 hommes de l'armée de terre.

M. Claude Panier. Certes, de l'armée de terre.

Même si ce chiffre est atteint, même si vous voulez l'augmenter, ne croyez-vous pas que c'est donner des illusions au pays que de lui faire croire que de tels effectifs seraient suffisants pour obtenir une pacification menée comme l'entend la droite de cette Assemblée ?

Si vous suivez les conseils de cette droite, monsieur le président du conseil, si vous suivez les conseils que prodiguait ce matin M. Bernard Lafay qui vous adjurait de ne tenter aucune négociation avant une pacification militaire totale, alors, dites-le au pays, mais dites-lui aussi que ce n'est pas 400.000 hommes qui seront nécessaires, mais beaucoup plus et pendant plusieurs années.

M. le ministre des affaires étrangères a exposé hier soir que, pour la seule pacification des tribus rebelles d'Abd-el-Krim, en 1924, il avait fallu 325.000 militaires. Il a été ajouté qu'en outre les trois quarts du Maroc étaient à nos côtés: 400.000 ou 500.000 supplétifs marocains et 100.000 supplétifs espagnols, soit au total plus d'un million d'hommes.

Quels effectifs vous faudrait-il alors en Algérie ? Dites-le au pays, mais redites aussi, après M. le ministre des affaires étrangères: 400.000 ou 500.000 hommes de plus, où les prendrions-nous ?

Sans être aussi pessimiste que notre ministre des affaires étrangères lorsqu'il parle de brandir un sabre de bois, c'est, malgré tout, tromper le pays que d'annoncer que nos renforts nous permettront de pacifier dans les mois à venir.

Croyez-vous, d'autre part, qu'il faille attendre pour définir le cadre dans lequel doit s'inscrire le nouveau statut de l'Algérie ? Si ce cadre n'est pas défini à l'avance et si, la pacification réalisée, vos interlocuteurs venaient demander la sécession, que feriez-vous, monsieur le président du conseil ?

Cela aussi, il faut le dire franchement au pays. Le pays est prêt à beaucoup de sacrifices pour le maintien de la présence française en Algérie, car nous ne pouvons pas concevoir notre départ, mais il doit apprendre par votre bouche que nous ne pourrons nous cramponner aux formes dépassées de la domination politique et militaire.

Si vous suivez ceux qui préconisent un tel retour en arrière, vous préparez, sous l'aspect d'une fermeté apparente, les abandons successifs et, finalement, les plus totales évictions. Faites cette politique de courage que nous attendons enfin de vous, car soyez bien persuadé qu'il vous faudra lutter sur deux fronts contre les ultras de toutes sortes. Faites cette politique de franchise, car le pays se retournera avec colère contre ceux qui lui auront fardé la vérité. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. Georges Bidault. Et surtout contre les lâches!

M. Fernand Grenier. Silence, les misérables de la guerre d'Indochine! (*Protestations au centre et à droite.*)

Vous nous avez assez trompés pendant sept ans. Vous nous avez dit à la tribune qu'en quelques mois ce serait fini.

Silence, les inventeurs de Bao-Daï!

M. Fernand Bouxom. Thorez a dit: Mobilisons et partons!

M. Fernand Grenier. Pendant des années, vous nous avez trompés sur l'Indochine, en disant que cela allait finir dans un an.

M. Waldeck Rochet. Oui, vous avez trompé le pays.

M. Fernand Grenier. Vous avez trompé le pays sur l'Indochine. Vous voulez le tromper sur l'Algérie.

M. Louis Gautier-Chaumet. M. Panier aurait-il parlé au nom du groupe communiste ?

M. le président. Veuillez faire silence.

La parole est à M. Buron.

M. Robert Buron. Mesdames, messieurs, la presse a beaucoup parlé du débat actuel comme d'un second débat d'investiture, qui serait, certes, justifié par l'évolution de la situation en Afrique du Nord dont il a été essentiellement question depuis trois jours, mais aussi par les problèmes économiques et financiers qui se posent avec plus d'urgence qu'on ne veut trop souvent le croire et par les difficultés politiques qui se manifestent au sein de la majorité gouvernementale, voire du Gouvernement, et plus encore dans l'opinion publique.

Mais il s'agit aujourd'hui de bien plus qu'un débat d'investiture. Il s'agit de savoir non pas si le contrat sera renouvelé — messieurs du Gouvernement, vous ne courez aucun risque — mais si le climat politique, si lourd depuis des semaines, sera assaini, si l'angoisse qui étreint la grande majorité des Français pourra être dissipée, si les légitimes inquiétudes de ceux qui partent pourront être apaisées, si les citoyens et les fonctionnaires eux-mêmes reprendront confiance dans l'Etat qui se désagrège progressivement, mais sans cesse plus rapidement, si nos collègues, enfin, échapperont à cette sorte de fascination que nous ressentons devant le destin qui menace, si même nous ne l'exprimons pas toujours à la tribune.

Ce que l'opinion attend, c'est la définition d'une politique qu'elle puisse comprendre, la détermination d'objectifs qui rendent à la jeunesse des raisons d'espérer.

Si, après ce débat, elle n'a pas satisfaction, vous n'en aurez pas moins votre majorité mardi, mais la situation, inexorablement, s'aggravera, le régime courra peut-être à sa perte et l'avenir français sera pour longtemps compromis.

Mais, messieurs les ministres, pour rendre à l'opinion la confiance qui fuit désespérément Parlement et Gouvernement, il ne suffit pas d'ouvrir une nouvelle fois de vastes perspectives, il faut aussi multiplier les actions de détail, les gestes précis, il faut revoir tous les rouages de la machine et les remettre en place.

En bref, dans tous les domaines, il faut agir. Cette action quotidienne, ingrate mais positive, que le pays vous demande, il faut la mettre au service de la politique que vous choisirez.

L'action entreprise en Algérie est évidemment nécessaire et nul ne peut admettre le massacre par les terroristes des Européens et des musulmans, comme nul ne peut douter que le retrait de la France en Afrique serait l'acceptation définitive de notre déclin.

Les applaudissements qui ont salué votre péroraison, monsieur le ministre résidant, ont marqué l'accord très large de l'Assemblée sur ce point. Mais fait-on tout ce qui est nécessaire pour que les Français de la métropole, les Algériens, tous les Africains et les pays étrangers comprennent le véritable enjeu de la lutte actuelle ?

Il ne s'agit pas de défendre un colonialisme périmé, vous l'avez affirmé. Il reste encore peut-être à le faire sentir profondément à tous.

Il s'agit, pour la France, de choisir: ou d'abandonner l'Afrique à l'anarchie, au bénéfice des autres nations modernes, qui voient là à la fois l'occasion de laisser les pays sous-développés s'enfoncer dans l'impuissance, pour le plus grand bien d'une conception périmée de la race blanche, et la possibilité de reprendre à leur compte nos positions économiques avantageuses; ou bien d'accomplir, mais d'accomplir vraiment, la mission française, qui est d'aider l'Afrique à franchir les derniers pas qui la séparent de l'accession au monde moderne.

La France sera-t-elle, dans dix ans, absente de l'Afrique, tout juste capable d'y vendre quelques flacons de parfum, d'y envoyer quelques médecins ou quelques coiffeurs, ou sera-t-elle présente comme l'amie généreuse et sûre, sur l'appui de laquelle les peuples africains sauront toujours pouvoir compter moralement et techniquement ?

La France sera-t-elle alors, à l'Organisation des nations unies, réduite au rang de petite nation ? Ou, parlant en son propre nom en même temps qu'au nom des peuples d'Afrique, pourra-t-elle continuer à être un partenaire respecté et, parfois, un arbitre ?

Votre fermeté n'est pas en cause, monsieur le ministre résidant en Algérie. Vous avez marqué fortement votre volonté et celle du Gouvernement d'aboutir et d'aboutir à une solution juste dans une Algérie nouvelle. Mais, je le répète, il faut que chacun, en France et ailleurs, soit profondément persuadé de cette volonté.

Il faut, monsieur le ministre résidant — vous ne pouvez pas, tel que je vous connais, ne pas le vouloir — il faut, dis-je, en convaincre les jeunes qui partent ainsi que leurs familles.

Monsieur le ministre de la défense nationale et des forces armées, ne ménagez aucun moyen. Plus nombreux ils partent,

davantage ils peuvent espérer que leur effort sera court. Donnez-leur confiance dans les précautions que M. Lejeune nous a assurés avoir prises aux frontières tunisienne et marocaine.

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées a exposé les réformes qu'il a personnellement promulguées. Je redoute pour l'immédiat que ses instructions encore récentes ne demandent beaucoup de temps pour parvenir du sommet à la base. Je crains que nombre de mouvements et de manifestations que nous avons déplorés résultent du fait que nos jeunes n'ont pas encore le sentiment profond que les réformes nécessaires que vous avez décidées aient été vraiment appliquées.

La simplification des rouages du commandement et la réalisation de l'unité de commandement constituaient les mesures essentielles à prendre. Si vous les avez arrêtées sur le papier, c'est bien; si elles sont entrées dans la réalité, je vous dis: très bien; si les troupes en ressentent l'effet, je vous en félicite plus encore.

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Buron. Je vous en prie.

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes. Mon cher collègue, je ne comprends pas bien le propos que vous tenez.

Vous semblez douter de la conscience que pourraient avoir les jeunes rappelés, de l'importance de la mission qu'ils doivent accomplir; vous semblez croire à l'insuffisance de certaines réformes de structure dans l'armée ou de certaines adaptations en matière d'armement et de matériel.

Je n'ai pas la prétention de calquer mon attitude sur celle d'un général Lebœuf qui proclamait que tout était parfait et qu'il ne manquait pas un seul bouton de guêtre. Ce que je dois dire, c'est que depuis quatre mois le Gouvernement a déployé, à tous ses échelons, son énergie pour obtenir la mise en condition de nos forces militaires, préparer le rappel des disponibles et assurer leur acheminement.

Je conviens qu'il y a des difficultés. Celles-ci sont le fait de qui ? Je l'indique clairement, elles ne sont pas le fait des disponibles à partir du moment où ils sont sous l'uniforme.

Car si, à travers le pays, des incidents se sont produits ces jours derniers, ce fut quand des hommes en civil, munis de titres de transport, rejoignaient leur garnison ou leur camp. Je dois préciser que, tout au long de leur acheminement, ils ont été appelés par la voix, le tract ou l'exemple du décrochage des wagons ou de l'usage du signal d'alarme, à manifester une hostilité à l'ordre de rejoindre qui leur avait été donné par le Gouvernement.

Il s'est trouvé, au sein du personnel de la S. N. C. F., des compagnies maritimes, des hommes d'âge, ayant autrefois déjà répondu à l'appel du pays en danger, qui ont fait leur devoir et donné de bons conseils. Par contre, d'autres ont été les agents incessants de ces appels à l'indiscipline et à l'insubordination.

J'affirme que si nous avons eu des difficultés, au cours de ces derniers jours, elles ont été aussi aggravées par la mise en page un peu trop tapageuse de faits douloureux, que nous avons ressentis autant que quiconque dans ce pays, et peut-être encore davantage parce que nous sommes des hommes politiques responsables.

Tout n'est pas parfait, notre tâche n'est pas terminée, nous le savons, mais, entre nous, nous devons bannir tout ce qui pourrait rompre cette unanimité nationale qui doit s'affirmer aujourd'hui.

Je vais vous en donner un dernier exemple. J'entendais, tout à l'heure, tandis que parlait un orateur, des hommes siégeant sur certains bancs de cette Assemblée, émettre des critiques ou lancer des sarcasmes. Certains de ces hommes ont des enfants qui, sur des terres lointaines, ont bien servi le pays, qui ont été fidèles à la patrie. Je demande aujourd'hui aux pères de ne pas faire mentir l'attitude patriotique de leurs enfants.

Ces jours derniers, des hommes appartenant au même milieu politique sont venus au ministère de la défense nationale nous dire: Comment se fait-il que mon fils disponible n'ait pas été affecté à une unité partant pour l'Algérie, comme les autres ?

Je leur ai donné personnellement l'assurance qu'il n'y aurait aucune discrimination et que ces jeunes gens suivraient le sort de leurs camarades. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement fait confiance à tous les fils de France pour sauver l'Algérie française. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Robert Buron. Monsieur le ministre, je me serais bien mal fait comprendre si, dans votre esprit, la leçon que vous avez donnée en général s'adressait également à moi.

En effet, j'estime que tout doit être fait, je le répète, pour que les jeunes aient pleine confiance en l'action du Gouvernement. Pour y parvenir, il faut, certes, faire des déclarations fermes et courageuses, mais aussi — vous êtes ministre, je l'ai été et je sais que là est la difficulté principale du commandement — appliquer dans le détail les décisions que nous prenons.

Notre volonté est une chose, mais n'oubliez pas que c'est sa manifestation, dans la pratique, que constatent les Français. Je vous connais trop pour ne pas être sûr que vous mettrez tout en œuvre afin que les problèmes d'organisation pratique soient résolus aussi bien que vous le souhaitez.

Je ne crois pas manquer au patriotisme en disant que la question des permissions jette un trouble dans nos provinces de l'Ouest et dans bien d'autres, et que le fait qu'un jeune qui part en permission après avoir été envoyé en Afrique soit obligé de payer son voyage lui-même n'est apprécié ni par lui ni par les parents.

Je suis sûr de votre patriotisme, monsieur le ministre, et je crois seulement vous aider à défendre votre politique en soulignant ici ce qui laisse encore à désirer.

Comment voulez-vous que les jeunes et leurs parents soient sensibles à vos grandes préoccupations quant tant de menus faits se retournent contre votre pensée profonde qui est aussi la mienne ?

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes. La question dont vous venez de parler est en voie de règlement.

M. Robert Buron. Je n'insiste pas davantage.

Nous ne pouvons pas ne pas être d'accord vous et moi pour faire tout ce qui est nécessaire afin de renforcer le moral, mais aussi de résoudre le problème de la formation des troupes et de l'adaptation au combat.

Ce problème, vous l'avez traité. Mais ce serait nuire au moral et manquer au patriotisme que de ne pas faire en sorte que des événements semblables à l'embuscade de Palestro, qu'évoquait avec tant d'émotion ce matin M. le ministre résidant en Algérie, ne se renouvellent pas.

Si les circonstances furent héroïques, l'exploitation des faits a été particulièrement néfaste et c'est pourquoi toutes les précautions doivent être prises à cet effet.

Je ne pense pas excéder le sujet et manquer au patriotisme, monsieur le secrétaire d'Etat aux forces armées, en disant qu'il faut assurer à nos garçons des conditions d'existence supportables. Vous nous avez dit que le froid était dur dans les montagnes. Les Français de la métropole croient trop souvent que l'Algérie est un pays toujours chaud. Les fils de France ont appris à leur dépens que ce n'était pas vrai cet hiver. Je pourrais encore citer de nombreux cas de jeunes gens à qui l'on a fait payer jusqu'à six francs un litre d'eau dans certaines fermes.

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes. Plus maintenant!

M. Robert Buron. J'admets qu'il s'agit là de cas exceptionnels, mais ils sont exacts, et l'exploitation, dans la métropole, de manifestations d'égoïsme aussi insupportables fait plus de mal encore que tels articles de presse que légitimement vous dénoncez.

Attaquez-vous donc aux mesures d'exécution. Pour les grandes vues, nous sommes d'accord avec vous. N'oubliez pas que le devoir du chef — et je sais que vous pensez comme moi — est d'assurer l'application des instructions dans les moindres détails. Il n'est pas inutile qu'elles le soient pour rassurer les parents qui pensent à leurs enfants qui sont là-bas.

M. Pierre Kœnig. Donnez-lui les crédits!

M. Robert Buron. Je ne refuserai certainement pas, monsieur le général Kœnig, ceux que le Gouvernement demandera, et je ne pense pas que vous les lui refuserez vous-même.

M. Pierre Kœnig. Certes non!

M. Robert Buron. Permettez-moi d'ajouter, après M. Joannès Dupraz — en m'excusant comme lui d'évoquer ce problème en l'absence de M. le ministre des affaires étrangères — que j'ai parfaitement compris son explication juridique des contrats de livraison d'armes à la Syrie.

Mais je défie M. Jaquet, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, ou M. le président du conseil lui-même de donner dans les émissions de la radio une explication qui satisfasse profondément les parents.

Sans doute, les engagements internationaux doivent être respectés et il faut observer une certaine souplesse dans nos relations avec les pays arabes.

Il n'en reste pas moins que vous ne pourrez pas faire comprendre aux Français qu'on livre des armes dans les pays de la ligue arabe quand le combat est en cours.

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Buron ?

M. Robert Buron. Je vous en prie, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. Mesdames, messieurs, j'ai déjà dit hier, à propos d'un autre sujet, que je ne me laisserais pas aller à la polémique.

Je dois cependant une fois encore déclarer qu'il est des affirmations que je ne peux laisser produire à la tribune.

Après sa constitution, le 2 février dernier, le Gouvernement s'est trouvé en présence de contrats dont certains dataient de la semaine précédente.

Mon gouvernement a décidé unanimement que la livraison d'aucune arme légère, même si elle était stipulée dans ces contrats, ne serait effectuée au profit d'aucun des pays arabes.

Il a été contraint de livrer à certains pays, mais à aucun de ceux qui touchent immédiatement à nos territoires et chaque fois sous la réserve qu'il ne pourrait pas y avoir de réexpédition, un armement lourd en tout état de cause inutilisable dans nos pays.

Il a pris également la décision de ne jamais plus discuter de contrat de livraisons d'armes de ce type.

Je m'excuse donc de vous dire, monsieur Buron, que votre interpellation me paraît rétrospective. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Robert Buron. S'il s'agissait d'interpeller rétrospectivement, moi qui n'ai pas voté l'investiture du Gouvernement précédent, je le ferais au besoin.

Je vous réponds simplement que, dans l'intérêt du Gouvernement actuel et dans l'intérêt des Français, il faut que le combat qui se livre soit compris pleinement par les Français et je pense que vous êtes bien d'accord avec moi sur ce point...

M. le président du conseil. Je viens de vous le prouver.

M. Robert Buron. ... et que, en définitive, l'interpellation, mon cher président et ami, vise autant que le fait le manque d'information précise qui l'a accompagné. Que tout le pays partage vos sentiments, c'est précisément ce que je demande depuis un quart d'heure. (*Applaudissements au centre.*)

Je m'excuse si je me fais mal comprendre. Peut-être est-ce parce que je mets trop de passion dans mes propos. Permettez-moi cependant de continuer.

Au lieu d'attaquer les grands problèmes, j'ai peut-être tort de me cantonner dans ceux qui vous paraissent minimes, mais, pour les familles françaises, il n'est pas de petit problème quand il s'agit des leurs.

Il faut convaincre les Français. J'ajoute — je sais que c'est la pensée du ministre résidant en Algérie — qu'il faut convaincre aussi et autant les musulmans. Ce sont les preuves de la confiance des musulmans en la France qui donneront la meilleure justification à l'action des jeunes français en Algérie. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Mesdames, messieurs, pensons profondément aux musulmans victimes. Qu'il y ait tant de victimes musulmanes par jour, n'est-ce pas hélas ! une preuve terrible de la valeur de notre cause ?

Je ne comprends pas qu'on n'attache pas à de tels faits la plus grande importance. Le drame de ces musulmans égorgés par leurs frères, mais aussi le fait que d'autres, si nombreux, sont menacés tous les jours; ne sont-ils pas la preuve que des millions de musulmans n'ont pas choisi la voie de la rébellion et du terrorisme. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

C'est là la justification de la France.

Mais encore faut-il, pour que l'action de la France soit comprise, que ces musulmans soient protégés. N'oubliez pas que c'est parmi ceux-là, qui sont l'immense majorité, que, lorsque vous leur aurez rendu la confiance, vous trouverez demain les vrais interlocuteurs valables. Ces millions de musulmans, aujourd'hui, se demandent où est pour eux la vraie sécurité, qui leur assurera les meilleures conditions de vie morales et matérielles.

Les musulmans ont droit à la sécurité au même titre que les Européens. Vous le savez, monsieur le ministre résidant en Algérie.

Ne prenez pas encore pour une attaque au Gouvernement ce que je vais vous dire, si choquant que cela puisse vous paraître, mais je crois qu'il est de mon devoir de vous y rendre attentif.

Le quadrillage doit être fait de telle sorte qu'il n'y ait en aucune façon un risque de racisme dans son application.

Entendez-moi bien. Ma pensée et mon cœur vont là-bas aux Européens, qu'il faut protéger par la présence de troupes, mais je suis sûr que vous êtes d'accord avec moi pour dire que les troupes doivent protéger également, d'un même cœur et d'une même pensée, les populations purement musulmanes. Il y a une égalité dans le risque. Il doit y avoir égalité dans la sécurité pour ces populations, puisque ce sont elles qui justifient, mieux que quiconque, notre action en Algérie. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Elles demandent qu'on les respecte et qu'on les aime. Vous avez dit ce matin, monsieur le ministre résidant en Algérie, que vous luttiez contre les brimades individuelles. Vous ne pouvez pas toujours les éviter; mais luttez contre elles de toutes vos forces. Chaque brimade individuelle crée dix, quinze, vingt ennemis durables pour la France. Vos instructions aux militaires, répétez-les aussi aux fonctionnaires, colons, Européens, car la moindre maladresse de leur part nous coûte trop cher de l'autre. C'est par la multiplication des maladresses que l'on arriverait à dresser l'Algérie contre nous. Par tous les moyens, il faut les éviter.

La répression collective est à condamner bien sûr, les Français sont unanimes sur ce point.

Permettez-moi d'ajouter aussi: méfiez-vous des mesures incomprises. Je ne voudrais faire qu'une allusion pudique, si vous permettez l'expression, aux événements de Souk-Ahras.

Je ne crois pas que l'expulsion de trois prêtres de cette commune ait été une bonne mesure; je vous le dis fraternellement, monsieur le ministre résidant en Algérie. A la lecture des lettres que les musulmans et leurs chefs ont adressées aux prêtres français expulsés, on comprend qu'il y a d'autres moyens que les moyens militaires et administratifs pour rétablir la fraternité entre les peuples et les races. Ménagez toutes les occasions, monsieur le ministre résidant, toutes les réalisations de fraternité franco-musulmane.

M. le ministre résidant en Algérie. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Robert Buron. Je vous en prie.

M. le ministre résidant en Algérie. Je connais cette affaire des prêtres de Souk-Ahras dont on fait grand bruit.

Il s'agit de trois prêtres qui ont été éloignés de cette localité, d'ailleurs successivement, d'abord deux d'entre eux, parce que j'ai tenu à ce que le troisième reste pour assurer la continuité du service du culte; puis le dernier a été lui aussi écarté.

Cette mesure avait été prise par le préfet de Constantine, M. Dupuch. J'ai cru pouvoir l'approuver. Je m'en suis d'ailleurs expliqué avec l'un de ces prêtres, M. l'abbé Kerland; puis j'ai vu monseigneur Duval, archevêque d'Alger, avec qui nous sommes convenus que la question serait soumise au nouveau préfet de Constantine, M. l'inspecteur général des services administratifs en mission extraordinaire Papon, que celui-ci me soumettrait des décisions avec la consigne d'agir, d'examiner ce problème et de proposer une solution dans l'esprit le plus libéral.

Monseigneur Duval et moi-même étions d'accord sur cette procédure. M. Papon est arrivé il y a quelques jours seulement. Il a fait une grande inspection dans son département. Je ne sais pas s'il a eu le temps d'aller à Souk-Ahras.

Mais je trouve anormal que l'on fasse tant de bruit autour de cette affaire, tandis qu'on sait qu'elle est en suspens, que l'autorité préfectorale a la mission d'essayer de la résoudre dans un esprit libéral.

J'ose dire, plus exactement le répéter, puisque je l'ai déjà dit à monseigneur Duval, avec toute la déférence que l'on doit avoir pour la hiérarchie catholique dans cette terre française, que je suis mal récompensé par cette hiérarchie du libéralisme et de l'esprit de justice dont j'ai fait preuve. Je vous prie de lui transmettre mes observations. (*Applaudissements et rires à gauche et sur quelques bancs au centre et à l'extrême droite.*)

M. Robert Buron. Monsieur le ministre résidant, je suis flatté de la mission dont vous me chargez.

Je l'accepte bien volontiers, mais je suis surpris — permettez-moi de vous le dire amicalement — que, pour la troisième fois depuis le début de mon intervention, lorsque j'évoque des faits afin précisément que le Gouvernement puisse s'expliquer, vous sembliez croire, les uns et les autres, que cette évocation est indispensable ou peu amicale à votre égard.

Je rends service à la cause pour laquelle nous luttons tous lorsque je vous demande de faire en sorte que le climat soit le meilleur possible. C'est seulement dans un climat assaini que peut être réalisée la mobilisation des cœurs que vous souhaitez.

M. le ministre résidant en Algérie. Je suis d'accord avec vous, monsieur Buron. La meilleure preuve en est que, dans cette affaire, j'avais adopté cette solution de conciliation que je viens de rappeler.

M. Robert Buron. Je vous remercie de cette précision. Mon observation vous prouve que je n'étais pas au courant de votre décision et que, si vous me chargez d'une mission, je n'avais, par contre, été chargé d'aucune mission auprès de vous.

Il est indispensable que les réformes dont vous avez parlé, monsieur le ministre résidant, soient promptement appliquées.

Vous allez déposer trois projets. Vous savez bien que nous les voterons, mais déposez-les vite.

En ce qui me concerne, croyez-moi, j'en prends l'engagement et je ne suis pas le seul ici, je les voterai d'urgence.

Quant aux textes déjà pris que vous avez énumérés ce matin, je connais toutes les difficultés administratives qui opposent à leur application rapide les recours prévus par les lois elles-mêmes.

Monsieur le ministre résidant, est-ce à moi de vous le dire ? Soyez révolutionnaire pour sauver l'Algérie et la présence française.

Mais je pense que M. le président du conseil est de cet avis.

Il faut ne pas hésiter à frapper certains fonctionnaires incompréhensifs et les quelques européens, trop nombreux quel qu'en soit le nombre, qui sont racistes par cupidité ou simplement par sottise.

Enfin, comme vous l'avez annoncé ce matin, frappez ceux dont le luxe insolent est à la fois une insulte à l'indigène, mais plus encore — si j'en juge par les lettres que je reçois — une insulte à nos jeunes soldats envoyés là-bas. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Monsieur le ministre résidant, il faut préparer des institutions nouvelles, certes, mais croyez-moi — j'attache une importance particulière à cette phrase, et elle s'applique à toute l'Afrique — c'est bien plus sur les mœurs des Français qui sont là-bas qu'on nous juge que sur l'intention des textes qui sont votés ici. Ne l'oubliez jamais.

M. Saïd Mohamed Cheikh. Parfaitement.

M. Robert Buron. Monsieur le président du conseil, en Algérie, comme dans la métropole, comme à l'étranger, vous serez jugé sur la fermeté de votre résolution.

C'est le point essentiel. Nous avons été déjà largement rassurés sur les modalités de votre action et la sincérité des réformes que vous vous êtes engagé à accomplir.

Soyez hardi aussi en Afrique noire. A ce propos permettez-moi de regretter en passant — ne voyez pas là une attaque, mais un avertissement amical — que l'on ait envoyé les tirailleurs sénégalais en Algérie. Je ne crois pas que ce soit bon, ni pour les Algériens, ni pour les Sénégalais. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

Soyez hardi : en Afrique noire, l'immobilisme ne paye pas. Préparez, par l'application des lois-cadres, par la réforme du titre VIII de la Constitution, mais surtout par la transformation de l'état d'esprit, un nouveau climat de confiance.

La puissance de contagion de l'expérience africaine peut être, vous le savez, monsieur le président du conseil, un élément essentiel de contagion pour la pacification en Algérie.

Monsieur le président, je passerai rapidement, maintenant, pour rester dans la limite du temps qui m'est imparti, ...

M. le président. Il est largement dépassé.

M. Robert Buron. Je m'en excuse, monsieur le président. Je choquerai peut-être quelques collègues en ajoutant quelques mots, mais je dois les dire.

Tandis que tous nos regards sont tournés vers l'Algérie, ne perdons pas de vue les problèmes métropolitains. Les interpellations portaient sur les problèmes politiques, économiques et financiers. Je crois qu'il n'en a guère été question. Or je ne pense pas que vous souhaitiez qu'ils soient omis, monsieur le président du conseil. Aussi vais-je les évoquer brièvement.

Au point de vue économique, le malaise est grand, plus grand que vous ne le pensez. L'industrie est préoccupée, dans l'immédiat, par le départ des rappelés qui crée une pénurie de main-d'œuvre et par contrecoup une sorte de coup de fouet. Mais, vous le savez, ainsi que M. le ministre des affaires économiques et financières, elle est préoccupée, à plus long terme, par la réduction des carnets de commande.

L'agriculture est en état de quasi révolte et, plus que contre telle ou telle mesure gouvernementale, par l'impression profonde qu'elle a d'être considérée ici comme un élément mineur dans la nation; juste ou fausse, c'est cette impression qui cause le malaise.

Le commerce est réticent, parfois hargneux. A son tour, il se considère comme victime et, par réaction, comme adversaire du régime.

Les inquiétudes financières sont grandes. L'œil est fixé sur l'indice des 213 articles.

Dans de telles conditions, monsieur le président du conseil, et bien que je sente s'échapper l'attention de mes collègues, si préoccupés qu'ils sont légitimement par les questions d'Afrique du Nord, je vous demande de ne pas omettre de parler, dans votre discours, de programme économique. Le pays, lui, attend vos déclarations sur ce point avec impatience.

Attention, monsieur le président du conseil, à l'esprit général qui se répand en France. Sur le plan économique, présentement, domine presque partout un esprit de crainte, de refus.

C'est l'Assemblée des présidents des chambres d'agriculture qui déclare s'opposer à la politique d'industrialisation. Sans doute le malaise que l'agriculture ressent explique-t-il cet état d'esprit. Mais est-il quelqu'un, en France, qui puisse souhaiter qu'on abandonne la politique d'industrialisation, c'est-à-dire de progrès et d'expansion économique, qui est nécesaire pour l'agriculture elle-même, pour que le niveau de vie des agriculteurs s'élève ?

Nous constatons les mêmes réactions dans tous les domaines. La France va-t-elle refuser la révolution du XXe siècle et se réfugier dans la cristallisation des positions anciennes, dans le bas niveau de vie pour presque tous.

Il faut que vous ayez une politique d'expansion économique et d'exportation. Poursuivez votre effort atomique pour nous-mêmes et non pas seulement à travers les autres. Poursuivez la mise en valeur de l'Afrique; j'y reviens, parce que c'est là un motif d'espoir pour notre jeunesse de la métropole comme pour nos amis africains.

Il faut proposer, aux jeunes qui montent, de grands desseins. Investissements, formation, logements, voilà les moyens qui permettront de les réaliser. Je sais qu'ils sont les vôtres. Mais, là aussi, il faut des réalisations pratiques et de détail pour que l'opinion ait confiance, pour que les jeunes qui arriveront demain sur le marché du travail sachent que nous avons préparé leur avenir.

Bien sûr, monsieur le président du conseil, une telle politique nécessite un choix permanent et, par conséquent, une autorité réelle. Cette autorité, ce n'est pas le Parlement qui vous la refuse. Affirmez-vous! Prenez-la!

Il faut réviser la Constitution, sans doute, mais, sans plus attendre, il faut changer les méthodes de travail. Il faut distinguer clairement entre la fonction proprement législative et celle de contrôle. Il faut que l'exécutif se fasse reconnaître une large initiative. Mais, une fois encore, cette initiative, n'hésitez pas vous-même à en user.

Monsieur le président du conseil, je termine en vous disant que nous attendons de vous une affirmation de volonté mais aussi des faits précis. Ce n'est pas le discours que vous allez prononcer qui décidera de l'accord profond du pays, mais les actes qui suivront. C'est dans les jours, dans les semaines qui viennent que nous saurons si le régime est vraiment condamné, si la France est résignée à s'assoupir, ou si au contraire tout peut être sauvé.

Dans moins de dix ans, les jeunes auront pris la relève. Mais notre devoir, votre devoir aussi est de leur transmettre une nation forte et un Etat juste. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, laissez-moi vous dire d'abord combien je me félicite de ce débat, qui me fournit l'occasion de présenter, quatre mois exactement après ma déclaration d'investiture, le bilan de l'action menée par le Gouvernement et de rappeler la politique qu'il entend continuer à appliquer.

Les ministres chargés des principales questions évoquées ici ont exposé déjà les modalités de l'action gouvernementale dans les domaines dont ils ont la responsabilité. Mon intention n'est pas de les répéter, mais de faire devant vous un tour d'horizon plus général.

La semaine dernière, un membre éminent du Gouvernement a remis sa démission. La décision du président Pierre Mendès-France a été prise après un douloureux débat de conscience que nous devons tous respecter, même si, comme moi, nous le regrettons sincèrement.

La politique algérienne du Gouvernement a été à l'origine de ce départ. Je le comprends puisque c'est le problème essentiel, à cette heure, pour la France. Le déroulement de ce débat a d'ailleurs nettement prouvé que chacun ici en a une pleine conscience. Il a été parlé d'autres problèmes, mais celui-ci a certainement tenu la place la plus importante.

J'entends, en ce qui me concerne, rester fidèle à ma déclaration d'investiture et poursuivre mon effort pour assurer en Algérie, à la fois, la paix, la justice, l'égalité des droits et la permanence française, pour empêcher qu'intervienne un divorce entre les masses musulmanes et nous.

Le 31 janvier dernier, dans cette déclaration d'investiture, quels objectifs avais-je assignés au Gouvernement, avec votre accord ? Assurer la sécurité des personnes et des biens et libérer de la peur les esprits de tous les habitants de l'Algérie, européens comme musulmans, lutter contre la misère en prenant d'urgence, immédiatement, simultanément des mesures d'ordre économique et social, enfin, créer les conditions poli-

tiques qui permettraient de définir le statut futur de l'Algérie, dans une libre confrontation avec les représentants de la population algérienne.

C'est sur ces bases qu'agit, depuis quatre mois, le ministre résidant en Algérie, mon ami M. Robert Lacoste, avec une dignité et un courage qui lui ont valu le respect de toute l'Algérie et de toute la nation. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Robert Lacoste a la confiance du Gouvernement comme il a celle du pays.

Rétablir la sécurité ? Pour le faire, un immense effort a été entrepris. MM. Robert Lacoste et Max Lejeune vous l'ont démontré.

Nous avons, d'abord, envoyé en Algérie toutes les troupes dont la présence dans la métropole et en Allemagne n'était pas absolument indispensable. Nous avons, ensuite, rappelé les disponibles. Cette décision grave a été prise en pleine conscience de l'ampleur du sacrifice que nous allions demander à ces milliers de jeunes Français, à tous ces jeunes qui commençaient à asseoir leur situation ou qui venaient de fonder un foyer.

Le Gouvernement sait, la nation sait que les hommes qui vont en Algérie y remplissent un devoir national, qu'ils y vont pour assumer une tâche de paix. C'est ce qui nous autorise à faire appel à leur patriotisme.

Je rends hommage au courage sans défaillance qu'ont manifesté les soldats en Algérie. Ils y font l'admiration de leurs officiers. Ils ont prouvé en toute occasion leur endurance, leur valeur et le pays peut être fier d'eux. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Les soldats du contingent, comme les rappelés, toute l'armée d'Algérie, comme tous ceux qui concourent au rétablissement de la sécurité en Algérie peuvent être assurés de la confiance et de la sollicitude du Gouvernement.

En ce même temps où les effectifs étaient considérablement renforcés, une modernisation des matériels et des méthodes augmentait de la même façon l'efficacité de l'armée d'Algérie, son mordant comme sa faculté de riposte.

Les résultats de cet effort poursuivi sur tous les plans se font déjà sentir. Les groupements armés de fellagha sont en échec, ce qui a conduit à des poussées sporadiques de terrorisme individuel.

Malgré cela, la sécurité s'améliore progressivement, de semaine en semaine. Les fellagha savent, eux, que leur victoire est exclue. L'inquiétude ouverte que manifestent leurs porte-parole à l'étranger témoigne de leur désarroi.

Pourtant, je regrette qu'un abus des titres à sensation ait pu créer une confusion déplorable. La presse a un rôle éminent à remplir, mais si elle doit informer, elle a aussi le devoir de ne pas céder à la facilité.

Toute la nation est engagée dans le drame algérien, par les sacrifices financiers qu'elle consent, mais surtout par la présence en Algérie des soldats du contingent et des disponibles. La nation entière vibre à toute nouvelle, à toute déclaration sur l'Algérie.

Alors l'action publique des journaux, des partis, des hommes politiques engage lourdement leur responsabilité. (*Très bien! très bien! à droite.*)

J'ai le devoir de dire que cette responsabilité n'a pas toujours été comprise, ni d'un côté ni de l'autre. J'ai le devoir de dénoncer le manque de mesure, le manque d'objectivité, voire les préoccupations de politique intérieure qui portent atteinte au moral de la nation.

Ici, on expose avec complaisance les quelques cas affreusement douloureux où des fautes ont été commises par des Français. Non seulement on ne voit plus qu'eux, mais les faits sont déformés, exagérés. Les quelques morts de Tébessa, les quelques morts de Constantine deviennent des centaines.

C'est dans ces relations mêmes que les adversaires de la France, dans le monde, puisent des éléments de leur propagande. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Mais on oublie de dire dans quelle atmosphère ces fautes ont été commises, les crimes qui avaient précédé. On oublie de dire, ce qui est le plus important, que l'autorité responsable — et l'armée la première — n'ont jamais admis que ces crimes aient été une justification. La France ne peut pas répondre, ne répond pas, au crime par le crime, au terrorisme par le contreterrorisme. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Chaque fois, des enquêtes immédiates ont établi les responsabilités et ont permis de prendre des sanctions.

On oublie surtout de dire qu'en face de ces cas isolés il y a la règle générale, il y a nos soldats instituteurs, nos soldats médecins, nos soldats pionniers, bâtisseurs de maisons et de routes. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Ici encore, les fellagha deviennent des « patriotes algériens » et on se laisse aller à des assimilations pour le moins audacieuses à la « résistance française ».

M. Maurice Schumann. Très bien!

M. le président du conseil. Je ne nierai pas que, parmi ceux qui se battent contre nous, il est vraisemblablement des hommes qui croient sincèrement agir par idéal national. Mais quel ancien résistant, quel ancien résistant authentique refusera de se lever pour crier sa révolte à l'idée d'être comparé aux fanatiques qui brûlent écoles et dispensaires, aux bourreaux qui torturent, aux égorgeurs de femmes et d'enfants ? (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Là, par contre, on laisse percer un mépris collectif pour tous ceux que d'aucuns baptisent « bicots » ou « ratons », on étale dans la presse à sensation des détails de crimes monstrueux sans - même respecter la douleur des familles. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

De tels récits morbides et généralement exagérés sont aussi nocifs pour le moral de la nation que la pire propagande.

Chaque jour, par ailleurs, le doute est répandu sur le patriotisme des hommes qui portent aujourd'hui la terrible responsabilité du pouvoir. Les questions perfides, les insinuations que n'effacent pas, au contraire, les démentis les plus catégoriques, tous les moyens sont bons.

Ne croirait-on pas que certains hommes et la presse qui les sert, autrefois condamnés pour d'indiscutables trahisons, voudraient aujourd'hui prendre leur revanche en faisant peser, à leur tour, l'accusation de défaitisme et même de trahison sur les républicains de ce pays. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite*), pour ruiner la confiance du pays dans l'appareil de l'Etat, dans ses dirigeants politiques, dans le Parlement ?

Mesdames, messieurs, mon expérience personnelle m'autorise à porter témoignage qu'aux heures graves de la guerre il était à nos côtés des patriotes de toutes opinions, des patriotes de droite et d'extrême droite, voire — j'en ai connu — des hommes qui ne croyaient pas à la République. Ce n'est donc pas moi qui chercherai à revendiquer pour mon parti le monopole de la Résistance.

Mais nous, les hommes de gauche, nous tous les républicains, nous avions plus de raisons que quiconque d'être des patriotes, car ce que nous défendions, ce n'était pas seulement la terre de nos pères, c'était aussi la démocratie et la République.

Les républicains, la gauche républicaine n'ont plus à faire la preuve de leur patriotisme et toutes les vaines attaques sont inutiles. C'est eux qui ont, chaque fois, sauvé la patrie menacée. C'est à eux tous que, d'abord, je fais appel pour assurer dans la paix la permanence française en Algérie. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre. — Murmures à droite et à l'extrême droite.*)

Je comprends l'émotion.

Ici encore, on proclame la nécessité de la présence française en Algérie, mais on organise des manifestations dans les gares contre le départ des disponibles. On réclame le cessez-le-feu — et nul plus que moi ne le désire — mais on ne le demande qu'à la France. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Là, on n'a pas assez d'adjectifs ni de mots à majuscule pour crier son amour de la patrie et sa soif de sacrifices, mais on organise la fuite devant l'impôt. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre. — Protestations à l'extrême droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. C'est faux!

M. le président du conseil. Non, mesdames, messieurs, la France vraie, la France réelle, comme certains d'entre vous aiment à dire, ce ne peut être cela, ce n'est pas cela!

Malgré la propagande, les disponibles ont répondu sans défaillance à l'appel de la nation; sans enthousiasme, oui; personne n'abandonne dans l'enthousiasme son jeune foyer, son métier. Mais je dis bien: sans défaillance.

Pour un Maillot, il y a des milliers de jeunes, même ceux qui étaient hier et qui, peut-être demain, seront encore des électeurs communistes (*Très bien! très bien! sur divers bancs*), qui, tous — je dis bien: tous — une fois en Algérie, font leur devoir avec un héroïsme, avec une compréhension de leur tâche de paix qui forcent l'admiration de la nation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Malgré la propagande encore, la grande masse des Français a compris son devoir fiscal. Elle sait qu'il faudra demain,

même — et je dirai: surtout — la paix rétablie, de nouveaux sacrifices financiers pour faire de l'Algérie un pays moderne, un exemple vivant pour notre Union française.

La nation le sait, elle est prête à y consentir.

Mais ces constatations, si réconfortantes qu'elles soient, n'empêchent pas le Gouvernement d'être confronté avec le problème du maintien de l'ordre et de la protection du moral de la nation.

Même si les propagandes n'ont pas obtenu tous les résultats attendus, certaines actions sont intolérables.

Avant-hier, M. Garet me demandait ce qu'est la politique du Gouvernement en ce domaine. Dans une trop courte interruption, je lui ai dit mon double souci: nous devons garantir le respect des libertés fondamentales propres au régime démocratique et, spécialement, garantir à toutes les minorités leur droit de s'exprimer. Nous devons, en même temps, assurer l'exécution des décisions prises par la majorité de la nation et sanctionner sans faiblesse tous ceux qui essayeraient de s'y opposer.

Maintenir le juste équilibre entre ces deux exigences, c'est le problème permanent des démocraties. La liberté de la presse, la liberté d'expression, la liberté de réunion sont des droits imprescriptibles que nous devons respecter. Par contre, violer la volonté librement exprimée de la nation, démoraliser la jeunesse, sont des crimes qu'il nous faut ou prévenir ou punir.

Pour satisfaire à cette double exigence, nous devrions pouvoir compter sur le libre consentement de tous les démocrates et de ceux qui s'affirment les champions les plus intransigeants de la liberté de la presse.

Il n'en est pas ainsi, hélas! Ils sont trop nombreux ceux qui retiennent de la démocratie les droits qu'elle confère et oublient bien vite les devoirs qu'elle impose. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre et sur quelques bancs à droite.*)

C'est donc par la sanction que nous empêcherons d'agir ceux pour qui la liberté que nous leur garantissons n'est qu'un moyen d'essayer de supprimer la nôtre.

Nous l'avons déjà fait; nous le ferons davantage encore demain. Nous serons d'une dureté d'acier à l'égard de tout individu qui, à Alger comme à Paris, quel que soit son bord, aura commis pareil crime au moment où nos soldats risquent leur vie en Algérie. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

Mais je ne voudrais pas terminer sans opposer aux manœuvres que je viens de dénoncer cette manifestation émouvante et impressionnante qui a réuni, voici quelques jours, à Abidjan, autour de mon ami, M. Houphouet-Boigny, ministre délégué du Gouvernement, les élus de la Côte-d'Ivoire, les représentants de toutes les organisations professionnelles, politiques et religieuses sans distinction de race.

Nous, qui savons si bien mettre en valeur le moindre fait au désavantage de la France, pourquoi faut-il que nous fassions silence sur les résultats les plus réconfortants d'années d'efforts patients ? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Quelle leçon pour nous!

Les représentants de la Côte-d'Ivoire ont tenu à dire à M. le Président de la République, « au moment où la France connaît des heures difficiles, leur foi dans les destinées solidaires de l'Union française et leur volonté d'établir une véritable communauté franco-africaine ».

Ils doivent savoir qu'à la confiance qu'ils nous manifestent répondra une confiance égale de notre part.

Après avoir dit ce qu'a été et ce que sera l'action du Gouvernement pour assurer la sécurité et affermir le moral du pays, je veux ajouter que se trompent tous ceux qui pensent ou rêvent que l'ordre que nous voulons restaurer, c'est l'ordre ancien.

J'ai enregistré avec plaisir les déclarations d'orateurs autrefois opposés aux réformes qui affirment avec nous aujourd'hui la nécessité de réformes révolutionnaires dans les domaines économique, social et politique.

S'il en est encore qui escomptent que, le jour où l'Algérie sera pacifiée grâce aux sacrifices que nous avons, nous, pris, la responsabilité de demander à la nation, ils pourront alors, eux, rétablir la situation politique et sociale antérieure ou même une situation pire, que ceux-là perdent tout espoir. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

D'ores et déjà, la situation est irréversible. M. Robert Lacoste vous l'a montré. J'y reviendrai seulement en quelques mots.

Grâce aux pouvoirs spéciaux, le Gouvernement a arrêté des réformes, je pourrais presque dire des bouleversements, d'une ampleur telle qu'il sera impossible de revenir en arrière.

L'assemblée algérienne a été dissoute.

Dans la fonction publique, la moitié des postes a été garantie aux musulmans et certaines manifestations scandaleuses d'égoïsme n'empêcheront pas le Gouvernement d'assurer sans faiblir la mise en œuvre de cette décision. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

L'Algérie est sous-administrée. Pour rapprocher l'administration des citoyens, le Gouvernement prépare la substitution aux quatre départements actuels de douze départements, je devrais plutôt dire de douze circonscriptions administratives car cette décision d'ordre technique et non politique ne préjuge en rien ce qui pourra être le statut futur de l'Algérie; au contraire, quelle que soit la solution retenue, en tout état de cause, elle en facilitera la mise en place.

M. Robert Lacoste vous a dit ce matin ce qui a été fait sur le plan social et économique et, quand il a parlé des projets de loi comportant des mesures de caractère révolutionnaire sur la réforme agraire, j'ai apprécié, je dois le dire, l'ampleur des applaudissements, voulant y voir l'engagement d'autant de votes favorables prochainement.

La mise en valeur du Sahara, de son côté, sera un facteur capital dans le développement économique de l'Algérie.

Je tiens à dire l'importance que le Gouvernement attache à la réalisation du complexe industriel de Colomb-Béchar. L'ampleur de l'effort qui va y être accompli prouvera d'une manière spectaculaire la volonté de la France de garder intacte cette position-clé qui est appelée à jouer un rôle de premier plan tant économique que stratégique. Il reste encore, me direz-vous, des problèmes que nous n'avons pu résoudre.

Ces problèmes, il faut le rappeler, sont posés depuis des années, des dizaines d'années parfois. Va-t-on reprocher au Gouvernement, qui ne dispose des pouvoirs spéciaux que depuis dix semaines, de n'avoir pas encore tout réglé. Et, parmi ceux qui feignent l'étonnement, il en est trop qui se sont constamment opposés à toute réforme, pour que leurs critiques méritent seulement d'être relevées. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Le Gouvernement est résolu à poursuivre son effort de rénovation économique et de progrès social en Algérie avec vigueur, avec la même vigueur qu'il poursuit son effort militaire.

Mais la solution du problème algérien, je l'ai dit à cette tribune, ne sera pas militaire; elle ne sera pas non plus seulement économique et sociale; elle sera avant tout politique.

Le Gouvernement est résolu à ce que le statut futur définitif de l'Algérie ne soit en aucun cas déterminé unilatéralement. Nous n'accepterons jamais qu'une solution de force nous soit imposée. Nous nous refuserons de même toujours à essayer d'en imposer une.

Le statut futur de l'Algérie résultera de libres discussions avec les représentants authentiques de la population algérienne, c'est-à-dire avec les représentants élus de l'Algérie.

Le Gouvernement maintient l'appel qu'il a lancé pour un cessez-le-feu. Il est prêt à autoriser les contacts qui pourraient être nécessaires à la condition qu'ils soient officiels et directs. Il est prêt à donner les garanties que pourraient demander ceux qui accepteront de cesser le feu, dès lors qu'ils ne sont pas coupables de crimes.

Mais, dans les trois mois qui suivront le rétablissement du calme, des élections libres seront organisées au collège unique, comme je l'ai annoncé dans ma déclaration d'investiture.

Dès maintenant, le Gouvernement n'exclut pas la possibilité de procéder à des consultations locales dans des régions pacifiées.

Pour qu'il n'y ait pas le moindre doute chez les musulmans d'Algérie, je réaffirme que la liberté de ces élections sera rigoureusement assurée et contrôlée par tous les moyens dont peut disposer un pays démocratique, aussi bien le contrôle parlementaire que l'appel à des personnalités métropolitaines et algériennes dont l'autorité et l'impartialité sont universellement reconnues.

Le statut futur définitif de l'Algérie fixera le contenu de la personnalité algérienne que nous avons reconnue. Plusieurs orateurs ont manifesté le désir que les intentions du Gouvernement sur ce contenu soient davantage précisées. Ils ont en même temps exprimé la crainte qu'après les élections certains élus musulmans ne prennent des positions extrêmes qui rendent toutes conversations impossibles.

C'est d'abord faire vraiment peu de confiance à la France.

Mais, dès ma déclaration d'investiture, j'ai fixé sans équivoque les limites que nous entendions donner aux futures négociations. Accepter la tenue d'élections libres implique à nos yeux accepter ce cadre de discussion.

Les fondements du statut de l'Algérie, je les rappellerai une fois encore.

Il est exclu, en raison du million d'habitants d'origine européenne, que l'Algérie soit un état musulman.

Il est exclu, pour cette même raison et aussi à cause des populations berbères, que l'Algérie soit un état arabe.

Il n'y aura donc pas de solution tunisienne ou marocaine pour l'Algérie.

Il est exclu, en raison des huit millions de musulmans, que l'Algérie soit une province française comme les autres. L'assimilation, qui a été une idée généreuse, est maintenant une conception périmée.

Ni Etat musulman, ni Etat arabe, ni province française, l'Algérie a un caractère particulier, unique au monde, une personnalité propre qu'il faut reconnaître et affirmer, tout en assurant l'union à la France par des liens indissolubles.

L'égalité totale des droits sera garantie aux musulmans dans la justice et la liberté en même temps que sera assuré le respect des droits légitimes des habitants d'origine européenne.

La communauté franco-musulmane s'établira dans le partage des responsabilités politiques, comme dans le partage du travail et des ressources.

Par une large décentralisation immédiate, les collectivités locales ou régionales d'Algérie doivent disposer de pouvoirs très étendus qui correspondront à une véritable autonomie de gestion.

Ces principes s'imposent aussi bien à la collectivité d'origine européenne qu'à la collectivité musulmane d'Algérie. Il ne peut être question d'un retour à la situation antérieure. Il ne peut être question non plus d'une rupture des liens avec la France, ni d'une éviction des Européens dont l'Algérie est devenue la véritable patrie, comme une haute personnalité étrangère le reconnaissait d'ailleurs, ce qu'on a oublié de dire en parlant d'elle.

Ces principes ne laissent subsister aucun doute sur notre volonté de rénovation et notre libéralisme. Ne correspondent-ils pas aux intentions exprimées dans le préambule de notre Constitution ?

Laissez-moi vous dire mon étonnement quand j'entends mettre en doute le caractère libéral de la politique que nous proposons, quand je vois ironiser sur elle.

Est-il offre plus libérale, plus conforme aux principes démocratiques que la tenue, aussi rapide que possible, d'élections libres et rigoureusement contrôlées ?

Qui ne souhaiterait voir tous les pays qui s'érigent maintenant en censeurs de notre action (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*) quand ils ne se livrent pas à des attaques violentes contre nous, donner les mêmes garanties de caractère démocratique de leur régime ?

Ce qui sera retenu en Algérie influera hautement, ne l'oublions pas, sur l'évolution des territoires d'outre-mer. La solution algérienne aura valeur d'exemple. Les principes que j'ai posés, abstraction faite des éléments propres à l'Algérie, sont applicables à ces territoires. Ils correspondent aux intentions exprimées dans le préambule de la Constitution.

La nécessité d'une transformation profonde des structures de la République, afin de les adapter aux nouveaux rapports qui vont s'établir entre la métropole et ses prolongements d'outre-mer, est inscrite dans les faits.

Nous devons avoir la préoccupation d'étudier dès maintenant les revisions constitutionnelles qui feront passer ces modifications dans les textes et les lois.

Tel est le bilan du Gouvernement. Telle est la politique que j'entends lui faire suivre, malgré les attaques venues de l'un et l'autre bords.

Ici, on m'accuse de faire en Algérie une guerre qui n'oserait pas dire son nom. N'oubliez pas Jaurès et Guesde, dit l'un, qui presque toujours appartient à un parti qui a attendu longtemps après la mort de Jaurès et de Guesde pour exploiter leur mémoire. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Là, on me reproche de ne pas assez faire la guerre. N'oubliez pas Clemenceau! me crie un autre, qui généralement appartient à cette fraction de l'Assemblée qui a combattu Clemenceau de son vivant, lui a préféré Deschanel et n'a compris sa grandeur qu'une fois que lui aussi était mort. (*Applaudissements à gauche.*)

Mesdames, messieurs, nous ne faisons pas la guerre à l'Algérie. Nous ne faisons pas la guerre aux peuples arabes. Oui, nous faisons une guerre dure, chaque jour plus dure, à une minorité de bandes armées, mais pour protéger en même temps la majorité des Algériens, des Arabes et des Kabyles, et pour leur apporter non la guerre, mais la paix et l'amitié. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Nous vous appelons à faire ensemble ce que Clemenceau et Jaurès, hommes de gauche tous les deux, auraient vraisemblablement voulu faire ensemble: trouver pour l'Algérie un statut entièrement nouveau, rétablissant l'amitié franco-musulmane dans une communauté fraternelle indissolublement liée à la France métropolitaine.

Votre confiance permettra d'affirmer sans équivoque, en Algérie comme dans le monde, que c'est bien cette politique qui correspond à la volonté arrêtée de la France.

En ce qui concerne le Maroc et la Tunisie, j'aurai bien peu de chose à ajouter à l'exposé clair, documenté et courageux de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé des affaires marocaines et tunisiennes, mon ami M. Alain Savary, et au complément qu'y a apporté M. le ministre des affaires étrangères.

Certains orateurs ont voulu opposer la politique du Gouvernement en Algérie à celle qu'il suit dans le reste de l'Afrique du Nord. Je ne peux l'admettre. Ce sont les mêmes principes que nous appliquons. C'est la même volonté qui nous anime de maintenir et de développer l'amitié franco-musulmane dans la sécurité rétablie.

Chacun de vous sait qu'il existe des situations totalement différentes dans chacun des trois territoires de l'Afrique du Nord, ce qui implique l'adoption de mesures non moins différentes.

La Tunisie et le Maroc n'ont jamais perdu leur personnalité d'Etat. Ils étaient, jusqu'ici, des Etats protégés. Nous voulons en faire des Etats amis. A la tutelle, nous voulons substituer une libre coopération dans la confiance réciproque.

Cette politique libérale, qui nous a presque été dictée par les engagements pris par les précédents gouvernements, nous a permis d'instaurer un climat d'apaisement en Tunisie et au Maroc, d'y fonder la réconciliation franco-musulmane et de voir se rétablir d'une manière progressive — trop lente sans doute, mais indéniable — la sécurité dans ces deux pays.

Est-il besoin de souligner l'importance essentielle d'une Tunisie et d'un Maroc pacifiés pour le succès de nos efforts en vue de ramener la paix en Algérie ?

J'ai la conviction que la politique suivie par le Gouvernement en Tunisie et au Maroc est non seulement la meilleure possible pour l'avenir de nos relations avec ces pays, mais aussi la meilleure possible pour le bon règlement du drame algérien.

La France a reconnu la légitimité des aspirations nationales de la Tunisie et du Maroc.

Les dirigeants de ces deux pays ont reconnu la communauté d'intérêts qui les unit à la France dans tous les domaines, ainsi que la nécessité de maintenir avec nous une étroite solidarité et de conserver nos politiques.

Ainsi seront peu à peu tissés ces liens multiples entre la France, la Tunisie et le Maroc que recouvre ce vocable d'« interdépendance ».

Je n'exclus pas qu'il puisse prendre un jour un caractère plus organique à l'image de nos rapports avec certains de nos voisins européens.

M. Alain Savary vous a fait part des premiers résultats obtenus.

Avec le Maroc, un arrangement sur la constitution de l'armée marocaine et une convention diplomatique ont été signés.

Je rappelle que, si j'ai l'intention de soumettre cette convention à la ratification de M. le Président de la République dès que votre Assemblée se sera prononcée sur la politique générale du Gouvernement, l'ensemble des textes qui auront été négociés avec le Maroc et la Tunisie seront présentés, aussitôt après leur conclusion, à l'approbation du Parlement.

Je tiens à répondre à M. Emile Hugues et au président Robert Schuman que jusqu'à cette date, comme l'a déjà déclaré M. Savary, le *statu quo* est maintenu, en ce qui concerne le Maroc, dans tous les domaines qui n'ont pas encore fait l'objet de conventions, en particulier le statut de l'armée française, le régime monétaire et financier, le statut des personnes, le régime judiciaire et l'enseignement. L'accord de Rabat du 20 mai ne concerne que les rapports politiques de la France et du Maroc, et notamment leur action concertée dans le domaine diplomatique.

Quant à la Tunisie, les conventions du 3 juin 1955 restent la charte de l'interdépendance entre nos deux pays, et leurs dispositions continuent à régir nos rapports. Les modifications juridiques qui interviendront, comme suite à l'accession de la Tunisie à l'indépendance, seront soumises au Parlement.

Je me plais à souligner les déclarations solennelles par lesquelles Sa Majesté le sultan et le chef du gouvernement tunisien ont, à plusieurs reprises, demandé aux Français de ne pas quitter ces pays où ils sont fixés et où une grande partie d'entre eux sont nés.

La France est fière de l'œuvre accomplie en Tunisie et au Maroc par ses citoyens. Elle entend que cette œuvre, qui porte hautement témoignage de son génie, soit continuée.

Le Gouvernement obtiendra, pour les Français du Maroc et de la Tunisie, les garanties indispensables à leur sécurité, à l'exercice de leurs activités professionnelles, à l'éducation de leurs enfants et à l'administration de la justice.

Il a déjà donné des preuves de sa sollicitude et il poursuivra dans cette voie.

Par contre, il entend que les Français du Maroc et de la Tunisie fassent l'effort nécessaire, si pénible soit-il, pour s'adapter aux conditions nouvelles. Il faut que la France puisse compter sur eux, comme, je le leur garantis, ils peuvent compter sur la solidarité française.

Il est compréhensible, dans un autre domaine, que la situation en Algérie préoccupe les dirigeants tunisiens et marocains. Toutefois, à certaines déclarations qui ont été faites, le Gouvernement doit répondre et a déjà répondu que le problème algérien relève de la seule compétence française.

Le Gouvernement continue à penser que ni la Tunisie ni le Maroc ne voudront s'immiscer dans les affaires d'Algérie, ce qui porterait gravement atteinte à nos rapports d'amitié. Il assurera, pour sa part, un contrôle strict des frontières, dans l'intérêt de l'Algérie, comme d'ailleurs dans celui de la sécurité intérieure des deux pays voisins.

Le débat actuel devait être, je l'avais souhaité, un débat de politique générale. En fait, il s'est surtout orienté, pour des motifs fort compréhensibles, sur les questions d'Afrique du Nord.

Je ne voudrais, cependant, pas conclure sans rappeler très succinctement la politique que le Gouvernement entend continuer dans tous les autres domaines.

En ce qui concerne les problèmes d'outre-mer, le Gouvernement regrette les retards qui sont invervenus dans l'examen par le Conseil de la République du projet de loi-cadre qu'il a déposé, retards qui ont pu faire douter les populations d'outre-mer de notre sincérité.

Le Gouvernement entend obtenir le vote de la loi-cadre dans les plus courts délais et il se refusera à en voir altérer les principes essentiels. Dès l'entrée en vigueur de la loi, il prendra immédiatement les décrets d'application.

Notre politique extérieure, dont mon ami M. Christian Pineau vous a exposé les derniers résultats, est tout entière placée sous le signe de la paix. Elle se caractérise par la formule: l'indépendance dans la fidélité. Elle vise au double objectif du renforcement de la solidarité des Nations libres et d'une diminution de la tension internationale.

Le récent voyage que M. Christian Pineau et moi-même avons fait en Union soviétique illustre admirablement cette politique. J'ai dit aux dirigeants soviétiques, dès le début des conversations comme avant leur conclusion, que la France entendait à la fois rester fidèle à ses alliances et améliorer ses rapports avec l'Union soviétique dans une perspective de détente mondiale. Les dirigeants soviétiques en ont pris acte, et la fermeté de notre attitude n'a en rien compromis les résultats positifs de notre visite.

Le Gouvernement entend poursuivre aussi ses efforts pour faire progresser la construction européenne dans la voie fixée dans ma déclaration d'investiture.

La conférence de Venise a permis, de nouveau, un important progrès.

C'est dans cette perspective d'une construction européenne en constant développement que je compte rencontrer, lundi prochain, M. le chancelier Adenauer. J'aurai avec lui une discussion très ample sur toutes les questions d'intérêt commun à nos pays et sur les grands problèmes mondiaux où ses avis et son expérience me seront certainement précieux.

Le renforcement d'étroites relations entre la France et l'Allemagne est le fondement de toute coopération européenne. Il demeure une préoccupation essentielle pour moi, comme, je le sais, pour le chancelier.

Aussi, ai-je le ferme espoir qu'intervienne, à l'occasion de nos entretiens, une solution des problèmes de la Sarre et de la canalisation de la Moselle qui soit satisfaisante pour tous les intéressés.

La diplomatie française n'a pas ménagé ses efforts non plus pour apporter une contribution au règlement du problème algérien. Nous avons obtenu de nos alliés des prises de position sans équivoque qui n'avaient jamais été formulées jusqu'ici avec une semblable clarté.

Plus récemment, le gouvernement soviétique lui-même a reconnu de la manière la plus nette l'esprit libéral qui animait le Gouvernement français.

Répondant à une question écrite de M. Maurice Schuman, j'ai, sur ce sujet, dissipé toute équivoque sur la portée de cette déclaration.

La compréhension amicale manifestée à notre égard par des pays comme l'Inde ou la Yougoslavie, en dépit de divergences d'appréciation, les témoignages de sympathie multiples rencontrés en Amérique latine sont également des atouts importants.

Les pays arabes ont échoué dans leur entreprise de mobiliser contre la France l'opinion mondiale. Celle-ci, au contraire, nous fait confiance et nous encourage. Résultat d'une immense portée quand on sait l'importance des facteurs psychologiques dans le drame algérien!

La politique internationale du Gouvernement, comme sa politique en Afrique du Nord, ne peut être séparée de son action sur les plans social, économique et financier. Seule, une politique rigoureuse en ces domaines peut donner à la France les moyens de satisfaire à ses obligations de grande puissance.

J'ai pris, dans ma déclaration d'investiture, un certain nombre d'engagements. L'Assemblée peut, dès à présent, constater qu'ils ont été tenus. (*Applaudissements à gauche.*)

Le Gouvernement s'était fixé un programme social limité mais précis: tout le possible, mais rien que le possible. Il a trouvé auprès du Parlement l'audience qui lui était nécessaire pour la réalisation de ce programme. Trois semaines de congés payés ont été accordées à tous les travailleurs, une réduction substantielle des zones de salaires a été apportée, votre Assemblée enfin a voté en première lecture le projet de loi sur le fonds national de solidarité. Ce projet reviendra devant vous dans quelques jours. La résolution du Gouvernement de le faire aboutir n'a pas varié, en dépit des critiques, parfois contradictoires d'ailleurs, qui lui ont été adressées.

Ces décisions témoignent que, malgré des difficultés exceptionnelles, le Gouvernement garde fidèlement le souci d'améliorer le sort des travailleurs. Aussi est-il en droit d'espérer que ceux-ci le comprendront s'il est amené, pour assurer une défense rigoureuse de la monnaie, à ne pas donner suite cette année à certaines demandes si fondées fussent-elles.

Le Gouvernement a en effet conformé son programme économique et financier a une règle stricte: pas d'inflation, pas de dévaluation. Il entend continuer à le faire.

Le maintien rigoureux des prix et l'expansion économique par la poursuite d'une politique active d'investissements sont nos deux préoccupations essentielles. Le lancement du troisième plan de modernisation et d'équipement, le dépôt prochain du projet de loi cadre sur la construction et le logement, l'importance accordée au développement de notre équipement atomique, l'augmentation des crédits destinés à l'équipement agricole, l'accroissement envisagé de la dotation du fonds de garantie mutuelle agricole sont quelques-unes, parmi beaucoup d'autres, des mesures concrètes prises ou prévues par le Gouvernement pour assurer la poursuite de l'expansion.

La situation économique et financière du pays demeure, dans l'ensemble, favorable, mais elle requiert une attention de tous les instants.

Or, l'Algérie exige et exigera un immense effort financier qui fera courir à notre économie des risques certains. L'enjeu est de taille! Du point de vue économique comme du point de vue politique, la France est indispensable à l'Algérie, mais l'Algérie est aussi nécessaire à la France.

Le pays tout entier a le devoir de s'engager résolument dans l'effort pour l'Algérie, comme le lui demande le Gouvernement, et il doit savoir que cet engagement comportera des sacrifices qui devront être équitablement partagés.

Le Gouvernement est déterminé à promouvoir un effort accru de production dans tous les secteurs de l'économie. Le Gouvernement est déterminé à assurer une stricte discipline des prix, pour la sauvegarde même de la monnaie. Le Gouvernement est déterminé à assurer le financement correct de l'excédent des dépenses exceptionnelles, c'est-à-dire leur couverture par des ressources exceptionnelles tirées d'un effort fiscal particulier.

Telle est la voie dure et difficile que nous avons choisie, conscients de répondre ainsi au sentiment profond du pays.

L'Assemblée doit dire sans équivoque si cette politique recueille son agrément.

Ces graves problèmes auxquels doit faire face le Gouvernement nécessitent une action tenace, continue. Il n'existe, soyez-en tous convaincus, aucun remède-miracle aux difficultés qui nous assaillent. Chaque fois, les solutions ne peuvent être qu'à long terme.

Au poste où je suis aujourd'hui placé, je suis contraint de constater que le fonctionnement de nos institutions correspond mal aux responsabilités et aux besoins d'un Etat moderne.

Une revision constitutionnelle est indispensable, qui permette de renforcer la stabilité du pouvoir exécutif et, par là même, d'affirmer d'autorité de l'Etat.

Dans ma déclaration d'investiture, j'ai demandé au Parlement de se saisir très rapidement de cette importante question. Peu de chose a été fait jusqu'ici. Le Gouvernement entend obtenir que les travaux commencent dès les prochaines semaines.

La dignité du présent débat a été à la hauteur de la situation qui l'a provoqué. Je me suis expliqué devant vous directement, franchement, sans concessions à quiconque.

J'attends de vous une réponse aussi franche et aussi nette. C'est l'ensemble de l'action de mon gouvernement depuis quatre mois que vous avez à juger, en même temps que vous avez à dire si vous êtes d'accord sur la politique d'avenir exposée par mes collègues et par moi.

Contrairement aux paroles, ou aux espoirs, de quelques orateurs, il n'y a pas une politique différente par problème dans ce gouvernement. Il y a une même politique qui s'applique à des situations différentes. La politique du Gouvernement forme donc un tout.

C'est pourquoi j'ai souhaité ce débat de caractère général. Non, mon gouvernement n'est pas un rassemblement d'hommes s'opposant les uns aux autres. C'est une équipe au sein de laquelle chaque décision, certes, est délibérée, librement discutée, mais où, ensuite, il y a unanimité et unité dans l'application. (*Murmures à droite.*)

Cela vous étonne? C'est pourtant vrai.

Il était donc nécessaire que chacun vienne exprimer à cette tribune ce qu'il pense de tous les aspects de notre politique.

J'ai cru, un moment, qu'il serait bon que, sur chaque problème précis, un vote séparé puisse intervenir. J'en avais même accepté l'idée auprès de certains collègues. J'y voyais l'avantage de la clarté. Mais certaines réactions m'ont conduit à modifier mon point de vue.

Des députés, et de tous les horizons, ont cru pouvoir dénoncer dans cette attitude je ne sais quelle habileté. Pour me maintenir au pouvoir, j'aurais recherché des majorités successives et différentes.

Aussi ai-je décidé, mesdames et messieurs, de ne pas être habile. J'entends faire la somme des oppositions. C'est, en fait, un deuxième vote d'investiture, un renouvellement de contrat que je sollicite. Permettre à mon gouvernement de poursuivre son œuvre, que dis-je? ne pas empêcher mon gouvernement de poursuivre son œuvre, c'est accepter, dans son ensemble, le programme que je viens de définir. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

De bons ou de mauvais esprits vont conclure de ce propos que, succombant sous les responsabilités, effrayé par elles, le Gouvernement cherche l'occasion de fuir ces responsabilités.

Non! Avec l'équipe qui m'entoure, j'accepte ma charge, ses responsabilités et ses risques. Je revendique même l'honneur de la poursuivre. Mais ce n'est possible que si le Gouvernement sait que l'Assemblée est derrière lui.

Aucun gouvernement ne peut, dans les circonstances présentes, faire front si l'Assemblée lui chicane sa confiance, la lui divise ou ne la lui donne que sous réserves.

Vous êtes nombreux, mesdames, messieurs, à penser comme moi que le pays attend des réponses nettes, qu'il est las des explications compliquées des Ponce-Pilate, comme des tristes propos des Cassandre.

Il attend de la franchise, il attend qu'on lui fasse confiance et il le mérite.

Le Gouvernement a pris ses responsabilités devant vous et il sait que l'Assemblée nationale n'hésitera pas à prendre les siennes. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. Je crois répondre au désir de l'Assemblée en suspendant la séance pendant quelques minutes. (*Assentiment.*)

(*La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Tixier-Vignancour.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Mesdames, messieurs, quelques semaines après l'armistice de Genève, chacun pouvait comprendre que, pour la France, négocier, c'était hélas ! partir.

Quelques mois après cet armistice, les Vietnamiens constataient, au Nord comme au Sud, que l'indépendance qu'ils avaient tant désirée était une chimère. Ils regrettaient amèrement la présence de la France en constatant que les nouveaux maîtres ne se conduisaient pas comme ils l'avaient espéré, cela au Nord comme au Sud.

Cependant, les mêmes adjurations qui étaient adressées au Gouvernement pour négocier en Indochine lui sont aujourd'hui renouvelées en ce qui concerne l'Afrique du Nord. Précisant sa pensée, M. Pierre Cot, dans un discours dont j'ai désapprouvé le fond mais dont j'ai admiré la forme, nous disait:

« Il faut conserver l'amitié des peuples en acceptant de bon cœur leur volonté d'indépendance. »

Je pose la question: étaient-ce bien les peuples eux-mêmes qui manifestaient cette volonté ou, au contraire, une poignée d'hommes appuyés par des troupes peu nombreuses mais résolues, appuyés aussi par certains peuples étrangers désireux, en Afrique du Nord comme en Indochine, de prendre notre place ?

En considérant la situation actuelle de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc, on constate que les peuples marocain et tunisien n'ont certes pas désiré leur condition présente. Les ouvriers se voient privés d'une partie de leur paye au bénéfice de percepteurs irresponsables. Les agriculteurs sont rançonnés et les commerçants, les artisans marocains et tunisiens regrettent, dans le silence et dans la crainte, la protection française.

Je crois, en effet, que notre administration, comme toutes les administrations, pouvait commettre des erreurs, parfois des injustices, mais que jamais elle n'a infligé un traitement aussi barbare et aussi cruel que celui qui est actuellement appliqué aux populations du Maroc et de la Tunisie.

En admettant la nécessité d'une évolution admise par Lyautey, comme nous le rappelait M. le secrétaire d'Etat Savary, comment, mesdames, messieurs, a-t-on pu remettre les attributs de la souveraineté à des gouvernements dépourvus de moyens de l'exercer ?

Seul, en effet, un gouvernement indépendant pouvait négocier l'interdépendance, a-t-on affirmé. Mais un gouvernement privé de tout moyen d'affirmer son autorité n'est pas un gouvernement indépendant. L'indépendance ne se décrète pas, elle se prépare.

La force de l'armée de libération, au Maroc, est supérieure à celle de l'armée royale. La force des sections destouriennes et youssefistes est supérieure à la maigre police de M. Bourguiba. Inutile donc d'espérer pour l'avenir une solution au problème de l'interdépendance tant que s'exercera sur les deux gouvernements cette double tutelle qui prend ses directives auprès du gouvernement du colonel Nasser, incontestable adversaire de notre pays.

C'est assez dire, mesdames, messieurs, que jamais je ne pourrai reconnaître les signatures qui ont été données, parce qu'elles l'ont été dans le but de constituer des gouvernements qui n'avaient pas les moyens d'exercer la souveraineté qui leur avait été imprudemment accordée.

M. Savary a dit: « D'aucuns affirment que nous avons perdu la Tunisie et le Maroc; les possédions-nous donc ? »

La question est importante et une réponse, me semble-t-il, doit lui être faite.

Non, nous ne possédions ni la Tunisie ni le Maroc, et M. le secrétaire d'Etat a raison de poser une question qui entraîne une réponse affirmative. Ce sont les peuples marocain et tunisien qui possédaient, eux, la protection et la paix françaises. Ce sont des centaines de milliers de Français qui y possédaient des titres et des droits. C'est cela que le Gouvernement a provisoirement abandonné, bien que je ne croie pas qu'il ait reçu de l'Assemblée nationale le mandat nécessaire, celle-ci se trouvant ainsi placée devant une manière de fait accompli.

C'est pourquoi je ne crois pas qu'il soit possible, même en présence de ce fait accompli, de faire preuve de résignation. Pourquoi ? Parce que nous avons encore dans l'esprit, n'est-il pas vrai ? une phrase que M. Lejeune, secrétaire d'Etat à la guerre, prononçait lors du débat sur les pleins pouvoirs. M. Lejeune disait alors: « Pour l'armée française, il ne doit pas y avoir de frontière entre Gabès et Agadir ».

Il y a peu de temps que M. Lejeune faisait part à l'Assemblée nationale de cette nécessité. Il y a maintenant deux frontières entre Gabès et Agadir pour l'armée française.

C'est pourquoi il faut qu'aucune confusion ne puisse jamais s'établir entre une politique d'amitié indispensable et une politique d'abandon.

Si l'octroi de l'indépendance au Maroc avait créé — comme on le soutient — une amitié nouvelle et des relations favorables, les maisons forestières seraient réoccupées par les gardes, les fermes à nouveau habitées, Radio-Rabat n'exciterait pas chaque jour à la haine de la France et l'enseignement du français ne serait pas supprimé dans les écoles.

Or, sur ce quadruple plan, l'octroi de l'indépendance est un échec. La forêt que nous avons créée est pillée quotidiennement, les fermes sont désertes, le bled abandonné. Il en est de même en Tunisie.

Mais, mesdames, messieurs, les échecs se réparent. C'est pourquoi l'armée française doit être rendue, en Tunisie et au Maroc, de Tunis à Casablanca, à sa mission de sécurité et de protection. Ainsi seulement, pourra cesser cette contradiction évidente et que M. Pierre Cot avait mise en lumière dans son exposé, entre la politique suivie en Tunisie et au Maroc et celle pratiquée en Algérie.

M. Savary nous disait: mieux vaut un allié qu'un protégé. Pour l'instant, nous pouvons observer que les deux nouveaux Etats indépendants se proclament les alliés des rebelles algériens et ne se proclament à aucun titre les alliés de la France.

C'est cela qui est grave, car ce matin M. le ministre résidant en Algérie nous faisait part, en termes excellents, de sa résolution de mettre fin au terrorisme.

On ne peut mettre fin au terrorisme que par la force, ce qui par conséquent est une résolution en opposition totale avec les discours prononcés à Rabat et en Tunisie et dans lesquels des hommes d'Etat, maintenant responsables de ces pays, affirment

leur volonté de ne point avoir de repos tant que l'Algérie ne sera pas libérée, ce qui signifie, tout au moins en français, tant que la rébellion n'aura pas vaincu.

Je désirerais, peut-être pour répondre à une observation de M. Conte qui soulignait que les censeurs du Gouvernement apportaient rarement des propositions constructives, dire à notre collègue que la proposition constructive la plus utile, la plus efficace est de réduire au plus tôt la contradiction qui existe dans l'action du Gouvernement, non pas du fait de la politique qu'il pratique à Tunis, à Rabat et à Alger — puisque M. le président du conseil indiquait, il y a un instant, qu'elle était la même et je veux bien le croire — mais du fait qu'il laisse l'arme au pied 75.000 hommes au Maroc et 40.000 en Tunisie et ne les rend pas à la mission de protection et de sécurité qu'il est indispensable de remplir dans les trois pays d'une manière strictement identique.

Pourquoi ?

Pacifier l'Algérie est un noble but; c'est celui que le Gouvernement s'est proposé. Pour l'atteindre, je puis dire qu'il n'a pas lésiné sur les moyens, car nous avons actuellement 400.000 soldats français stationnés en Algérie en face de 20.000 fellaghas.

La réduction de ces 20.000 rebelles par les 400.000 soldats français doit être, ou devrait être rapide, car si elle durait, en dehors du ridicule résultant du rapprochement des deux chiffres, les entreprises contre l'action du Gouvernement en ce qui concerne la pacification trouveraient de fortes chances de succès. Vous seriez amené, inéluctablement, au cas où la pacification demanderait des délais considérables, à négocier. Et ce serait dans les plus mauvaises conditions car vous seriez amené à négocier après l'avoir refusé; les 20.000 fellagha feraient figure de vainqueurs, comme le firent les 1.200 fellagha de Tunisie qui réclament aujourd'hui des pensions.

Par conséquent tout ce qui contribue à prolonger la révolte doit être éliminé. Telle est la modeste proposition que je formule.

Pour abréger la révolte il faut d'abord lui enlever ses bases tunisienne et marocaine, bases de propagande, bases militaires et bases économiques. Il faut aussi éviter de livrer — sur ce plan je pense que nous serons tous d'accord — à des pays qui nous manifestent une hostilité quotidienne des armes qui pourraient se retourner contre nous.

J'ai entendu hier avec intérêt M. le ministre des affaires étrangères exposer qu'il s'agissait de contrats de l'an passé, que les armes avaient été payées comptant et j'ai entendu tout à l'heure M. le président du conseil nous affirmer qu'il s'agissait d'un matériel lourd que la Syrie avait pris l'engagement de ne pas réexporter et qu'aucun contrat n'avait été signé depuis le 2 janvier.

Ce qui est très important c'est que — si je suis bien informé — par un contrat du 15 mars 1956, passé par la S. O. F. M. A., 17, boulevard Malesherbes, 50 fusils-mitrailleurs et 715 kilogrammes de ce que l'on baptise « pièces de rechange » ont été embarqués avant-hier à Orly. La facture est du 18 avril; 30 p. 100 du prix sont payables à la commande et 70 p. 100 à la livraison.

Je ne cite cela que pour signaler au Gouvernement que le même contrat prévoit la livraison de 2.000 fusils semi-automatiques modèle 1949; je suis convaincu que ceux-là ne seront pas acheminés.

M. le président du conseil. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Je vous en prie, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. L'événement n'a pas toujours démontré que vos affirmations étaient valables.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. C'est vrai.

M. le président du conseil. Je voudrais bien admettre, cette fois, que c'est différent. Je vous serais reconnaissant de me faire tenir par écrit les indications que vous venez de fournir, avec les détails de l'opération, la date de la commande, les conditions de payement, le pays auquel ces armes sont destinées et l'agrément gouvernemental correspondant...

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Je ferai mieux, je vous enverrai le duplicata de la facture.

M. le président du conseil. ... car ce n'est pas maintenant que l'on peut apprécier la valeur de vos affirmations.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Dès demain, monsieur le président du conseil, je vous ferai tenir ce duplicata. Cela vous permettra mardi prochain de confirmer la valeur de mon affirmation.

M. le président du conseil. D'accord.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Je vous disais, mesdames, messieurs, que pour abréger la révolte — c'est là notre souci commun — il faut aussi, et je suis certain que le Gouvernement en est parfaitement convaincu, lui supprimer le soutien actif et idéologique qui lui est libéralement accordé à Paris. Sur ce point tout a été dit, mais je me permettrai de demander au Gouvernement de consulter un précédent. Peut-être pourrait-il en effet, dans son action à ce sujet, s'inspirer de l'énergie et de la vigueur exemplaire avec lesquelles M. le président Edouard Herriot a réprimé des soutiens de même ordre accordés en 1925 lors de l'insurrection du Rif.

Voici, très brièvement résumé, ce que je crois être de bonne politique.

Et maintenant cette question se pose: peut-on, pour cette œuvre nécessaire, faire confiance au Gouvernement?

Jamais, je dois le dire, depuis les discours prononcés hier et ce matin par M. le secrétaire d'Etat Lejeune et par M. le ministre résidant en Algérie Lacoste, je n'ai eu autant envie de voter pour le Gouvernement.

Je ne dirais pas que mon suffrage lui est indifférent, car aucun suffrage ne peut être indifférent à un gouvernement parlementaire; je sais que, du moins, il n'y tient pas particulièrement. (*Sourires.*)

Cependant, jamais peut-être l'unanimité nationale n'a été plus nécessaire qu'aujourd'hui. Ayant suivi ces débats, nous savons tous que les orateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont tenu à souligner l'extrême gravité de la condition présente de notre pays. Jamais aussi peut-être l'unanimité nationale n'a été plus nécessaire, à en juger par ce qu'on peut lire dans des journaux étrangers et, plus particulièrement, dans le *New York Herald Tribune* du 30 mai, sous la signature de Margaret Higgins:

« La France devra inévitablement quitter l'Afrique du Nord. Plus longtemps elle retardera son départ, plus pénible sera celui-ci. Avec notre affection pour la France, nous avons eu le grand tort de croire que'lle pouvait être encore une grande nation. Les bonnes intentions américaines ne pourront jamais modifier le fait de 1940. C'est une folie pour les hommes d'Etat français de se concentrer sur des aspirations sans espoir. »

On pourrait croire, mesdames, messieurs, qu'il s'agit d'un commentaire désagréable d'une Américaine hostile à notre pays. Malheureusement, c'est inexact, car cette grande journaliste américaine nous indique:

« Ces mots étaient dits par un diplomate qui participait à la première conférence de Genève. C'était un des plus brillants fonctionnaires du quai d'Orsay. Il quitta plus tard l'administration pour se joindre aux partisans de M. Mendès-France. »

J'ai l'article entre les mains.

Il est évident que l'unanimité nationale est plus indispensable que jamais lorsque des Français fournissent, aussi bien à l'adversaire qui guette qu'à l'ami qui s'inquiète, des armes aussi meurtrières.

Ayant constaté la nécessité de cette unanimité, nous sommes cependant obligés de dire qu'elle ne saurait se réaliser sur une action temporaire et immédiate et, d'autre part, sans un désir commun.

J'ai écouté M. le président du conseil nous donner implicitement son sentiment à ce sujet.

Monsieur le président du conseil, avant de venir assister à cette séance, j'avais relu à la bibliothèque de l'Assemblée nationale le discours que René Viviani fit à cette tribune au début du mois d'août 1914, dans un temps, évidemment, de péril, et de péril aussi grand, peut-être, qu'aujourd'hui.

Voici cet appel:

« J'adresse l'appel même de la patrie à tous les citoyens, sans aucune exception, qu'ils soient amis ou ennemis du régime républicain, à condition qu'à partir de ce jour solennel ils soient partisans de la France. »

Tel est, mesdames, messieurs, l'appel qu'adressait Viviani au pays en 1914.

Oh! j'ai bien compris, monsieur le président du conseil, la difficulté de votre tâche et la nécessité pour vous, après avoir condamné la politique menée à votre gauche, de chercher à tout prix quelque chose à condamner sur votre côté droit.

M. le président du conseil. De ce côté-là, je n'ai pas à condamner. Cela a déjà été fait.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Oui, mais enfin, en un second moment dans lequel, véritablement, les préoccupations de tous, quelles que soient leurs opinions, sont graves, vous avez renouvelé cette exclusive. Seulement, il n'était évidemment pas facile de placer en regard de la lutte contre ce que vous appelez la pacification en Algérie quelque chose qui pût prendre un aspect honorable sur l'autre plateau de la balance. Alors, vous avez trouvé la lutte contre la patente.

Je vous en félicite. Ainsi vous êtes rassuré et vous pensez toujours qu'un bon gouvernement est le gouvernement du centre, celui qui peut couper, si je puis dire, les deux bouts de l'omelette et qui, quand il n'en coupe qu'un seul, n'est point rassuré.

C'était d'ailleurs la doctrine de Méline; c'est, je crois, une doctrine pour temps heureux. Elle me paraît assez dépassée dans le moment que nous vivons. Car ce matin, comme cet après-midi, vous avez pu mesurer l'aire de vos applaudissements. Son étendue vous a inquiété. Vous n'avez donc pas, je le constate avec regret, ce désir, cette volonté d'unanimité nationale qui animait René Viviani le 2 août 1914.

Mais ce n'est pas là l'essentiel. L'essentiel, c'est que cette unanimité ne peut se réaliser que sur un programme d'avenir. A ce sujet, je dois, monsieur le président du conseil, rendre hommage à la franchise avec laquelle vous vous êtes exprimé.

Vous avez solennellement proclamé qu'aucune contradiction n'existait dans votre politique et que la politique que vous meniez en Algérie était strictement identique à celle qui est suivie en Tunisie et au Maroc.

M. le président du conseil. C'est peut-être du bon travail d'avocat, mais c'est de mauvais travail national!

Vous savez très bien que j'ai dit le contraire: qu'il n'y aura jamais pour l'Algérie de solution tunisienne ou marocaine. Vous avez besoin que ces propos soient répétés ?

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Monsieur le président du conseil, le compte rendu sténographique nous départagera.

Je vous affirme que j'ai noté que votre politique en Algérie était fondée sur le même esprit que celui qui vous animait en Tunisie et au Maroc...

M. le président du conseil. Ne faites pas semblant de ne pas comprendre.

M. Jean-Louis Tixier Vignancour. ... et que l'Algérie ne devait pas être un Etat musulman, qu'elle ne devait pas être un Etat arabe et qu'elle ne devait pas être non plus une province française.

Sur ce plan, je pense qu'il n'y aura aucune contestation de textes entre vous et moi. C'est bien cela que vous avez dit ?

Monsieur le président du conseil, étant donné l'échec actuellement subi dans le renouvellement hypothétique d'une amitié en Tunisie et au Maroc, alors que les gouvernements de ces deux pays n'attendent que le vote de l'Assemblée nationale pour prendre des textes de loi qui consacreront, sans que nous y puissions désormais rien, la spoliation de nos compatriotes, étant donné que cet échec est total, il me paraît impossible d'approuver par avance un échec identique en Algérie.

Ce que nous voulons, monsieur le président du conseil, c'est probablement ce que vous voulez vous-même, c'est le maintien de la présence française en Afrique du Nord. Je pense, je suis convaincu que votre volonté est la même que la nôtre. Nous différons simplement, et c'est très grave, sur les moyens de parvenir à maintenir cette présence.

Jusqu'à présent, négocier, cela a toujours signifié partir.

Nous voulons rester et, pour cela, je serai dans l'obligation de vous refuser ma confiance. (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président du conseil. Merci.

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il reste quatre orateurs inscrits. Il est vraiment de l'intérêt de tous que nous en terminions maintenant en prolongeant la présente séance, dût-elle durer encore une heure ou une heure et demie. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Lisette.

M. Gabriel Lisette. Mes chers collègues, le rassemblement démocratique africain a suivi avec un intérêt angoissé ce débat sur le douloureux problème de l'Afrique du Nord.

Nos modestes réflexions ajouteront peu de choses aux thèses qui ont été développées par les orateurs les plus avertis de l'Assemblée, mais le drame qui se déroule aux portes de l'Afrique noire nous intéresse à plus d'un titre, et notre devoir est de faire connaître notre pensée.

M. le président du conseil et M. le ministre résidant en Algérie ont rappelé que le Gouvernement a pris, depuis mars dernier, plusieurs mesures importantes en vue de débrider l'abcès algérien.

Sur le plan économique, les premiers textes de la réforme agraire ont été promulgués.

Il est envisagé, par ailleurs, que certains grands domaines fassent retour à l'Etat, ce qui favoriserait l'accession à la petite propriété rurale.

Sur le plan social, un arrêté du 17 mars a procédé à une première revalorisation des salaires agricoles.

Prochainement, des textes institueront l'allocation vieillesse et simplifieront la procédure de l'assistance médicale gratuite.

Sur le plan administratif, un décret du 17 mars a édicté des mesures destinées à favoriser l'accès des musulmans à la fonction publique.

Par ailleurs, la suppression des communes mixtes a été annoncée. Sur le plan politique, M. le président du conseil a lancé un appel au cessez-le-feu en vue d'élections libres.

En dépit de ces initiatives dont le caractère positif est incontestable et qui s'inscrivent au crédit du Gouvernement, la situation ne s'est guère améliorée.

On peut penser que l'hypothèque des opérations militaires pèse lourdement sur l'application de ces mesures, mais c'est un fait que ni les élites ni les masses n'ont manifesté d'enthousiasme à l'annonce de ces décisions.

Quelle autre conclusion en tirer, que le problème algérien n'est plus seulement un problème économique et social et qu'il est devenu essentiellement politique, avec un aspect psychologique spécifique bien connu que l'on retrouve souvent dans les conflits qui opposent les puissances tutrices et les peuples dépendants ?

Les mesures économiques et sociales qui sont décidées aujourd'hui devaient intervenir il y a dix ans, au lendemain de la deuxième guerre mondiale qui fut le point de départ de cet ouragan de nationalisme et d'indépendance qui déferle sur le monde.

Il était peut-être encore temps, il y a quatre ans, au début de la dernière crise qui a conduit à l'indépendance de la Tunisie et du Maroc.

Maintenant, ces mesures, indispensables de toute façon, ne peuvent que contribuer au règlement du différend sans apporter d'éléments d'apaisement décisifs.

Si je fais le rappel de ces erreurs, c'est moins pour insister vainement sur le passé que pour dire au Gouvernement que, s'il doit combattre obstinément l'extrémisme, il lui faut clairvoyance et fermeté dans tous les cas où l'intransigeance aveugle de certains, leur conservatisme social, leur comportement raciste, sont un obstacle à la consolidation de la confiance des populations musulmanes dans la politique de progrès, de liberté et d'égalité affirmée par la France.

Nous avons pris acte des déclarations du président du conseil, cet après-midi, sur ce point particulier, mais il n'est pas inutile d'insister, car aucun Français soucieux de l'avenir de la France ne doit oublier qu'elle fut le premier Etat moderne à lancer la mystique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Cette doctrine, qui a fait la grandeur morale de la nation française dans le monde entier, est aujourd'hui nécessaire à sa grandeur matérielle et elle constituera l'assise fondamentale de l'Union française, ou bien l'Union française ne sera jamais une réalité vivante.

J'ai entendu M. le secrétaire d'Etat aux forces armées déclarer cet après-midi que le Gouvernement veillait à ce que l'on ne s'installât pas dans la guerre, et j'ai compris que le Gouvernement considère que les opérations militaires menées en Algérie sont une nécessité inéluctable commandée par la sécurité des populations, mais qu'il est attentif à ce que les troupes n'agissent pas au delà de cette mission.

En approuvant cette déclaration, qu'il me soit permis de rappeler que notre collègue Saïd Mohamed Cheikh, interrompant opportunément un orateur, hier après-midi, a déclaré: « Le problème algérien ne sera pas réglé par la force ». C'est une évidence pour tous ceux qui veulent voir au delà de l'immédiat, au delà des prochaines années.

La force ne peut intervenir dans le règlement de conflits opposant des membres de l'Union française que comme un dernier recours, le temps d'un cruel intermède. Avant, pendant et après cet épisode, il faut envisager l'avenir de façon pacifique.

L'intérêt de l'Union française veut que l'affaire algérienne reçoive une solution rapide, et cette solution ne peut être que consensuelle.

Il faut faire vite, parce que la situation actuelle en Algérie, si elle devait durer quelque temps encore, risquerait de compromettre gravement la paix des esprits dans l'ensemble du monde musulman français.

Les faits sont relatés par les radios et par les presses de façons fort différentes et on ne doit pas ignorer qu'il en résulte une grande confusion, pour le moins une interrogation inquiète. Les soldats de l'Afrique noire connaissent en Afrique du Nord des difficultés grandissantes, comme en témoignent les lettres que reçoivent leurs parents et leurs amis.

On comprendra que nous ne soyons pas indifférents au moral de ces militaires, pour la plupart musulmans, qui, à la fin de la campagne d'Algérie, retourneront dans leurs territoires respectifs et dont le rôle primordial dans la société africaine n'a certainement pas échappé au ministre de la France d'outre-mer.

J'ai dit qu'il faut faire vite, et sans doute d'aucuns penseront-ils que je parle avec une certaine légèreté, surtout s'ils ont suivi les explications de M. le ministre résidant.

Rassurez-vous, j'entends bien qu'une action politique décisive n'est pas facile dans les conditions actuelles, mais je veux, après d'autres, insister sur la nécessité de créer d'urgence le climat d'une décision libre en vue de la détermination du statut de l'Algérie.

J'abuserai encore de la bienveillance de l'Assemblée, mais ceux qui ont été placés par les circonstances dans des conditions leur permettant de mieux comprendre ces événements ont le devoir de faire part de leur expérience.

Nous avons trop souvent limité notre raisonnement à l'actualité, alors que l'histoire est une chaîne continue dans laquelle chaque événement est un maillon qui tient au passé et à l'avenir.

Mon raisonnement s'applique à la situation politique en Afrique noire. Dans ces territoires, le problème est économique et social. N'attendons pas qu'il devienne uniquement psychologique et politique. La carence de la mise en valeur est totale dans certaines zones de l'Afrique noire. C'est le cas au Ouadaï, région musulmane aux frontières du Tchad avec le Fezzan et la République soudanaise, marche orientale des pays de l'Afrique noire où la situation économique est très grave.

Je sais bien que la mise en valeur des territoires d'outremer coûte déjà à la métropole un effort financier très important. Laissez-moi dire ma conviction que ce sont des crédits bien placés, rentables ceux-là.

Nous ne consentirons jamais de trop grands sacrifices dans ce domaine et dans ces territoires, si ces sacrifices doivent servir l'avenir franco-africain. Notre souci est que la loi-cadre soit rapidement votée afin que soient fournis les moyens de l'action politique, économique et sociale qui sauvegardera la confiance des populations de l'Afrique noire.

Notre espoir est que chacun saura mesurer la portée de cette loi pour la France et l'Union française et qu'il ne se trouvera aucune personnalité politique jouissant d'une certaine autorité pour contrarier l'application de décisions dont l'opportunité n'est plus à démontrer.

Mes chers collègues, je manquerais à mon devoir de Français si je ne vous demandais à tous de méditer l'heureuse évolution que connaît depuis quelques mois le territoire de la Côte d'Ivoire et que le président du conseil a soulignée dans son intervention cet après-midi.

Deux réunions historiques ont consacré cette réussite. A Yamoussoukro, petit village du centre de la Côte d'Ivoire, le 3 mai, au stade Géo-André, à Abidjan, le 21 mai, les populations africaine et européenne fraternellement mêlées autour du drapeau tricolore applaudissaient dans l'enthousiasme les paroles de paix, d'union, de fraternité, d'amour, prononcées par un des membres du Gouvernement. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Certes, c'est le résultat d'une longue patience, de l'action persévérante de quelques-uns; mais nos efforts seraient demeurés stériles si les représentants du Gouvernement à Dakar et à Abidjan n'avaient eu l'intelligence de la situation. Il me plaît de leur rendre hommage en recommandant au Gouvernement de veiller à ce que la méthode qui a été appliquée, et qui a servi l'Union française, se généralise aux plus modestes unités administratives de brousse.

Songez aussi que, si les événements d'Afrique du Nord peuvent avoir un retentissement fâcheux en Afrique noire, en retour les décisions qui emportent l'adhésion des élites et des masses des territoires d'outre-mer, et qui apportent le témoignage de la volonté novatrice de la France, ne sauraient rester sans influence sur les peuples d'Afrique du Nord, dont le drame, pour l'immense majorité, est une crise de confiance. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Duvernois. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Eugénie Duvernois. Mesdames, messieurs, comme l'indiquait, au nom du groupe communiste, mon ami Jacques Duclos, les familles sont en désaccord avec les mesures prises par le Gouvernement, avec le départ des jeunes rappelés.

Les cheminots, dont certains ont leur fils là-bas, assistant au départ des rappelés, sont angoissés. Que dire de la mère, de l'épouse, du père qui voit partir son enfant ? Que dire de ces jeunes fiancés, de ces jeunes ouvriers qui ont contracté des dettes de 150.000 ou 200.000 francs pour s'installer en pensant que rien ne viendrait assombrir leur avenir ?

Que dire de la jeune épouse, restée seule au foyer avec deux petits bébés dont l'un a à peine quelques mois ? Elle passe des heures douloureuses lorsque les nouvelles tardent à venir. Les journées sont longues lorsque la peine vous frappe et que l'on n'a pour vivre, depuis le départ du soldat, que les faibles allocations familiales et militaires, si l'on peut appeler cela vivre, en raison du coût de la vie qui, en période de guerre, ne cesse d'augmenter.

Le 2 janvier, les électeurs et les électrices de notre pays ont voté non pas pour l'extension de la guerre d'Algérie, car je rappelle que 12 millions d'hommes et de femmes, qu'on le veuille ou non, ont voté pour la cessation des hostilités en Algérie (*Applaudissements à l'extrême gauche*)... mais pour que les partis de gauche appliquent leur programme, c'est-à-dire la négociation, la paix en Algérie.

Mais la réaction ne désarme pas. Elle jette toutes ses forces dans cette politique de régression, de répression et de guerre. En même temps, au lieu de se taire, elle veut se servir des morts d'Algérie pour demander plus de soldats et, se cachant sous le masque de l'anticommunisme, elle veut faire la guerre à outrance en Algérie, comme le demandait à cette tribune, au mois de mars, le représentant des poujadistes. Le chœur des réactionnaires de cette Assemblée était au complet puisqu'aucune voix ne manquait, ni celle de M. Paul Reynaud, ni celle de M. Bidault qui s'écriait à la tribune: debout les classes !

Ce n'est pas cela que demandent les mères, et je suis chargé de le dire, ni les pères de famille, ni les femmes, ni les fiancées. Ils veulent la négociation, la paix en Algérie et le retour de leurs enfants. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Malheureusement, nous devons le regretter et nous le disons au Gouvernement, les forces réactionnaires colonialistes l'influencent en ce moment. Le Gouvernement ne veut pas entendre la voix puissante qui monte dans le pays. Il semble s'étonner des manifestations de rappelés soutenus par la population.

Cependant, comment s'étonner que les jeunes rappelés manifestent ? Ils ont vingt-deux à vingt-quatre ans; à la fin de la deuxième guerre mondiale, ils avaient onze ou treize ans. Ils savent ce que représente d'horreurs une guerre.

La population qui les soutient sait par expérience que les guerres, que les armes et la mort ne règlent absolument rien, qu'elles ne font qu'apporter des destructions, endeuiller les familles aussi bien françaises qu'algériennes. Elle sait que la guerre ne fait que creuser le fossé entre nos deux populations. Les mères, les femmes savent que l'intérêt de la France est de négocier et elles le crient depuis plusieurs jours à l'Assemblée nationale lorsqu'elles viennent en délégations que, malheureusement, seul le groupe communiste reçoit; or si certains députés les entendaient ils reviseraient leur position. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le peuple français a supporté à de multiples reprises les souffrances de la guerre, a perdu des millions de morts, a connu la destruction.

Il ne veut pas approuver une politique qui fait supporter à un peuple qui doit être notre ami les mêmes souffrances que nous avons connues et endurées. Il ne veut pas que ces souffrances lui soient infligées. Les femmes, les mères, qu'elles soient communistes, socialistes, radicales, catholiques ou sans opinion politique, savent que la guerre ne choisit pas entre leurs maris, entre leurs enfants, qu'elle frappe partout sans distinction et que le sacrifice de milliers de soldats ne règlera rien dans cette guerre si ce n'est pour conserver dans le présent le privilège égoïste d'une poignée de seigneurs colonialistes, tels que le vicomte Alain de Sérigny, Blachette, Borgeaud, qui affament le peuple algérien, font travailler les ouvriers agricoles pour un salaire de misère et pillent les richesses de ce pays.

L'image de cette misère se reflète dans la lettre d'un soldat à sa mère, reçue ces jours-ci. Voici ce qu'il dit:

« Si tu voyais, maman, comme les Algériens et leurs enfants sont malheureux! Il y a, parmi eux, un petit enfant qui doit avoir sept ans, comme André. Tous les jours, il rôde autour de nous pour avoir un peu de nourriture. Maman, toi tu peux me comprendre. Je partage ce que j'ai, mais est-ce là la solution ? Il y a des jours où je me dis: qu'est-ce que l'on fait là ? Ils ont besoin de pain et nous venons avec des fusils. Je ne comprends pas ou j'ai peur de trop comprendre. »

Palestro sonne douloureusement au cœur des mères et des femmes; douze hommes y ont été tués, un seul a réchappé, Pierre Dumas.

Mme Germaine Degrond. Les soldats que vous incitez à déserter et qui risquent le conseil de guerre ont aussi une mère. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme Eugénie Duvernois. Je voudrais que le Gouvernement lise les signatures remises samedi dernier à la présidence du conseil. Il y trouvera les signatures de la famille Dumas, d'Etampes, celles de la famille Dumay, dont le fils a été tué en Algérie.

Mme Germaine Degrond. Vous exploitez le sentiment maternel pour faire une propagande politique! Vous utilisez le plus beau, le plus magnifique sentiment pour votre propagande politique. C'est une honte. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Mme Eugénie Duvernois. Si le maire socialiste de Chaville était consulté, il vous dirait que les 2.000 personnes qui ont accompagné le jeune Dumay à sa dernière demeure ne réclamaient pas l'envoi en Algérie de jeunes rappelés.

L'émotion qui était au cœur de chaque personne, ce silence douloureux de toute cette foule signifiaient la condamnation de la politique poursuivie en Algérie et l'espoir de la négociation qui, seule, pourra apporter un soulagement dans le cœur trop lourd des femmes et des mères.

Elles ne veulent pas de ratissages, car elles savent que cela signifie des hommes exécutés, des maisons brûlées, la destruction des vivres pour une population déjà sous-alimentée.

Que l'on cesse de faire des exemples comme celui de Saint-Pierre-Saint-Paul, où, dans une maison incendiée, sept femmes ont été brûlées vivantes, et quatorze habitants furent arrêtés et fusillés sur place.

Les conséquences de tels actes sont faciles à comprendre. La violence appelle la violence. On est en train de creuser un fossé de haine entre nos deux peuples.

Est-ce cela que demandent les Français et Françaises ?

Ecoutez cette mère française dont le fils a été tué à Palestro:

« On ne me fera jamais dire que je hais les Algériens. Je hais cette guerre. »

Et plus loin elle ajoute:

« J'ai discuté tout à l'heure avec des messieurs certainement plus savants, plus « capables » que moi. Ils répétaient: « Vous ne direz pas que vous n'avez pas la haine de ces gens-là, maintenant ? » Je leur ai répondu: « Vous ne me ferez jamais dire ça! Jamais! Non, monsieur, les Algériens, ils sont comme les autres, on les côtoie ici, on les connaît. Et là-bas, en Algérie, ils sont chez eux. Mais, dites, messieurs, si on mettait la France en esclavage pendant des dizaines d'années, vous savez comment nous deviendrions, nous ? Vous le savez ? »

Et, plus loin:

« Je le leur ai dit, à ces messieurs: Mon Lucien, on a l'air de vouloir le citer comme un héros. Pourquoi lui plus que les autres ? Ce n'est plus la peine d'en faire des héros, maintenant; ce dont il faut s'occuper, c'est d'arrêter cette guerre! »

Les mêmes sentiments sont exprimés par M. Debœuf. Que dit ce père, cet ouvrier ?

« Ce n'est pas parce que le mien y est resté que je veux que les autres y restent. Il faut vite finir cette guerre et que les autres, tous les autres, reviennent à toute allure. »

Voilà ce que disent les parents et les veuves que j'ai pu voir en Seine-et-Oise. Les mères ont des orphelins à élever; elles disent qu'elles ne veulent pas qu'il y ait d'autres veuves dans notre département et dans toute la France, et elles m'ont chargée de vous dire qu'elles veulent la négociation.

Nous savons que la négociation n'est pas appréciée par tous nos collègues.

C'est leur porte-parole, M. Pierre-Henri Teitgen, qui réclame la Haute Cour et six balles pour les partisans de la négociation.

Il lui faudrait tuer beaucoup de monde en France, et, en premier, toutes les mères, les femmes, communistes, socialistes, mais aussi toutes les mères catholiques. Les femmes veulent que s'instaure une véritable fraternité humaine, car elles sont, par instinct, elles qui donnent la vie et qui veulent la garder, contre cette guerre. Même lorsqu'elles n'ont pas leurs enfants là-bas, elles font tout pour que la guerre cesse.

De toutes leurs forces, les mères demandent le retour de nos jeunes. Malgré toutes les difficultés, elles vont de porte en porte faire signer des pétitions. Elles forment les délégations qui viennent ici, comme aujourd'hui, par centaines, car elles savent que seule leur unité contre la réaction leur permettra de garder la vie de leurs enfants.

Elles savent par expérience que la guerre entraîne plus de misère en provoquant la hausse des prix. Il est encore plus difficile pour elles, en ce moment, de nourrir leur famille. Cette mère de six enfants dont deux sont sous les drapeaux, l'un en Algérie, l'autre en Allemagne, a beaucoup de mal à élever ses quatre autres enfants, je vous l'assure. Que M. Teitgen le veuille ou non, cette mère demande aussi la négociation.

Les responsables des guerres colonialistes finiront bien par les entendre, car notre peuple saura imposer la négociation. La paix se fera. Dans beaucoup de départements, cette union soulève les masses comme une véritable lame de fond: dans l'Isère, en Haute-Savoie, à Saint-Nazaire, à Clermont-Ferrand, dans l'Hérault, dans le Puy-de-Dôme, à Rouen, dans le Gard.

Aujourd'hui, une délégation du Gard composée de femmes communistes et socialistes est venue ici demander également la négociation.

A Brest, socialistes et communistes discutent une motion présentée par une mère de famille qui demande la cessation des hostilités.

Mesdames, messieurs, vous devez entendre la voix de notre peuple.

Négociez, faites la paix en Algérie. Les colonialistes réactionnaires y perdront, mais les familles françaises et algériennes connaîtront le bonheur qui, enfin, refleurira pour elles. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. Mesdames, messieurs, monsieur le président du conseil, les nombreux orateurs qui m'ont précédé ont éclairé sous tous ses angles le problème que nous avions à traiter.

Si je prends la parole, malgré ma détermination première, c'est parce que je pense qu'il convient de souligner qu'il ne faut pas que les arbres nous cachent la forêt et que les détails nous fassent perdre de vue l'ensemble du problème.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit, pour la France, de maintenir son intégrité nationale face à des agresseurs de l'intérieur, à des rebelles en lutte contre la nation. Ceux-ci dont le bras est armé par des puissances ennemies commettent, dans leur folie criminelle, des actes qui, s'ils étaient connus — et il faudrait qu'ils le soient — frapperaient d'horreur l'opinion nationale et internationale.

Le devoir du Gouvernement et du pays est clair: protéger à tout prix l'intégrité du territoire, la vie et les biens des Français de quelque origine qu'ils soient.

Pour assurer cette protection, ne négligeons aucun des moyens, sans aucune exception, qu'ils soient militaires ou politiques, ou qu'il s'agisse des moyens que nous donnent les positions privilégiées résultant normalement des liens qui nous lient encore à la Tunisie et au Maroc.

Chacun doit être prêt à prendre ses responsabilités devant le pays et devant l'histoire. Selon les décisions prises, le destin de la France s'engagera dans des voies différentes. Dans l'histoire de notre pays, les guerres ont passé, les armées sont venues et sont reparties; mais, dans le cas présent, il faut souligner le caractère inéluctable, irrévocable, des décisions que nous avons à prendre.

Celles-ci se posent à la fois sur les plans politique et militaire, matériel et moral, économique et social.

Il s'agit de définir, aujourd'hui, sans équivoque ce que sera notre avenir. Certains voudraient nous faire croire que l'histoire a un cours inéluctable et ils nous le disent, au moment même où ils voudraient nous faire croire que ce sens obligatoire nous conduit, nécessairement, à l'abaissement et à l'humiliation.

Pour notre part, nous n'admettrons jamais qu'il y ait un sens unique à l'histoire et que ce soit celui de la défaite et de la disparition.

Ces raisons seraient déjà suffisantes pour définir notre politique à l'égard de l'Algérie. Nous voulons garder l'Algérie et, pour cela, nous devons nous montrer forts.

On a dit aux jeunes Français que l'on a rappelés sous les drapeaux qu'on les conviait à une œuvre de pacification. Bien que ce mot soit dans toutes les bouches, je me demande si l'on a compris toute sa signification.

Nos ennemis ont déclenché la guerre dans un territoire où régnait la paix française depuis cent vingt-cinq ans. Nous ne visons qu'à la rétablir.

Il faut le faire comprendre à nos soldats et c'est pourquoi, monsieur le président du conseil, il faut leur dire solennellement que les sacrifices qu'on leur demande ne visent pas seulement à maintenir la paix en Algérie, mais encore à conserver la paix mondiale.

Si demain nous quittions cette région du monde, qu'y verrions-nous ? Des luttes atroces où les problèmes d'interdépendance et de personnalité nationale seraient balayés.

En effet, dans le vide laissé par notre départ se précipiteraient immédiatement les forces antagonistes des deux grands blocs mondiaux, luttant chacun pour empêcher son rival de s'y implanter avant lui. Alors, je vous le prédis avec certitude, ce serait le début d'une nouvelle guerre mondiale.

A ceux qui nous disent: « La présence française en Algérie, c'est la guerre », je veux crier: « C'est faux, notre présence est un gage de paix; c'est notre départ qui serait la guerre, à la fois la guerre civile et la guerre internationale ».

Etes-vous sûr, monsieur le président du conseil, d'avoir fait le nécessaire pour que nos soldats, pour que le pays le comprennent ? Les jeunes que la nation appelle à se sacrifier pour cette cause, les jeunes gens à qui vous demandez tout, ont le droit d'exiger en échange que vous leur donniez tout et, surtout et d'abord, la vérité. Notre armée, qu'elle soit d'active ou de réserve, ne demande qu'à faire son devoir. Il faut qu'elle puisse le faire pleinement.

Pour cela, il faut lui donner deux choses: les forces matérielles sans lesquelles elle serait impuissante et, surtout, les forces morales sans lesquelles elle ne peut avoir foi en elle-même.

Leur moral doit être protégé par tous les moyens. Il ne faut pas que des journaux irresponsables puissent troubler par

leur propagande la détermination des jeunes à accomplir un devoir que les responsables nationaux leur ont assigné. Il ne faut pas tolérer que les moments pénibles de la séparation familiale soient troublés par des manifestations de défaitisme. Il faut détruire le climat d'équivoque dans lequel nous baignons et où certains se complaisent.

Nous en avons assez, les jeunes en ont assez, monsieur le président du conseil, des défaites et des humiliations et je sais qu'en disant cela je ne fais que prêter ma voix à toute ma génération.

Que vous demande la jeunesse en échange de ce que vous exigez d'elle ?

Que vous la mettiez en mesure d'obtenir une réussite, que vous lui donniez le droit d'être fière de son pays, que l'on sorte enfin de ce diabolique enchaînement d'humiliations. Nous ne voulons plus de « Caobang », de « Dien-Bien-Phu », de « Oued-Zem », de « Palestro ».

Vous dites que le mouvement auquel j'appartiens est un danger pour le régime. Sachez qu'il n'y a pas de pire danger pour celui-ci que ces revers permanents infligés jour après jour à la jeunesse.

Je vous ai parlé tout à l'heure en représentant du peuple, je vous parle en ce moment comme ancien d'Indochine et porte-parole de la jeunesse. Donnez à celle-ci tout ce qu'il faut pour qu'elle puisse être fière d'elle. Elle ne vous décevra pas. Soyez certain que, quand la paix sera revenue sur cette terre de France, elle saura être aussi généreuse qu'elle a été brave, car jeunesse et générosité vont de pair.

A ces besoins de générosité, de vérité et de noblesse, la jeunesse ajoute celui de la justice. Au cours des débats qui se sont déroulés nous avons vu, l'un après l'autre, les différents responsables successifs de la politique française se rejeter les responsabilités du malheur du pays. D'aucuns ont mis en cause notre système politique et la succession de gouvernements qu'il engendre.

Le problème essentiel est donc clairement posé et on peut échapper à ce dilemme: le système ou les hommes.

Si le système politique est incapable de permettre le gouvernement du pays, qu'on le change. Si le système n'est pas responsable, les hommes le sont. Qu'on les traduise en haute cour, et tout de suite. *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

M. le président. La liste des orateurs est épuisée.

Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Je suis saisi de trois ordres du jour.

Le premier, présenté sous le n° 2, 2e rectification, par MM. Depreux, Vals et les membres du groupe socialiste, avec demande de priorité, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Approuve la politique de progrès économique et social, de défense monétaire, de paix internationale, d'harmonisation des rapports avec les Etats marocain et tunisien, de pacification et de réformes en Algérie, d'évolution des territoires d'outre-mer, définie et appliquée par le Gouvernement,

« Lui renouvelle sa confiance,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour ».

Le deuxième ordre du jour, n° 3, rectifié, présenté par M. Boscary-Monsservin et les membres du groupe de l'I.P.A.S., avec demande de priorité, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Adresse l'expression de son affectueuse confiance à nos soldats et aux responsables civils et militaires qui maintiennent l'unité française en Algérie;

« Entend que soient sévèrement réprimées toutes propagandes de défaitisme et de démoralisation qui constituent une trahison à l'égard de ceux qui se battent;

« Estime que le statut politique, économique et social de l'Algérie doit comporter l'égalité des droits et des devoirs de chacune des deux communautés européenne et musulmane;

« S'oppose à la ratification des protocoles franco-marocain et franco-tunisien aussi longtemps que le Parlement n'aura pas statué sur les conventions qui doivent se substituer au traité de Fez et de Bazar-Saïd;

« Estime qu'il n'y a pas lieu de se prononcer sur la politique économique et financière qui est restée hors du débat

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour ».

Le troisième ordre du jour, portant le n° 4, présenté par M. Gayrard et les membres du groupe d'union et fraternité française, avec demande de priorité, est ainsi libellé:

« L'Assemblée nationale,

« Saluant le courage des jeunes soldats rappelés en Afrique du Nord ainsi que la parfaite attitude de l'armée de métier dont les sacrifices sont incessants depuis plus de dix ans;

« Rendant hommage aux Français musulmans et européens tombés victimes de leur fidélité à la patrie commune;

« Estime que la continuité constructive de l'autorité française en Algérie reste la condition fondamentale du retour à l'ordre et du rétablissement de la légalité républicaine dans ces quatre départements français, donc à la possibilité de procéder enfin aux réformes progressives nécessaires dans le sens de l'accession des masses musulmanes à la maturité civique et du maintien de l'œuvre civilisatrice de la France;

« Demande en conséquence qu'une large unanimité nationale vienne épauler l'action de sauvegarde de la communauté franco-musulmane courageusement appliquée par M. le ministre résidant et MM. les ministres chargés de la défense nationale;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour ».

La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Gouvernement pose la question de confiance pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 2, 2e rectification, de MM. Edouard Depreux, Vals et les membres du groupe socialiste, présenté en conclusion du débat sur les interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

M. le président. Le Gouvernement pose la question de confiance pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 2, 2e rectification, de MM. Edouard Depreux, Vals et les membres du groupe socialiste, présenté en conclusion du débat sur les interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

Conformément à la décision prise par l'Assemblée, le vote sur la question de confiance aura lieu mardi 5 juin, à quinze heures.

— 5 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. André Beauguitte une proposition de loi tendant à l'attribution d'une « part du combattant » aux soldats engagés dans les opérations d'Afrique du Nord

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2040, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. André Beauguitte une proposition de loi tendant à permettre aux huileries le travail à façon « à l'équivalent » pour le compte du producteur.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2046, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. Moisan et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'exercice de la profession d'herboriste.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2047, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. *(Assentiment.)*

— 6 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Bouxom une proposition de résolution tendant à modifier les articles 5, 44, 49, 57 *bis*, 83 et 93 du règlement de l'Assemblée nationale.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2041, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. *(Assentiment.)*

— 7 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Bouxom un rapport, fait au nom de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, sur la proposition de résolution de M. Bouxom tendant à modifier les articles 5, 44, 49, 57 *bis*, 83 et 93 du règlement (n° 2041).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2042 et distribué.

J'ai reçu de M. Penven un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de résolution de M. Penven et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux collectivités départementales et locales des crédits exceptionnels, prélevés sur le fonds spécial d'investissement routier, afin de leur permettre de procéder à la réparation du réseau routier départemental, vicinal et rural, gravement endommagé par les effet du gel (n° 1614).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2043 et distribué.

J'ai reçu de M. Legagneux un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi de M. Jacques Soustelle tendant à accorder aux salariés rappelés sous les drapeaux le bénéfice des congés payés (n° 1383).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2044 et distribué.

— 8 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Mérigonde un avis présenté au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (n° 1487).

L'avis sera imprimé sous le n° 2045 et distribué.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 5 juin, à neuf heures et demie, première séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi n° 1487 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (n°s 1862, 1887, 1914, 1966, 2017, 2045. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général);

A quinze heures, deuxième séance publique:

Vote sur la question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 2 (2e rectification) de MM. Depreux, Vals et les membres du groupe socialiste présenté en conclusion du débat sur les interpellations:

De M. Dronne, sur la politique d'abandon des intérêts français au Maroc et en Tunisie;

De M. Dronne, sur la politique de démission et d'abandon des intérêts et des positions de la France au Maroc et en Tunisie et en Afrique du Nord en général;

De M. André Monteil, sur les effets, dans l'immédiat et à terme, du protocole franco-tunisien du 20 mars sur notre système de défense en Tunisie, et spécialement sur l'avenir de la base aéro-navale de Bizerte, clef de voûte de la défense française en Méditerranée;

De M. Isorni, sur les massacres des amis de la France à Marrakech, sur l'attitude du Gouvernement tunisien à l'égard du représentant de la France, sur la création du ministère de la défense nationale et du ministère des affaires étrangères à Tunis et sur le sort de Bizerte;

De M. Raingeard, sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour assurer en Tunisie le respect des conventions de 1955 qui semblent actuellement dénoncées unilatéralement par le Gouvernement tunisien et pour garantir au Maroc la sécurité des personnes et des biens des citoyens français et des amis de la France en évitant la répétition des massacres collectifs, tel celui de Marrakech, et des attentats individuels de ces dernières semaines;

De M. Dides, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement entend réprimer la trahison en Algérie;

De M. Dides, sur les douloureux événements qui viennent de se dérouler à Marrakech au cours desquels des musulmans, fidèles amis de la France, ont été odieusement torturés et massacrés;

De M. Pierre Cot sur: 1° l'application de la politique algérienne approuvée par l'Assemblée nationale; 2° l'évolution de la situation en Algérie et l'aggravation du désaccord qui oppose le Gouvernement français à l'ensemble du monde musulman; 3° la nécessité d'engager sans retard des négociations afin d'aboutir à une solution pacifique du problème algérien;

De M. Frédéric-Dupont, sur la stupéfiante décision du Gouvernement ayant arrêté l'opération destinée à poursuivre les agresseurs marocains de nos tirailleurs sénégalais, et sur ses projets de remettre à l'armée marocaine un matériel de guerre qui fait si cruellement défaut à nos troupes d'Algérie;

De M. Jacques Duclos, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement a ordonné la saisie de *L'Humanité*, en raison de la campagne qu'elle mène pour la cessation de la guerre en Algérie et pour l'ouverture de négociations en vue d'aboutir au cessez-le-feu et au règlement pacifique de l'ensemble des problèmes algériens, dans l'intérêt commun de la France et de l'Algérie;

De M. Gosset, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la publication dans certains organes de presse de Paris ou de province, de nouvelles tendancieuses et de dépêches ou reportages qui révèlent pour le moins des notions de l'information incompatibles avec la vérité comme avec les nécessités de la défense nationale et le respect dû à la digne inquiétude des familles des rappelés;

De M. Paul Reynaud sur la nécessité de faire connaître aux Français, aux Musulmans et à l'opinion mondiale les principes de base sur lesquels le Gouvernement estime que doit être établi le futur statut de l'Algérie;

De M. Francis Vals sur la politique générale du Gouvernement, extérieure, financière, sociale, économique et sur la situation en Algérie, en Tunisie et au Maroc;

De M. Gayrard, sur la politique générale du Gouvernement;

De M. Hénault, sur la politique générale du Gouvernement et, notamment, sur sa politique en Afrique du Nord;

De M. Bouyer, sur la politique générale du Gouvernement et, plus particulièrement, sur la situation dans les départements français d'Algérie, d'une part, au Maroc et en Tunisie, d'autre part;

De M. Barrachin sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la campagne de démoralisation de la nation et de l'armée émanant d'une certaine presse répandue en Algérie, qui tend à faire croire à nos soldats et à leurs familles que le sacrifice qu'ils consentent à la Patrie est inutile en même temps qu'elle justifie la rébellion et contribue ainsi à la prolongation du conflit. (*Scrutin public à la tribune.*)

Suite de la discussion du projet de loi n° 1487 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (n°s 1862-1887-1914-1966-2017-2045. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

Avis de M. le président du conseil et de la commission des finances sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Robert Besson et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier, à partir de l'excercice 1957, la présentation du budget de l'Etat de façon que seules soient financées par l'impôt les dépenses de fonctionnement des services publics et d'annuités de la dette publique (n° 1965).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 1er juin 1956.

Le président du conseil des ministres
à Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 29 mai 1956 par M. Robert Besson pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier, à partir de l'exercice 1957, la présentation du budget de l'Etat de façon que seules soient financées par l'impôt les dépenses de fonctionnement des services publics et d'annuités de la dette publique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le vendredi 1er juin 1956, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Pour le président du conseil et par délégation:
Signé: GEORGES GUILLE.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Opposition tacite.

Avis de M. le président du conseil et de la commission de l'agriculture sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Raymond Lainé et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder des sursis de payement aux agriculteurs et artisans ruraux emprunteurs au crédit agricole touchés par un ordre de rappel des autorités militaires (n° 1964).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 1er juin 1956.

Le président du conseil des ministres
à Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 29 mai 1956 par M. Raymond Lainé pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder des sursis de payement aux agriculteurs et artisans ruraux emprunteurs au crédit agricole touchés par un ordre de rappel des autorités militaires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le vendredi 1er juin 1956, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Pour le président du conseil et par délégation:
Signé: GEORGES GUILLE.

2e Avis de la commission intéressée.

Paris, le 31 mai 1956.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du jeudi 31 mai 1956 la commission de l'agriculture n'a pas adopté la demande de discussion d'urgence pour la proposition de résolution (n° 1964) de M. Raymond Lainé tendant à inviter le Gouvernement à accorder des sursis de payement aux agriculteurs et artisans ruraux emprunteurs au crédit agricole touchés par un ordre de rappel des autorités militaires.

En effet, la commission se réserve de demander pour l'adoption de cette proposition de résolution la procédure du vote sans débat.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
Signé: ALBERT LALLE.

Nomination d'un vice-président.

Dans sa deuxième séance du samedi 2 juin 1956, l'Assemblée nationale a nommé M. Mamadou Keita, vice-président de l'Assemblée nationale.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa première séance du 2 juin 1956, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Icher membre de la commission des moyens de communication et du tourisme, en remplacement de M. Baylac;

2° M. Bretin membre de la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, en remplacement de M. Duchoud.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE SOCIALISTE
(99 membres au lieu de 97.)

Ajouter les noms de MM. Arbeltier et Briffod.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 2 JUIN 1956

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art 94. — . . . .

« . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.* »

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTIONS ORALES

AGRICULTURE

2009. — 2 juin 1956. — **M. Couinaud** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** qu'à l'échéance du 1er avril 1956 un grand nombre de retraites vieillesse agricoles n'ont pas été mandatées. S'agissant d'une situation qui se'st malheureusement déjà produite dans le passé, il lui demande quelles mesures il entend prendre en vue de permettre aux allocataires d'être à l'avenir payés toujours régulièrement.

INTERIEUR

2010. — 2 juin 1956. — **M. Berrang** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que, le 25 mai 1956, un boulanger de Bourg-Saint-Maurice a été arrêté et incarcéré à Albertville sous l'inculpation d'outrages et violences à un commissaire dans l'exercice de ses fonctions. Il se trouve qu'en réalité, c'est le commerçant dont il s'agit qui a été victime des violences de deux inspecteurs de la police judiciaire d'Annecy à un point tel qu'il a été emmené tout ensanglanté à la prison d'Albertville. Il lui demande: 1° quelle sanctions il compte prendre à l'égard des deux policiers auteurs de ces violences; 2° les mesures qu'il compte prendre pour éviter le retour de provocations policières semblables.

QUESTIONS ÉCRITES

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

2011. — 2 juin 1956. — **M. Clostermann** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** quel est le véritable motif pour lequel ses services s'opposent à l'examen par le conseil supérieur de la fonction publique de la demande de revision indiciaire présentée par les sous-intendants universitaires. Par lettre n° C 30955 SCH/RG lesdits services justifient leur refus par le fait que la catégorie demanderesse ne présenterait aucune de ces « modifications profondes des attributions de l'emploi » exigées par le décret du 9 décembre 1953 portant nouvelle procédure de revision. Or, les mêmes services ont admis récemment les demandes d'autres catégories ne présentant aucune de ces « modifications », ainsi qu'en fait foi le décret n° 55-1145 du 29 août 1955 publié au *Journal officiel* du 30 août 1955. Les sous-intendants universitaires ne protestent pas contre l'interprétation libérale qui a été donnée au décret du 9 décembre 1953 en faveur de ces catégories, elles aussi particulièrement maltraitées lors du classement général. Mais ils s'inquiètent vivement de constater que cette interprétation leur est refusée; plus: que leur demande est rejetée malgré le fait qu'en ce qui la concerne elle est appuyée sur de véritables « modifications des attributions de l'emploi » (en particulier sur l'aggravation sans contrepartie de leur responsabilité comptable par le décret du 9 août 1953 dans son article 8). S'ajoutant à quelques autres rejets du même genre, cette discrimination anormale les conduit à penser que l'opposition à laquelle ils se heurtent et qui semble systématique serait dirigée contre leur catégorie ès qualités. Or ces jeunes fonctionnaires, recrutés dans des conditions qui en font tout de même une élite, ne comprennent pas en quoi ils ont démérité aux yeux de l'administration supérieure. Cette question de forme mise à part, les arguments de fond sur lesquels est basée leur demande sont légitimes. La catégorie des sous-intendants est une catégorie de licenciés, non seulement de par son recrutement actuel, mais aussi en fait, ce qui est remarquable: plus de 90 p. 100 sont titulaires du diplôme. Ces licenciés, recrutés au concours selon la plus stricte orthodoxie démocratique, étaient hier à parité de traitement avec une autre catégorie de l'éducation nationale qu'ils côtoient journellement: ils se trouvent aujourd'hui déclassés par rapport à cette catégorie. Les sous-intendants ne peuvent en outre accepter que ceux d'entre eux qui ne pourront devenir intendants faute de postes soient contraints de terminer leur carrière à l'indice 410, qui est celui des catégories de bacheliers. Enfin, on doit aussi remarquer que, même ceux qui deviendront intendants n'ont pas de débouché au delà de ce dernier grade, d'indice terminal 540, alors que la plupart des autres fonctionnaires de l'ordre administratif recrutés sur la base de la licence bénéficient pour une certaine proportion d'entre eux de débouchés allant bien au delà de l'indice 540 — jusqu'à 630 — (personnel administratif et économique des hôpitaux, contributions, postes, télégraphes et téléphones). Il serait juste de tenir compte de cette absence de débouchés supérieurs. Il lui demande ce qu'il compte faire pour corriger ce qui lui paraît être une grave iniquité, et en particulier s'il voudrait bien accepter la mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil supérieur de la fonction publique de la demande de revision indiciaire en question, que les intéressés présentent depuis plusieurs années, avec l'insistance qu'autorise une cause juste.

2012. — 2 juin 1956. — **M. Bernard Lafay** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** qu'à la suite des dispositions combinées du décret n° 55-465 du 30 avril 1955 et de l'article 11 du décret n° 594 du 20 mai 1955, une entreprise spécialisée dans la fabrication des engrais, à l'exclusion de toute autre activité, se trouve dans l'impossibilité de déduire intégralement de la taxe sur la valeur ajoutée dont elle est redevable sur ses livraisons mensuelles au taux de 7,50 p. 100, la taxe qui a grevé ses achats: matières premières, matériel d'équipement, etc., au taux de 19,50 p. 100, ainsi que celle qui a grevé les services rendus: transports, services bancaires, etc., au taux de 8,50 p. 100. De ce fait, cette entreprise se trouve actuellement dans une situation d'avance de la taxe sur la valeur ajoutée de 47 millions de francs, qui sera de 70 millions de francs en juin 1956, cette charge anormale de trésorerie ne pouvant que s'aggraver dans l'avenir. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier d'urgence à une telle situation manifestement contraire à la volonté du législateur.

BUDGET

2013. — 2 juin 1956. — **M. Cassagne** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que, dans une importante ville du Sud-Ouest, et à la demande de l'inspection des finances, il a été choisi à peu près au hasard divers contribuables auxquels l'administration a notifié son intention d'arrêter les bases de la surtaxe progressive d'après certains éléments du train de vie, conformément à l'article 168 du code général des impôts; que cet article prévoit notamment que, pour l'établissement de la base imposable, la valeur locative actuelle et réelle des résidences doit être multipliée par 10, qu'une voiture automobile donne une base de 50.000 francs par cheval vapeur; qu'ainsi un ménage de condition relativement modeste, qui paye par exemple un loyer de 20.000 francs par mois dans un immeuble neuf et possède une voiture de 7 chevaux, peut rigoureusement se voir taxer sur un revenu de 2.750.000 francs, alors qu'il ne dispose que d'un salaire de moitié de cette somme; qu'il est bien permis aux contribuables ainsi mis en cause d'apporter des « justifications contraires », mais que ces termes ambigus couvrent une véritable impossibilité, de sorte que l'application du texte légal aboutit en fait à des décisions arbitraires qui peuvent frapper des contribuables dont le comportement fiscal est irréprochable. Il lui demande: *a*) s'il ne lui parait pas qu'en procédant ainsi, l'administration s'éloigne de l'esprit dans lequel l'article 15 de la loi nº 47-1127 du 25 juin 1947 et, avant lui, le décret du 21 avril 1939 ont été adoptés, esprit qui se dégage nettement tant du rapport au Président de la République accompagnant le texte du décret du 21 avril 1939 que des débats parlementaires précédant le vote de l'article 15 de la loi du 25 juin 1947; *b*) si l'expérience en cours qui se poursuit vraisemblablement dans plusieurs villes a pour objet de remplacer en matière de surtaxe progressive le système déclaratif par un système indiciaire et, dans ce cas, s'il n'eut pas été équitable, au préalable, de demander au Parlement une modification de l'article 168, le coefficient 10 appliqué à la valeur locative étant manifestement exagéré, eu égard aux cours actuels des loyers; *c*) ce qu'il faut entendre par les termes « sauf justifications contraires », les instructions administratives donnant sur ce point des explications si vagues qu'elles peuvent pratiquement être considérées comme inexistantes; *d*) s'il ne lui parait pas inopportun, en raison de la complexité et des règles souvent injustes d'une législation inadaptée, d'ajouter encore au désordre fiscal par des mises en demeure inconsidérées et si, dans ce cas, il ne conviendrait pas de mettre fin rapidement à l'expérience en cours qui parait mal engagée et susceptible d'alimenter bien inutilement l'agitation antifiscale.

2014. — 2 juin 1956. — **M. Febvay** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** le cas suivant: une entreprise sinistrée pendant la guerre et devant être reconstruite sur un nouveau terrain avait constitué en 1948 une provision pour réinstallation. En 1954 cette entreprise était réinstallée. Le coût de la construction étant supérieur aux indemnités de dommages de guerre, la provision était alors affectée et imputée sur le compte Immeubles avant calcul des amortissements. Pour agir ainsi, l'entreprise se fondait sur la loi d'amnistie fiscale du 14 avril 1952 considérant cette provision irrégulière dès l'origine. En effet, les provisions pour reconstruction des bâtiments détruits par faits de guerre sont considérées comme irrégulières dès l'origine. Si l'on fait application de la jurisprudence du conseil d'Etat, les immeubles reconstruits peuvent être amortis après imputation de ces provisions. Une telle position semble déjà sévère car elle peut aboutir en fait à annuler les effets de l'amnistie à l'égard des provisions irrégulières. En résumé, l'entreprise susvisée assimilait la « provision pour réinstallation » à une provision pour reconstruction et la considérait comme irrégulière dès l'origine. Voulant passer cette écriture correctement, elle imputait cette provision au poste « Immeubles nouveaux » avant calcul des amortissements. Cependant, l'administration n'a pas admis ce point de vue, elle jugeait que cette provision était régulière à l'origine mais devenait sans objet lors de la clôture de l'exercice 1954. L'entreprise répondit à l'inspecteur des contributions directes: « La provision constituée en 1948 était irrégulière, étant donné que la loi du 28 octobre 1946 annulant celle du 28 octobre 1942 a posé le principe de la réparation intégrale des dommages de guerre et l'administration a décidé que les provisions irrégulièrement constituées au cours des exercices couverts par l'administration ne pouvaient plus être remises en cause. Il s'ensuit que la charge en vue de laquelle une telle provision a été constituée peut et doit donc être imputée sur ladite provision. Donc l'imputation faite au poste « Immeubles » par l'entreprise est conforme à la législation d'autant plus que les amortissements sur les immeubles sont calculés après défalcation de cette provision. Par conséquent je ne puis accepter votre réintégration ». L'administration des contributions directes a maintenu son point de vue et a émis une imposition supplémentaire sur l'année 1954, majorée d'intérêts de retard pour insuffisance de déclaration. Tout repose sur le sens ou interprétation du terme réinstallation. Il lui demande si une telle provision est ou non irrégulière dès l'origine.

2015. — 2 juin 1956. — **M. Mazier** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** la situation d'une société à responsabilité limitée, qui, constituée antérieurement au 1ᵉʳ janvier 1935 pour l'exploitation d'un garage-voitures de tourisme et camions, a cédé le 31 décembre 1955 la « branche voitures » et continue l'exploitation de la « branche camions » (ventes et réparations). Durant la période 1935-1955 elle a beaucoup développé ses activités, si bien qu'il ressort une plus-value de cession de 15 millions de francs environ portant, en partie, sur le fonds de commerce toujours demeuré à sa valeur initiale. Cette plus-value est en voie de réinvestissement dans la construction d'un nouveau garage spécialement affecté à la « branche camions » conservée. Il semble: 1º que toute la plus-value puisse être réinvestie dans les conditions prévues par l'article 40 du code des impôts; 2º qu'en raison de l'impossibilité de prévoir ce que deviendra le commerce et la réparation des camions dans vingt ans, un taux d'amortissement de 5 p. 100 puisse être appliqué aux nouveaux bâtiments construits; 3º qu'au cas où la société déciderait d'acquitter l'impôt de 8 p. 100 prévu par l'article 152 du code des impôts, ce payement de 8 p. 100 devrait être exclusif de tout autre impôt et, en particulier, de l'impôt de 18 p. 100 sur bénéfice distribué. Il lui demande si une telle interprétation des textes est correcte.

2016. — 2 juin 1956. — **M. Gabriel Paul** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que les commerçants non sédentaires du département du Finistère payent les patentes multiples depuis 1951, contrairement aux dispositions de l'article 73 de l'instruction générale du 6 avril 1881, et alors que l'application du décret-loi nº 55-468 du 30 avril 1955 instituant le nouveau régime de la patente a été reportée au 1ᵉʳ janvier 1957. Il lui demande: *a*) les raisons du régime d'exception appliqué aux commerçants non sédentaires du département du Finistère; *b*) s'il compte donner les instructions nécessaires pour qu'il lui soit mis fin.

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

2017. — 2 juin 1956. — **M. Ritter** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports:** 1º quelles sont les conditions requises pour qu'un directeur ou une directrice d'école primaire obtienne une décharge ou une demi-décharge de classe; 2º si, ces conditions étant préalablement remplies, la décharge ou la demi-décharge de classe constitue, pour l'administration, une faculté ou une obligation.

INTERIEUR

2018. — 2 juin 1956. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre de l'intérieur** dans quel délai un maire est tenu d'exécuter l'affichage requis en vertu de l'article 2 de la loi nº 49-1096 du 2 août 1949, à partir de la date attestée du dépôt.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

2019. — 2 juin 1956. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement** s'il compte bien retenir, pour 1964, l'inscription de la France au calendrier des expositions universelles internationales. Il lui rappelle que la France a cédé son tour à la Belgique pour 1958 et qu'il est indispensable, pour le renom de la France et de la ville de Paris, qu'un nouveau retrait de la France ne soit pas consacré.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

2020. — 2 juin 1956. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** si le décret du 3 août 1955 introduisant dans le règlement sanitaire prévu par l'arrêté du 1ᵉʳ avril 1937 un titre VII *bis* concernant les salons de coiffure, est immédiatement applicable comme les autres articles du règlement du 1ᵉʳ avril 1937.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

2021. — 2 juin 1956. — **M. Luciani** demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale:** 1º quel est le chiffre des cotisations perçues des greffiers de paix par les caisses d'allocations familiales de la Somme pour l'année 1955; 2º quel est le chiffre des allocations payées; 3º quel a été l'emploi de la différence; 4º le taux de ces cotisations ne peut-il être réduit.

2022. — 2 juin 1956. — **M. Marcel Noël** demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** en vertu de quelle disposition législative ou réglementaire une caisse vieillesse peut refuser l'allocation aux vieux travailleurs salariés à une mère de famille ayant élevé six enfants au delà de l'âge de seize ans, veuve en premières noces d'un salarié, ayant élevé ses enfants uniquement avec l'aide de son premier mari, ceux-ci étant majeurs lorsqu'elle a contracté son second mariage.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

1527. — **M. de Léotard** expose à **M. le président du conseil** que les colonnes du *Journal officiel* sont fréquemment remplies de décisions d'ordre individuel, lesquelles occupent des colonnes entières sur de très grands nombres de pages (décisions d'avancement pour divers grades, tour de départ colonial de sous-officiers et hommes de troupe, etc.); et demande s'il est bien nécessaire d'assurer la diffusion de mesures, dont l'intérêt général n'apparaît pas clairement, dans un organe officiel qui se trouve ainsi gaspiller des tonnes de papier et multiplier inutilement des frais de main-d'œuvre, en un temps où toute économie, même relativement peu importante, vu le chiffre du déficit, doit cependant être envisagée et réalisée. (*Question du 3 mai 1956.*)

Réponse. — Le *Journal officiel* est d'abord un moyen de publicité destiné à donner aux décisions administratives tous leurs effets en droit, notamment à l'égard des tiers; il est, en outre, un instrument de documentation pour les administrations et les particuliers. Dans ces conditions, la renonciation à publier au *Journal officiel* les mesures de caractère individuel présenterait de graves inconvénients juridiques. Cette réforme n'entraînerait, d'ailleurs, aucune économie en raison de la nécessité qui s'imposerait de recourir à de nouveaux modes de publicité pour les textes individuels. Il y a lieu de rappeler que la présidence du conseil s'est préoccupée depuis plusieurs années d'améliorer les conditions de publication des textes officiels. D'une part, le volume des insertions au *Journal officiel* a été réduit, notamment grâce au développement de la publication par extraits et au renvoi à un bulletin spécial des décisions d'attribution de décorations et de récompenses. D'autre part, le regroupement des dispositions réglementaires importantes dans l'édition des textes d'intérêt général ainsi que la publication en tirages à part de certains textes ont permis de mettre à la disposition du public une documentation plus commode.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

1047. — **M. Isorni** rappelle à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** qu'une circulaire en date du 9 octobre 1951 a supprimé l'emploi d'auxiliaire médical de gestion et a permis le reclassement dans une profession d'une catégorie inférieure avec payement, à titre provisoire, d'une indemnité différentielle pour ceux qui se trouvaient ainsi privés de leur emploi; et lui demande s'il n'envisage pas le rétablissement de cet emploi, certaines personnes n'ayant pu réussir à se reclasser dans une profession et s'étant trouvées ainsi licenciées sans emploi. (*Question du 17 avril 1956.*)

Réponse. — L'emploi d'« auxiliaire médical » avait été créé pour faire face aux difficultés inhérentes à la période des hostilités. Le recrutement de ces auxiliaires ne se justifiant plus, il convenait de revenir au plus tôt à la réglementation normale, en application de laquelle, dans les hôpitaux militaires de l'armée de terre, les fonctions de « soignant » sont confiées soit à des infirmières civiles des hôpitaux militaires, soit à des infirmières du cadre militaire féminin, soit à des sous-officiers infirmiers.

1326. — **M. Cordillot** expose à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** que, dans plusieurs cas portés à sa connaissance, des jeunes gens effectuant leur service militaire se sont vus exclure du peloton d'élèves gradés en raison de l'activité syndicale de leurs parents. Il lui demande: 1° si des instructions ont été données dans ce sens aux chefs de corps; 2° quelles mesures il compte prendre pour que cessent ces discriminations intolérables. (*Question du 20 avril 1956.*)

Réponse. — Certains élèves gradés ont pu être écartés des pelotons en raison, notamment, de leur inaptitude au commandement. La question posée visant des cas particuliers, il n'est possible d'y répondre en toute connaissance de cause que si son auteur fournit des précisions sur l'identité et l'affectation des intéressés.

1401. — **M. Balestreri** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** comment peuvent être indemnisés les cultivateurs dont les terres sont soumises à occupation temporaire dans les zones de sécurité des champs de tir, lorsque ces occupations sont très fréquentes et portent sur des parties importantes des exploitations, et comment est indemnisé le trouble apporté dans les exploitations et les pertes qui en résultent. (*Question du 25 avril 1956.*)

Réponse. — Les propriétaires de terrains situés dans la zone dangereuse des champs de tir et dont l'accès leur est interdit pendant l'exécution des tirs ont droit à une indemnité dite « privation de jouissance ». Cette indemnité est fonction de la superficie interdite, de la nature des terrains et du nombre de jours d'interdiction. Elle est déterminée par une « commission d'évaluation » nommée par le général commandant la région et comprenant des membres des administrations civiles désignés par le préfet. Les payements des indemnités sont effectués en principe une fois par an, sur ordre du ministre, par imputation sur les crédits d'instruction de l'armée.

1426. — **M. Cordillot** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** si le fait pour un jeune appelé d'avoir un frère militaire de carrière servant actuellement en Afrique du Nord entraîne pour lui, sur sa demande, une exemption de service en Afrique du Nord. (*Question du 26 avril 1956.*)

Réponse. — Un militaire du contingent ne peut bénéficier de la présence de son frère en Afrique du Nord pour être dispensé de servir sur ce territoire que si ce frère s'y trouve comme appelé ou rappelé sous les drapeaux. Cette limitation correspond d'ailleurs aux dispositions légales en application desquelles un appelé peut obtenir un sursis d'incorporation s'il a un frère déjà présent sous les drapeaux pour accomplir des obligations légales d'activité. Cette mesure n'est pas applicable, en effet, lorsque l'un des deux frères sert par engagement ou rengagement.

1461. — **M. Tourné** attire l'attention de **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** sur la situation créée par l'application des décrets du 12 avril 1956 aux jeunes gens appartenant à la disponibilité et qui, ayant précédemment contracté un engagement de deux ans, ont passé sous les drapeaux six mois de plus que les jeunes gens rappelés. Il semble logique que les intéressés, parmi lesquels figurent de nombreux étudiants, soient rappelés avec le dernier contingent de la disponibilité. Il lui demande quelles mesures il compte prendre à leur égard. (*Question du 27 avril 1956.*)

Réponse. — Les obligations des engagés, dans la disponibilité, sont fixées par l'article 62 de la loi du 31 mars 1928. C'est en application des dispositions de cet article que les jeunes gens visés par la question sont passés dans la disponibilité à l'expiration de leur contrat et « suivent le sort de la fraction de classe dont l'incorporation a suivi immédiatement la signature de leur contrat ».

1544. — **M. André Beauguitte** rappelle à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** que les jeunes gens appelés sous les drapeaux avec leur classe d'âge et qui ont un frère accomplissant son service militaire, ont le droit de demander un sursis jusqu'à ce que ce dernier soit libéré; lui signale que ces sursis intéressent particulièrement les milieux ruraux, soucieux à juste titre de la marche des exploitations agricoles en raison des événements actuels; et lui demande s'il n'estime pas qu'il serait juste d'étendre le bénéfice de cette mesure aux rappelés des classes antérieures et, dans l'affirmative, quelles mesures il compte prendre à cet effet (*Question du 3 mai 1956.*)

Réponse. — La possibilité, pour un appelé, d'obtenir un sursis d'incorporation dans les conditions indiquées par l'honorable parlementaire est légitimée par le caractère permanent des obligations légales d'activité. Cette mesure ne peut être étendue aux rappelés dont la présence sous les drapeaux est motivée par une situation exceptionnelle.

1831. — **M. Roland Dumas** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** si le « patriote proscrit », titulaire de la carte officielle, peut bénéficier de la réduction de durée de service militaire de six mois prévue pour les déportés ou fils de déportés jusqu'à la classe 1950. (*Question du 25 mai 1956.*)

Réponse. — L'honorable parlementaire est prié de bien vouloir se reporter à la réponse faite à sa question écrite n° 1207 (*Journal officiel* du 26 mai 1956, édition des débats de l'Assemblée nationale, p. 2047).

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

1288. — **M. Klock** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** quelles sont les sommes qui sont consacrées à l'entretien du centre national des offices régionaux du cinéma éducateur, affilié à la ligue de l'enseignement et si, compte tenu du chiffre d'affaires réalisé, le budget de l'Etat y trouve son compte. (*Question du 17 avril 1956.*)

Réponse. — Les offices régionaux du cinéma, constitués sous la forme d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901, sont rattachés à l'union française des œuvres laïques d'éducation par

l'image et par le son (UFOLEIS), émanation de la ligue française de l'enseignement. Il n'existe pas de centre national des offices régionaux du cinéma. Il n'est pas possible de déterminer le montant de la subvention allouée à l'UFOLEIS, cette subvention étant incluse dans la subvention globale attribuée à la ligue française de l'enseignement pour l'ensemble de ses activités éducatives. Par ailleurs, les offices régionaux du cinéma exerçant leurs activités dans le cadre du statut du cinéma non commercial défini par le décret du 21 septembre 1949, on ne peut faire état d'un chiffre d'affaires réalisé par ces organismes.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

1639. — M. Virgile Barel demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** s'il est exact que des employés français des postes tunisiennes, mutés à Nice à la suite des conventions franco-tunisiennes, se trouvent actuellement dans cette ville dans des conditions de logement telles qu'ils sont obligés d'avoir recours à l'hôtel ainsi que leur épouse et leurs enfants, quelquefois nombreux, ce qui exige des dépenses qui rendent insuffisante la prime de réinstallation. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette pénible situation et pour faciliter le logement du nouveau et nombreux contingent attendu à Nice pour le 1er juillet. (*Question du 9 mai 1956.*)

Réponse. — Les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones visés par l'honorable parlementaire ont été affectés à Nice conformément à leur vœu. Il est exact que la crise du logement qui sévit dans cette résidence, comme d'ailleurs dans la plupart des centres urbains de la métropole, a imposé aux intéressés de recourir provisoirement au logement en hôtel ou en meublé. L'administration des postes, télégraphes et téléphones se préoccupe activement de trouver une solution au problème du logement qui se pose pour l'ensemble de ses fonctionnaires atteints par les mesures de réintégration prises en application des conventions franco-tunisiennes. Elle a notamment entrepris les démarches nécessaires pour les faire bénéficier d'une attribution spéciale de logement H. L. M. dans le cadre des réservations prévues en faveur des agents de l'Etat par l'article 200 du code de l'urbanisme et de l'habitation. En ce qui concerne l'indemnité de réinstallation, son montant est fixé dans les conditions prévues par le décret n° 55-1412 du 19 octobre 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 55-1086 du 7 août 1955 relative à l'intégration des fonctionnaires français des cadres tunisiens dans les cadres métropolitains. Les dispositions de ce texte intéressant les différentes administrations de l'Etat, leur modification ne pourrait, éventuellement, être envisagée que par le secrétaire d'Etat au budget. Mais ceux de ces fonctionnaires qui, ayant au moins un enfant ou un ascendant à charge, vivent à l'hôtel ou en appartement meublé, pourront bénéficier, dans la limite d'une année, de l'indemnité de mutation prévue par le décret n° 53-511 du 21 mai 1953.

1761. — M. Duquesne demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** quelles mesures il a l'intention de prendre afin que, suivant l'avis donné par le conseil supérieur de la fonction publique le 23 décembre 1952, la décision tendant à attribuer l'indice maximum 230 aux courriers convoyeurs et entreposeurs des postes, télégraphes et téléphones soit prise rapidement. (*Question du 17 mai 1956.*)

Réponse. — Lors de l'examen, le 23 décembre 1952, par le conseil supérieur de la fonction publique, d'une proposition de revision indiciaire tendant à porter de 210 à 230 l'indice maximum des courriers convoyeurs et entreposeurs des postes, télégraphes et téléphones, cette proposition n'a recueilli que 11 voix sur 24 votants et n'a donc pas obtenu la majorité de 13 voix requise par le règlement intérieur de cet organisme consultatif. Sur le vu de l'avis ainsi émis par le conseil supérieur de la fonction publique, le Gouvernement a décidé de maintenir le *statu quo* (échelle 170-210). Aucun fait nouveau n'ayant modifié les attributions des intéressés depuis le 23 décembre 1952, les dispositions de l'article 2 du décret interministériel n° 53-1218 du 9 décembre 1953 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois civils et militaires de l'Etat n'ont pas permis jusqu'ici de présenter une nouvelle proposition de modification du classement indiciaire des courriers convoyeurs et entreposeurs. Toutefois, un crédit provisionnel vient d'être inscrit au projet de collectif de 1956 en vue de permettre la réalisation d'une réforme des services de la distribution et du transport des dépêches (services auxquels appartiennent les intéressés).

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

1C9. — M. Christiaens expose à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** que le décret n° 55-1591 du 28 novembre 1955 promulgant le code de déontologie médicale modifié porte à l'article 19: « Sont interdits... 4° Toute commission à quelque personne que ce soit » et à l'article 41: « sous réserve de l'application des lois, il est interdit à tout médecin d'abaisser ses honoraires dans un intérêt de concurrence au-dessous des barèmes publiés par les organismes professionnels qualifiés ». D'autre part l'arrêté n° 46-1111 du 18 mai 1946 portant statut des laboratoires indique à l'article 10: « Les docteurs en médecine, pharmaciens ou vétérinaires directeurs de laboratoire d'analyses médicales sont justiciables dans leur activité professionnelle de leurs ordres respectifs ». De plus ce même décret n° 46-1111 porte à l'article 8: « Il est interdit aux laboratoires de consentir, sous quelque forme que ce soit, des intérêts ou des ristournes pour les analyses ou examens dont ils sont chargés. Toutefois les pharmaciens d'officine ne possédant pas de laboratoire sont autorisés à percevoir des honoraires qui seront fixés par le conseil national de l'ordre des pharmaciens ». Il demande: 1° Si un médecin directeur de laboratoire n'est pas en contravention avec le code de déontologie en accordant une remise de 33 p. 100 sur les analyses au pharmacien qui lui transmet des prélèvements, cette remise de 33 p. 100 a été établie par l'ordre national des pharmaciens; 2° s'il n'y a pas lieu de demander l'avis du conseil d'Etat sur la légitimité d'interprétation du décret n° 46-1111, article 8, par l'ordre des pharmaciens comme sur l'opposition apparente entre ce même décret et les dispositions de l'arrêté n° 22-001 paru au *Bulletin officiel des services des prix*, article 3, 5° paragraphe (inclusion des honoraires de transmission dans le prix limite des examens). (*Question du 2 février 1956.*)

Réponse. — Le conseil d'Etat (section sociale) consulté a fait connaître son avis sur les deux questions posées avec les considérants exposés ci-dessous: 1° Considérant qu'aux termes de l'article 8 du décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 753 à 758 du code de la santé publique portant statut des laboratoires d'analyses médicales « Il est interdit aux laboratoires visés dans le présent décret de consentir, sous quelque forme que ce soit, des intérêts ou des ristournes pour les analyses ou examens dont ils sont chargés. Toutefois, les pharmaciens d'officine ne possédant pas de laboratoire d'analyses sont autorisés à percevoir des honoraires qui seront fixés par le conseil national de l'ordre des pharmaciens sur les analyses effectuées par un laboratoire sur leur demande ». Considérant que si, en vertu de l'article 10 du même décret, les docteurs en médecine directeurs de laboratoires d'analyses médicales restent justiciables des juridictions disciplinaires de l'ordre national des médecins, leur activité professionnelle n'est cependant pas exclusivement médicale; qu'en application de l'article 753 du code de la santé publique et de l'article 1er du décret du 18 mai 1946, elle peut être exercée par d'autres que par des docteurs en médecine; que la réglementation qui la régit est différente de celle de la profession médicale et, sur certains points en contradiction avec elle; qu'il en est ainsi, notamment, des dispositions de l'article 1er du décret du 18 mai 1946 qui oblige les directeurs de laboratoires à faire appel à un certain nombre d'adjoints diplômés et de l'article 2 du même décret autorisant la formation de sociétés comprenant les médecins pour l'exploitation de laboratoires d'analyses médicales; considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'un médecin directeur de laboratoire ne saurait encourir, de la part de l'ordre national des médecins, de peines disciplinaires pour s'être conformé à des dispositions de la réglementation relative aux laboratoires d'analyses médicales ne correspondant pas avec celles du code de déontologie médicale et que, parmi ces dispositions, figurent celles susrappelées de l'article 8 du décret du 18 mai 1946 autorisant les directeurs de laboratoires à verser des honoraires, dans la limite fixée par le conseil national de l'ordre des pharmaciens à certains pharmaciens pour les analyses qui leur auront été confiées par ceux-ci. La réponse à la première question est donc négative; le code de déontologie médicale n'est pas applicable au médecin directeur de laboratoire, lorsqu'il règle à un pharmacien d'officine non directeur de laboratoire, pour une analyse que celui-ci lui transmet, les honoraires prévus par le deuxième paragraphe de l'article 8 du décret du 18 mai 1946; 2° considérant que l'arrêté du 15 février 1952 du ministre des affaires économiques et du ministre de la santé publique et de la population a, en application de l'ordonnance du 30 juin 1945 sur les prix, déterminé un tarif-limite des analyses médicales faites au profit des bénéficiaires de certaines lois sociales; que l'article 3 dudit arrêté précise que ce tarif « comprend les honoraires prévus par l'article 8 du décret du 18 mai 1946 pour les pharmaciens d'officine ne possédant pas un laboratoire d'analyses et qui confient les analyses qui leur sont demandées à un laboratoire qualifié »; que cette référence expresse exclut toute incompatibilité entre les tarifs-limites dont s'agit et les honoraires ainsi rappelés. L'opposition entre l'article 8 du décret du 18 mai 1946 et les dispositions de l'arrêté n° 22-001 du 15 février 1952 n'est donc qu'apparente et il n'y a pas d'incompatibilité entre le tarif-limite fixé par ledit arrêté et les honoraires prévus dans le deuxième paragraphe de l'article 8 du décret du 18 mai 1946.

1228. — M. Sauvage demande à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** de lui indiquer la moyenne des prix de journée pratiqués en médecine générale et en chirurgie pour les années 1953, 1954 et 1955, dans les catégories ci-après d'hôpitaux publics: 1° hôpitaux publics dépendant de l'administration de l'assistance publique de la ville de Paris et du département de la Seine; 2° hôpitaux érigés en centres hospitaliers régionaux; 3° hôpitaux publics communaux; 4° hôpitaux publics communaux ou départementaux créés en vue de permettre aux indigents et aux assurés sociaux de suivre les traitements dispensés dans les établissements thermaux; 5° hôpitaux psychiatriques. (*Question du 17 avril 1956.*)

Réponse. — Il est difficile de donner la moyenne des prix de journée pratiqués dans une catégorie donnée d'établissements hospitaliers, car ces tarifs sont essentiellement différents d'un établissement à l'autre, ils varient en fonction de la contexture des services hospitaliers et compte tenu du nombre des journées d'hospitalisation. Pour les années 1953, 1954 et 1955, les prix de journée des établissements relevant de l'administration de l'assistance publique

à Paris et des hôpitaux situés dans le département de la Seine se sont établis aux taux suivants:

ÉTABLISSEMENTS	MÉDECINE			CHIRURGIE		
	1953	1954	1955	1953	1954	1955
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Assistance publique de Paris	2.535	2.770	2.870	3.250	3.410	3.690
Créteil (hôpital intercommunal)	2.460	2.120	2.610	2.810	3.320	3.540
Saint-Denis (hôpital communal)	2.745	2.750	2.610	2.920	2.920	3.590
Neuilly (hôpital franco-musulman)	2.220	2.095	2.290	2.420	2.435	2.800
Bobigny (hôpital communal)	3.180	3.120	3.086	»	»	»
Clamart (hôpital communal)	1.810	1.670	2.130	3.230	3.230	3.420
Courbevoie (hôpital communal)	2.420	2.435	2.435	2.580	2.570	2.570
Paul-Brousse, à Villejuif	»	2.910	2.822	»	3.475	3.668

Pour les centres hospitaliers régionaux, les tarifs des trois années considérées sont énumérés ci-après:

ÉTABLISSEMENTS	MÉDECINE			CHIRURGIE		
	1953	1954	1955	1953	1954	1955
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Bordeaux	2.022	2.036	2.206	2.199	2.419	2.950
Clermont-Ferrand	2.150	2.000	2.000	2.150	2.000	2.000
Dijon	2.190	2.190	2.250	2.190	2.190	2.250
Lille	1.990	2.210	2.330	2.680	2.610	2.950
Limoges	1.463	1.393	»	1.495	1.524	»
Lyon	1.915	1.915	2.140	2.110	2.110	2.320
Marseille	2.860	1er janv. au 1er avril: 8.800 2.590	2.590	3.090	1er janv. au 1er avril: 3.030 2.990	2.990
Montpellier	2.105	2.105	1.960	2.105	2.105	2.830
Nancy	1.900	2.000	2.200	2.000	2.000	2.200
Nantes	2.070	2.070	2.070	2.070	2.070	2.070
Orléans	1.540	1.465	1.750	1.500	1.640	1.750
Rennes	1.200	1.500	1.750	1.440	1.650	1.750
Rouen	1.845	2.020	2.290	2.075	2.290	2.340
Strasbourg	2.050	2.110	2.110	2.260	2.310	2.480
Toulouse	1.975	2.150	2.320	2.165	2.150	2.320

Quant aux hôpitaux communaux situés dans des stations thermales et dont les services de médecine sont susceptibles d'accueillir et d'héberger des curistes qui suivent les traitements dispensés dans les établissements thermaux, leurs tarifs s'échelonnent entre 620 F et 1.380 F, ainsi que l'indiquent les exemples suivants:

ÉTABLISSEMENTS	1953	1954	1955
	Francs.	Francs.	Francs.
Dax	990	990	990
Evian	1.070 — 1.300 (1-7)	1.320	1.380
Luchon	620	620	620
Vichy	1.100	1.100	1.100
Bourbon-l'Archambault	836	840	840
Aix-les-Bains	1.190	1.190	1.245
Bourbonne	880	910	1.000
Bourbon-Lancy	950	950	1.000
Plombières	660	707	707

4° Hôpitaux psychiatriques:

Moyenne des prix de journée pratiqués en province. — En 1953: 786 F; en 1954: 821 F; en 1955: 876 F.

Moyenne des prix de journée pratiqués dans les hôpitaux psychiatriques relevant du département de la Seine. — En 1953: 1.149 F; en 1954: 1.204 F; en 1955: 1.277 F.

1642. — M. Laborbe demande à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population:** 1° quel a été le chiffre total des internés dans les asiles d'aliénés aux dates suivantes: 1er janvier 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1950, 1955; 2° le nombre de décès des internés au cours de chacune des mêmes années. (*Question du 9 mai 1956.*)

Réponse. — 1° Chiffre total des malades mentaux en traitement, au 1er janvier 1939: 105.787: 1940: 108.799; 1941: 106.327; 1942: 94.030; 1943: 78.493; 1944: 65.983; 1945: 59.504; 1950: 92.496; 1955: 105.036. 2° nombre de décès des malades mentaux, durant l'année 1939: 6.664; 1940: 10.227; 1941: 18.075; 1942: 15.985; 1943: 8.948; 1944: 6.994; 1945: ce chiffre n'a pu être établi en raison des événements; 1950: 4.948; 1955: les statistiques sont actuellement en cours d'élaboration. A noter qu'en 1954, pour une population en traitement au 1er janvier de 101.768 malades, le nombre des décès s'est élevé à 5.381.

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du samedi 2 juin 1956.

1re séance: page **2251**. — 2e séance: page **2264**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.